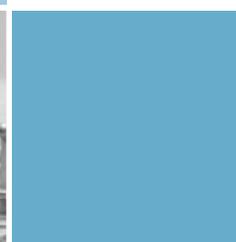


# 2024

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION  
DE PROCURATIONS

Avis de convocation à l'assemblée annuelle  
des actionnaires

1<sup>er</sup> mai 2024





# TABLE DES MATIÈRES

L'ASSEMBLÉE	P. 4
GOUVERNANCE	P. 20
LES ADMINISTRATEURS	P. 42
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	P. 69
ANNEXES	P. 113

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSEMBLÉE

**Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024**

**11 h** (heure de Calgary)

Lien pour accéder à notre assemblée entièrement virtuelle au :

**<https://web.lumiagm.com/424902861>**

Mot de passe : **cenovus2024**

## ORDRE DU JOUR

**Nommer l'auditeur**

**Élire les administrateurs**

**Droit de regard sur la rémunération**

**Régime de droits des actionnaires**

POUR PwC

POUR les candidats nommés

POUR la démarche

POUR reconfirmation



## Candidats aux postes d'administrateurs

CANDIDAT	ÂGE	SEXE	DIVERSITÉ	ANTÉCÉDENTS ET EXPÉRIENCE	DURÉE DU MANDAT	MEMBRE D'UN COMITÉ				INDÉPENDANT
						AUDIT	GOVERNANCE	RHR	SDR	
Bradley	65	H		Investissement et énergie	Candidat					•
Casey	57	H		Pétrole et gaz : Raffinage	4 ans			•	•	•
Crothers	61	H		Pétrole et gaz, et énergie	< 1 an		•	•		•
Girgulis	67	H		Pétrole et gaz, et droit	< 1 an		•			
Kinney	66	F	•	Finance	5 ans	• Présidente			•	•
Kwok	81	F	•	Investissement	3 ans		•			•
Little	54	F	•	Pétrole et gaz : Intermédiaire	1 an			•	•	•
Marcogliese	71	H		Pétrole et gaz : Raffinage	8 ans	•			• Président	•
McKenzie	56	H		Pétrole et gaz, et énergie	1 an					
Mongeau	62	H	•	Chemin de fer	7 ans	•	• Président			•
Pourbaix	58	H		Pétrole et gaz, et énergie	6 ans					
Sixt	72	H		Investissement et télécommunications	3 ans		•			•
Zygocki	66	F	•	Pétrole et gaz, et énergie	8 ans		•	• Présidente		•

La *diversité* se caractérise par la présence de candidats qui s'identifient comme femmes, des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap et/ou des membres de minorités visibles.

NOM COMPLET DU COMITÉ	NOM ABRÉGÉ
Comité d'audit	Audit
Comité de gouvernance	Gouvernance
Comité des ressources humaines et de la rémunération	RHR
Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves	SDR

## Nouvelles récentes de l'équipe de direction

### Relève du président et chef de la direction et du président du conseil

Dans le cadre du plan de relève de la direction de la société, qui a pris effet à la levée de l'assemblée générale annuelle de 2023 (l'« assemblée de 2023 »), Alex Pourbaix occupe désormais le poste de président du conseil d'administration (le « conseil ») membre de la direction et Jon McKenzie est devenu président et chef de la direction. M. McKenzie a également été élu membre du conseil d'administration lors de l'assemblée de 2023.

À titre de président du conseil membre de la direction, M. Pourbaix est chargé de diriger le conseil et d'assurer une gouvernance solide et continue, tout en soutenant la direction dans l'exécution de la stratégie de la société.

Parallèlement à l'entrée en fonction de M. Pourbaix à titre de président du conseil membre de la direction à la fin de l'assemblée de 2023, Claude Mongeau, membre indépendant du conseil depuis décembre 2016, est devenu administrateur principal indépendant, poste dont l'objectif principal est de veiller à ce que le conseil continue de fonctionner indépendamment de la direction.

À titre d'administrateur principal indépendant, M. Mongeau est chargé de diriger le conseil et, plus particulièrement, de fournir aux administrateurs indépendants des fonctions clairement définies et détaillées, notamment le pouvoir de convoquer des assemblées du conseil et/ou des réunions des membres indépendants du conseil, d'approuver les documents relatifs aux réunions (y compris les ordres du jour) et d'être disponible pour discuter avec les actionnaires et d'autres intervenants clés au nom du conseil.

#### Qu'est-ce qu'un président du conseil membre de la direction?

Un président du conseil membre de la direction assume des responsabilités en plus de la direction et de la présidence du conseil. Notre président du conseil membre de la direction :

- est cadre supérieur et membre de notre équipe de haute direction
- est rémunéré en tant que salarié de Cenovus
- ne reçoit pas de provisions ni d'honoraires à titre d'administrateur
- est soumis à un seuil d'actionnariat correspondant à 6 fois son salaire de base annuel
- appuie le président et chef de la direction dans l'élaboration et l'exécution de notre stratégie de l'entreprise
- se concentre sur la défense des droits externes et représente Cenovus auprès du secteur, de la collectivité et des parties prenantes

### Autres changements dans la composition du conseil et des comités depuis l'assemblée de 2023

Lors de l'assemblée de 2023, Keith MacPhail, président du conseil, a pris sa retraite. Dans le cadre de sa nomination à titre d'administrateur principal indépendant, M. Mongeau a démissionné de son poste de président du comité d'audit et Jane Kinney a été nommée présidente du comité d'audit. Canning Fok a pris sa retraite avec prise d'effet le 26 juillet 2023 et, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, Michael Crothers et James Girgulis sont devenus membres du conseil, les deux se joignant au comité de gouvernance et M. Crothers au comité RHR. Le 31 décembre 2023, Harold (Hal) Kvisle a quitté son poste de président du comité de gouvernance, mais en demeurant membre, et M. Mongeau a été nommé président du comité de gouvernance. M. Kvisle et Wayne Shaw ont annoncé leur décision de ne pas se porter candidats à la réélection au conseil d'administration après la clôture de l'assemblée générale annuelle de 2024 (l'« assemblée »). De plus, Stephen Bradley a été nommé candidat à l'élection à l'assemblée.

### Transition de l'équipe de direction de Cenovus

Afin de tenir compte de l'évolution de Cenovus en tant que société, le conseil a approuvé les changements suivants apportés aux rôles des membres de la haute direction, lesquels ont pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Kam Sandhar (vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise) est devenu vice-président directeur et chef des finances.
- Keith Chiasson (vice-président directeur, Activités en aval) est devenu vice-président directeur et chef de l'exploitation.
- Drew Zieglansberger (vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques) est devenu vice-président directeur et chef des affaires commerciales.

- Doreen Cole (vice-présidente directrice, Production en aval) est devenue vice-présidente directrice, Activités en aval.
- Andrew Dahlin (vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation) est devenu vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques.
- Jeff Hart (vice-président directeur et chef des finances) est devenu vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation.

# L'ASSEMBLÉE

## Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Votre vote est important et nous vous invitons à assister à notre assemblée entièrement virtuelle qui aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 11 h (heure de Calgary). Veuillez vous connecter à l'assemblée en cliquant sur le lien suivant :

<https://web.lumiagm.com/424902861>.

Nous discuterons de nos résultats clés pour 2023 et de nos plans pour l'avenir. Vous aurez l'occasion de voter pour élire vos administrateurs et vous prononcer sur d'autres questions importantes.

De plus, vous aurez l'occasion de suivre le déroulement de l'assemblée en direct et de soumettre des questions à l'équipe de direction et au président du conseil membre de la direction.

Veillez lire le présent document pour en savoir plus sur l'assemblée, nos pratiques de gouvernance et la rémunération de nos membres de la haute direction, ainsi que sur vos candidats aux postes d'administrateurs.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec notre conseiller stratégique des actionnaires et agent chargé de la sollicitation des procurations, Morrow Sodali (Canada) Ltd., au numéro sans frais en Amérique du Nord 1 888 777-1538 ou par courriel à [assistance@morrow sodali.com](mailto:assistance@morrow sodali.com).

Notre rapport annuel de 2023 est accessible sur notre site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement). Visitez régulièrement notre site Web pendant l'année pour obtenir des renseignements à jour et en apprendre davantage sur nos activités. Nous avons hâte de vous voir à l'assemblée.

Cordialement,

/s/ Alexander J. Pourbaix  
Alexander J. Pourbaix

Président du conseil membre de la direction

### DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT :

<b>Avis de convocation à l'assemblée</b>	Page 5
<b>Renseignements généraux</b>	Page 6
<b>Renseignements sur l'assemblée virtuelle</b>	Page 8
<b>Renseignements généraux sur le vote</b>	Page 9
<b>Vote des actionnaires véritables</b>	Page 11
<b>Vote des actionnaires inscrits</b>	Page 13
<b>Ordre du jour de l'assemblée</b>	Page 15

## Avis de convocation à l'assemblée

*Assemblée générale annuelle des actionnaires de Cenovus Energy Inc. (Cenovus) de 2024*

**Date :** 1<sup>er</sup> mai 2024

**Heure :** 11 h (heure de Calgary)

**Lien :** <https://web.lumiagm.com/424902861>

Objectifs de l'assemblée :

1. Présenter les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur.
3. Élire les administrateurs pour la prochaine année.
4. Examiner et, si elle est jugée appropriée, approuver une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction (droit de regard sur la rémunération).
5. Examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver une résolution ordinaire modifiant et reconfirmant le régime de droits des actionnaires de la société.
6. Délibérer sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

Vous avez le droit de voter si vous étiez un actionnaire de Cenovus à la fermeture des bureaux le 6 mars 2024. Tous les renseignements sur le vote sont présentés à la page 13 et la lecture de la présente circulaire de sollicitation de procurations vous permettra de mieux connaître Cenovus.

Par ordre du conseil d'administration de Cenovus,

*/s/ Gary F. Molnar*

Gary F. Molnar

Secrétaire général

## Renseignements généraux

### Cenovus

Les termes « nous », « notre », « nos » et « Cenovus » renvoient à Cenovus Energy Inc. dans le reste du présent document. Nous avons abrégé le nom de nos comités comme suit :

Comité d'audit ou audit

Comité de gouvernance ou gouvernance

Comité des ressources humaines et de la rémunération ou comité RHR ou RHR

Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves ou comité SDR ou SDR

### Date des renseignements

À moins d'indication contraire, les renseignements sont présentés en date du 6 mars 2024.

### Actions ordinaires en circulation

Nos actions ordinaires se négocient à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et sur le New York Stock Exchange (le « NYSE ») sous le symbole « CVE ». À la fermeture des bureaux le 6 mars 2024, il y avait 1 866 489 724 actions ordinaires en circulation.

### Valeur des actions ordinaires

Diverses composantes de la rémunération et les lignes directrices sur l'actionnariat sont établies d'après le cours de nos actions ordinaires. Sauf indication contraire, tous les calculs utilisent le cours de clôture de nos actions ordinaires de 22,08 \$ à la TSX le 29 décembre 2023.

### Propriétaires d'au moins 10 % de nos actions ordinaires

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants, aucune personne physique ou morale ne détient en propriété véritable, ni ne contrôle, directement ou indirectement, 10 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation, sauf les personnes suivantes :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS	PROPRIÉTÉ
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. (« Hutchison Whampoa »)	3 16 927 051	16,98 %
L.F. Investments S.à r.l. (« LF Investments »)	231 194 699	12,39 %

*Hutchison Whampoa* est détenue en totalité indirectement par CK Hutchison Holdings Limited (« CK Hutchison »), société dont le principal établissement est situé à Hong Kong et dont les actions sont négociées à la bourse de Hong Kong. Environ 30,36 % des actions de CK Hutchison sont détenues (directement ou indirectement) par diverses fiducies fondées par l'ancien président du conseil d'administration de CK Hutchison, M. Li Ka-Shing. Les membres de la famille de M. Li Ka Shing sont des bénéficiaires discrétionnaires des fiducies.

*LF Investments* est détenue en propriété exclusive (indirectement) par une fiducie constituée par M. Li Ka-Shing. Les membres de la famille de M. Li Ka Shing sont des bénéficiaires discrétionnaires de la fiducie.

### Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

Cenovus, y compris ses filiales, n'accorde pas de prêts à ses administrateurs ou à ses membres de la haute direction et aucun administrateur, candidat à un poste d'administrateur, membre de la haute direction ou employé, actuel ou passé, ni aucune personne ayant de liens avec l'un d'eux n'a actuellement, ou n'a eu à quelque moment que ce soit en 2023, une dette envers nous ou nos filiales.

### *Intérêts dans des points à l'ordre du jour et dans des opérations importantes*

Ni Cenovus, ni aucun de ses administrateurs, des candidats aux postes d'administrateurs ou de ses dirigeants, ni aucune personne ayant un lien avec l'un d'eux ou qui est membre de leur groupe, un *initié*, n'a un intérêt important dans un point à l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucun initié ni aucune personne informée de Cenovus n'ont ou n'ont eu, en 2023, un intérêt important dans une opération importante ou une opération importante proposée visant Cenovus.

### *Envoi de la circulaire par la poste*

La présente circulaire sera envoyée par la poste le 27 mars 2024 à nos actionnaires inscrits au 6 mars 2024 qui en ont demandé une copie papier. Veuillez vous reporter à la page 10 pour obtenir des renseignements sur la date de clôture des registres. Nous remettons les documents aux courtiers, aux dépositaires, aux fondateurs de pouvoir et aux fiduciaires en leur demandant de les transmettre rapidement aux actionnaires véritables (non inscrits).

### *Notification et accès*

Les procédures de notification et d'accès sont utilisées pour transmettre la présente circulaire (et d'autres documents relatifs à l'assemblée) aux actionnaires inscrits et véritables. Nous vous remettons vos documents se rapportant à l'assemblée en vous donnant un avis (la « notification ») à cet effet et en affichant les documents sur notre site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement). Les documents seront disponibles sur le site Web à compter du 27 mars 2024 et y demeureront pendant au moins une année complète. Les documents relatifs à l'assemblée sont également accessibles, ainsi que les documents mis à la disposition du public, sur notre page de profil SEDAR+ au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca) et sur EDGAR au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement). Nous envoyons une copie papier à tout actionnaire qui a déjà demandé un exemplaire imprimé. Vous recevrez une enveloppe par la poste contenant une notification (la « notification ») qui décrit les questions qui seront traitées à l'assemblée et qui explique comment accéder aux documents de l'assemblée et les consulter par voie électronique, et comment demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Tous les documents relatifs à l'assemblée pertinents seront envoyés aux actionnaires véritables aux frais de Cenovus.

Les procédures de notification et d'accès sont un moyen économique et écologique de distribuer nos documents, car cela réduit les frais postaux, d'impression et de papier. Si vous recevez uniquement la notification et aimiez avoir une copie papier de tous les documents, veuillez suivre les instructions fournies dans la notification ou en faire la demande à l'une des adresses indiquées ci-dessous.

### *Pour demander une circulaire et d'autres documents papier*

Nous déposons une notice et un rapport annuels, lesquels comprennent nos états financiers et notre rapport de gestion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Nous vous fournirons gratuitement une copie papier du rapport annuel, de la notice annuelle ou de la présente circulaire sur demande. Veuillez soumettre votre demande en utilisant les coordonnées suivantes :

 [corporate.secretary@cenovus.com](mailto:corporate.secretary@cenovus.com)

 Cenovus Energy Inc.  
225 - 6 Ave SW  
PO Box 766  
Calgary, AB T2P 0M5  
À l'attention de : Secrétaire général

D'autres renseignements sur Cenovus se trouvent sur notre site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement) et l'information financière qui est présentée dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est disponible sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca) et sur EDGAR, à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

Vous pouvez également obtenir des copies de tout document qui doit être déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de l'une des façons suivantes :

- en accédant à nos documents publics déposés sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR à l'adresse [sec.gov](https://www.sec.gov) (en anglais seulement).
- en consultant l'onglet « Investors » sur le site Web [cenovus.com](https://www.cenovus.com) (en anglais seulement).

### Propositions d'actionnaires

Nous devons recevoir les propositions d'actionnaires dans le délai prescrit et avant 17 h (heure de Calgary) le 7 février 2025 pour qu'elles soient présentées dans la circulaire et examinées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025.

Les actionnaires qui souhaitent faire une proposition doivent se reporter à l'article 137 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour savoir exactement comment procéder. Veuillez envoyer votre proposition par courrier recommandé à notre secrétaire général à l'adresse suivante :

✉ Cenovus Energy Inc.  
225 - 6 Ave SW  
PO Box 766  
Calgary, AB T2P 0M5  
À l'attention de : Secrétaire général

### Candidats aux postes d'administrateurs proposés par les actionnaires

Si un actionnaire souhaite proposer la candidature d'une personne aux fins de son élection à titre d'administrateur de Cenovus à une assemblée annuelle des actionnaires, la mise en candidature doit respecter les procédures prévues au paragraphe 5.03 du Règlement n° 1 de Cenovus (le « Règlement »).

Le Règlement est disponible à l'adresse [cenovus.com](https://www.cenovus.com) (en anglais seulement) ainsi que sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca) et sur EDGAR à l'adresse [sec.gov](https://www.sec.gov) (en anglais seulement).

## Renseignements sur l'assemblée virtuelle

L'assemblée se tiendra uniquement de façon virtuelle. Cela permettra à un plus grand nombre d'actionnaires d'y participer, peu importe où ils se trouvent.

### Participation

Pour participer, veuillez accéder à l'assemblée en ligne en cliquant sur le lien suivant :

- <https://web.lumiagm.com/424902861>. Le mot de passe est « cenovus2024 » (veuillez respecter la casse).

Veuillez vous connecter à l'assemblée 30 à 60 minutes à l'avance à l'aide de votre téléphone intelligent, de votre tablette ou de votre ordinateur. Il est préférable d'utiliser la dernière version de Google Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox comme navigateur. Si vous êtes un :

- **actionnaire inscrit**, choisissez « I have a Control Number/Username » et saisissez le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration et le mot de passe indiqué ci-dessus.
- **actionnaire véritable**, choisissez « I have a Control Number/Username » et saisissez le nom d'utilisateur de quatre lettres qui vous a été envoyé par courriel après la date limite de vote par procuration. **Remarque** : vous devez préalablement avoir déposé votre vote en ligne ou par courrier, avoir nommé un tiers ou vous-même à titre de fondé de pouvoir ET avoir inscrit votre nom ou celui de votre fondé de pouvoir à l'adresse <http://www.Computershare.com/CenovusEnergy>.
- **invité**, choisissez « I am a guest » et fournissez les renseignements demandés.

Si vous rencontrez des difficultés en essayant d'accéder à l'assemblée virtuelle, veuillez consulter la foire aux questions à l'adresse <https://go.lumiglobal.com/faq> (en anglais seulement), ou communiquez directement avec Lumi à l'adresse [support-ca@lumiglobal.com](mailto:support-ca@lumiglobal.com). Vous pouvez également consulter notre guide de l'utilisateur pour l'assemblée virtuelle qui accompagne la présente circulaire.

## Questions

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir peuvent poser des questions pendant l'assemblée en tapant les questions dans la case prévue à cet effet sur l'écran principal de la plateforme de l'assemblée virtuelle.

Les actionnaires peuvent également soumettre leurs questions avant l'assemblée en les transmettant à l'une des adresses suivantes :

 [corporate.secretary@cenovus.com](mailto:corporate.secretary@cenovus.com)

 Cenovus Energy Inc.  
225 - 6 Ave SW  
PO Box 766  
Calgary, AB T2P 0M5

À l'attention de : Secrétaire général

Les questions relatives aux points à l'ordre du jour de l'assemblée seront abordées pendant l'assemblée. Le modérateur pourrait regrouper des questions similaires. Il sera répondu aux autres questions après l'assemblée officielle.

Toutes les questions et réponses seront affichées sur notre site Web après l'assemblée.

## Actionnaires véritables

Les actionnaires véritables qui se nomment eux-mêmes fondés de pouvoir, conformément aux directives fournies par leur prête-nom, pourront poser des questions à l'assemblée, comme il est indiqué précédemment. Veuillez vous reporter à la page 11 pour d'autres précisions à ce sujet.

Les actionnaires véritables qui ne se sont pas nommés eux-mêmes fondés de pouvoir pourront participer comme invités à l'assemblée.

## Invités

Les invités pourront suivre le déroulement de l'assemblée, mais ils ne pourront pas voter ou poser des questions.

## Renseignements généraux sur le vote

### Demande de procurations

Notre direction sollicite vos procurations pour cette assemblée et paie les frais y afférents. Nous avons retenu les services de Morrow Sodali (Canada) Ltd. (« Morrow Sodali ») pour solliciter des procurations au Canada et aux États-Unis. Nous utilisons principalement la poste pour communiquer avec vous. Cependant, nos employés ou Morrow Sodali peuvent solliciter votre procuration par téléphone, par courriel, par télécopieur ou lors d'une rencontre personnelle.

Nous estimons que les honoraires de Morrow Sodali s'élèveront à environ 40 000 \$, en plus de certains frais minimes remboursables.

De plus, Cenovus peut utiliser le service QuickVote<sup>MC</sup> de Broadridge, qui permet à Morrow Sodali de solliciter des procurations au nom de la direction en communiquant avec les propriétaires d'actions ordinaires non inscrits et non opposants afin d'obtenir des instructions de vote par téléphone et en les transmettant à Broadridge (au nom de l'intermédiaire de l'actionnaire). Bien que les représentants de Morrow Sodali sollicitent des procurations au nom de la direction, qui recommande aux actionnaires de voter POUR toutes les résolutions avant l'assemblée, les actionnaires ne sont pas tenus de voter de la manière recommandée par la direction. Le système QuickVote<sup>MC</sup> aide les actionnaires à voter, mais ceux-ci ne sont pas tenus d'utiliser ce système pour voter, car ils peuvent le faire (ou modifier ou révoquer leurs votes) à tout autre moment et de toute autre manière prévue dans la présente circulaire. Toute instruction de vote donnée par un actionnaire sera consignée, et l'actionnaire recevra une lettre de Broadridge (au nom de l'intermédiaire de l'actionnaire) confirmant que ses instructions de vote ont été acceptées.

Il est important d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Veuillez soumettre votre vote avant la date indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote ou, si vous votez par l'entremise d'un fondé de pouvoir, au plus tard le 29 avril 2024 à 11 h (heure de Calgary) ou au moins 48 heures (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.

### *Date de clôture des registres*

La date de clôture des registres de l'assemblée est le 6 mars 2024. Si vous déteniez des actions ordinaires à la fermeture des bureaux à cette date, vous avez le droit d'être convoqué à l'assemblée, d'y assister et d'y voter.

### *Exercice des droits de vote rattachés aux titres et votes*

Les actions ordinaires sont les seuls titres à droit de vote de Cenovus. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote qu'il peut exercer à l'assemblée.

### *Quorum*

Nous pouvons traiter les points à l'ordre du jour à l'assemblée uniquement s'il y a quorum, c'est-à-dire lorsqu'au moins deux personnes assistent à l'assemblée et qu'elles détiennent, ou représentent par l'entremise de fondés de pouvoir, au moins 25 % de nos actions ordinaires en circulation donnant le droit de voter à l'assemblée.

### *Instructions de vote*

Si vous précisez comment vous voulez voter sur votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir exercera les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la manière que vous avez indiquée. Si vous n'indiquez rien, votre fondé de pouvoir décidera de la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Si vous nommez Jon McKenzie ou Alex Pourbaix, les membres du conseil et de la direction dont le nom figure sur la procuration ou l'instruction de vote ci-jointe, et que vous ne précisez pas comment vous voulez voter, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés de la façon suivante :

POINT À L'ORDRE DU JOUR	VOTE
Nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur	POUR
Élection des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs	POUR
Résolution consultative à caractère non obligatoire à l'égard de notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction (droit de regard sur la rémunération)	POUR
Modification et reconfirmation du régime de droits des actionnaires	POUR

### *Approbatons*

Vous votez sur la nomination de l'auditeur, l'élection des administrateurs, la résolution consultative à caractère non obligatoire à l'égard de notre ligne de conduite en matière de rémunération de la haute direction (droit de regard sur la rémunération) et la modification et reconfirmation du régime de droits des actionnaires. Une majorité simple des voix exprimées à l'assemblée (50 % plus un vote) est requise pour approuver chacune de ces questions.

### *Modifications ou autres questions*

Si des modifications ou d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, vous ou votre fondé de pouvoir pouvez voter comme bon vous semble. Nous n'avons connaissance d'aucune autre question qui sera examinée à l'assemblée ni d'aucune modification aux points à l'ordre du jour actuels.

### Compte des votes et confidentialité

Services aux investisseurs Computershare Inc. (« Computershare ») compte les votes par procuration. Votre vote est confidentiel, sauf si vous avez clairement l'intention d'informer la direction de la façon dont vous votez, si les votes font l'objet d'une contestation ou qu'il y a un problème de validation ou si cela est nécessaire pour vous conformer à des exigences juridiques.

### Règles du New York Stock Exchange

Un courtier qui est assujéti aux règles du NYSE et qui détient des actions ordinaires à titre de prête-nom d'un actionnaire véritable (veuillez vous reporter à la page 11 pour en savoir plus à ce sujet) ne peut pas, relativement à certains points à l'ordre du jour, exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en votre nom, à moins d'avoir reçu des instructions de votre part. Si vous ne fournissez pas d'instructions, les votes soumis pour élire les administrateurs et sur d'autres questions non courantes ne compteront pas, mais le nombre d'actions ordinaires sera compté pour les besoins du quorum.

### Questions sur le vote

Notre agent des transferts est Computershare. Veuillez communiquer avec cette société si vous avez des questions sur la façon dont vos votes sont comptés.

-  1 866 332-8898 (numéro sans frais en Amérique du Nord)  
1 514 982-7555 (numéro direct à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
-  1 888 453-0330 (numéro sans frais en Amérique du Nord)  
1 514 982-7555 (numéro direct à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
-  <https://www-us.computershare.com/Investor/Contact/Enquiry>
-  Services aux investisseurs Computershare Inc.  
8<sup>e</sup> étage, 100, avenue University  
Toronto, (Ontario), Canada M5J 2Y1

### Autres questions

**Votre vote nous importe.** Veuillez communiquer avec Morrow Sodali si vous avez des questions au sujet des points à l'ordre de l'assemblée ou des renseignements présentés dans la présente circulaire.

-  1 888 777-1538 (numéro sans frais en Amérique du Nord)  
1 289 695-3075 (numéro à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord)
-  1 877 218-5372 (numéro de télécopieur pour partout ailleurs)
-  [assistance@morrrowsodali.com](mailto:assistance@morrrowsodali.com)
-  Morrow Sodali  
Brookfield Place  
181, rue Bay, bureau 2860  
Toronto, (Ontario), Canada M5J 2T3

### Vote des actionnaires véritables

La plupart des actionnaires sont des actionnaires véritables. Si vous êtes un actionnaire véritable, vos actions ordinaires sont détenues au nom d'un prête-nom (habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une autre institution financière ou un autre intermédiaire).

## Options de vote

-  En personne à l'assemblée virtuelle – voir ci-dessous
-  En soumettant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote – voir ci-dessous
-  Par téléphone – voir le formulaire d'instructions de vote ci-joint
-  Par Internet – voir le formulaire d'instructions de vote ci-joint

## Vote à l'assemblée virtuelle

**Si vous prévoyez assister à l'assemblée virtuelle et souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires au cours de l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint pour que vous puissiez vous désigner comme fondé de pouvoir.** Veuillez ensuite suivre les instructions de signature et de retour fournies par votre prête-nom. Après votre nomination à titre de fondé de pouvoir, vous devez AUSSI inscrire votre nom à l'adresse <http://www.Computershare.com/CenovusEnergy>. Veuillez vous reporter à la rubrique *Nomination d'un fondé de pouvoir* ci-après pour de plus amples renseignements.

Effectuez ensuite les actions suivantes :

- Ouvrez une session à <https://web.lumiagm.com/424902861>. Nous vous recommandons de le faire au moins une heure avant le début de l'assemblée.
- Cliquez sur « Login » et saisissez le nom d'utilisateur de quatre lettres que vous avez reçu par courriel après la date limite de vote par procuration.
- Saisissez le mot de passe « cenovus2024 » (veuillez respecter la casse).
- Suivez les instructions vous indiquant comment accéder à l'assemblée et votez lorsqu'on vous le demande.

**Vous devez être connecté à Internet en tout temps afin de pouvoir voter lorsque vous êtes invité à le faire. Il vous incombe de vous assurer que votre connexion fonctionne pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre la procédure connexe. Veuillez consulter le guide de l'assemblée virtuelle déposé sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur notre site Web [cenovus.com](http://www.cenovus.com) pour obtenir de plus amples renseignements.**

## Vote par procuration

Le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui est envoyé aux actionnaires véritables par le prête-nom ou son mandataire contient les instructions relativement au vote avant l'assemblée. Veuillez lire ces instructions attentivement afin de vous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés à l'assemblée. Vous pouvez nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir afin qu'il puisse assister à l'assemblée et voter en votre nom. Après votre nomination d'un tiers à titre de fondé de pouvoir, vous devez AUSSI inscrire son nom à l'adresse <http://www.Computershare.com/CenovusEnergy>. Veuillez vous reporter à la rubrique *Nomination d'un fondé de pouvoir* ci-après pour de plus amples renseignements. **Veuillez noter que la nomination d'un fondé de pouvoir n'est permise qu'en cas de vote en ligne ou de renvoi par courrier de votre formulaire de procuration ou de votre formulaire d'instructions de vote. Le vote par téléphone ne permet pas de nommer un fondé de pouvoir.**

La date limite de renvoi de votre formulaire de procuration ou de votre formulaire d'instructions de vote à votre prête-nom ou à son mandataire est probablement antérieure, donc veuillez vous assurer de remplir et de renvoyer le formulaire suffisamment tôt pour laisser le temps à votre prête-nom ou à son mandataire de recevoir vos instructions de vote et de les soumettre avant la date limite de vote par procuration. Le président de l'assemblée a le pouvoir discrétionnaire d'accepter les procurations reçues après la date limite de vote par procuration.

## Révocation de votre procuration ou modification de vos instructions

**Vous pouvez révoquer votre procuration en suivant la procédure fournie par votre prête-nom.** Si vous avez voté par l'entremise de votre prête-nom et que vous avez changé d'avis et souhaitez voter à l'assemblée, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour savoir si cela est possible et quelles procédures vous devez suivre.

## Vote des actionnaires inscrits

Très peu d'actionnaires sont des actionnaires inscrits. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous détenez vos actions ordinaires en votre nom et vous pouvez avoir en votre possession un certificat d'actions ou un avis du système d'inscription directe.

### Options de vote

-  En personne à l'assemblée virtuelle – voir ci-dessous
-  En soumettant un formulaire de procuration papier – voir ci-dessous
-  Par téléphone – voir le formulaire de procuration ci-joint
-  Par Internet – voir le formulaire de procuration ci-joint

### Vote à l'assemblée virtuelle

Si vous prévoyez d'assister à l'assemblée, vous pouvez voter avant l'assemblée en remplissant et en renvoyant le formulaire de procuration ci-joint de la façon décrite à la rubrique *Vote par procuration* ci-après, ou vous pouvez assister à l'assemblée et y voter :

- Ouvrez une session à <https://web.lumiagm.com/424902861>. Nous vous recommandons de le faire au moins une heure avant le début de l'assemblée.
- Cliquez sur « Login » et entrez ensuite votre numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur le formulaire de procuration ou dans la notification que vous avez reçue par courriel.
- Saisissez le mot de passe « cenovus2024 » (veuillez respecter la casse).
- Suivez les instructions vous indiquant comment accéder à l'assemblée et votez lorsqu'on vous le demande.

Vous devez être connecté à Internet en tout temps afin de pouvoir voter lorsque vous êtes invité à le faire. Il vous incombe de vous assurer que votre connexion fonctionne pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre la procédure connexe. Veuillez consulter le guide de l'assemblée virtuelle déposé sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur notre site Web au [www.cenovus.com](http://www.cenovus.com) pour obtenir de plus amples renseignements.

### Vote par procuration

Pour voter avant l'assemblée, veuillez remplir, signer, dater et retourner le formulaire dans l'enveloppe fournie à cet effet ou vous pouvez voter par téléphone ou par Internet en suivant les instructions fournies à cet effet dans votre formulaire de procuration, ou par télécopieur à Computershare au numéro sans frais 1 866 249-7775 pour les appels au Canada et aux États-Unis ou au 1 416 263-9524 pour les appels à l'extérieur du Canada et des États-Unis, étant entendu que, dans chaque cas, le formulaire rempli doit arriver ou le vote être soumis, selon le cas, au plus tard à 11 h (heure de Calgary) le lundi 29 avril 2024 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au moins 48 heures avant l'heure fixée de la reprise de l'assemblée (sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés). Le président de l'assemblée a le pouvoir discrétionnaire d'accepter les procurations reçues après la date limite de vote par procuration.

Vous pouvez également nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir afin qu'il puisse assister à l'assemblée et voter en votre nom. Après votre nomination d'un tiers à titre de fondé de pouvoir, vous devez AUSSI inscrire son nom à l'adresse <http://www.Computershare.com/CenovusEnergy>. Veuillez vous reporter à la rubrique *Nomination d'un fondé de pouvoir* ci-après pour de plus amples renseignements. **Veuillez noter que la nomination d'un fondé de pouvoir n'est permise qu'en cas**

**de vote en ligne ou de renvoi par courrier de votre formulaire de procuration ou de votre formulaire d'instructions de vote. Le vote par téléphone ne permet pas de nommer un fondé de pouvoir.**

### **Modification ou révocation de votre procuration**

Vous pouvez modifier la façon dont vous avez voté par procuration en envoyant une nouvelle procuration avant l'heure limite pour révoquer votre vote. Votre dernière procuration sera la seule procuration valide.

**Vous pouvez révoquer votre procuration à tout moment avant qu'elle soit exécutée.** Veuillez envoyer une déclaration écrite indiquant que vous souhaitez révoquer votre procuration, ou à l'égard de toute autre question permise par la loi, à notre secrétaire général, au plus tard le 30 avril 2024 (ou le dernier jour ouvrable avant l'assemblée, si elle est ajournée ou reportée) ou au président de l'assemblée, a/s du secrétaire général, à la date de l'assemblée ou de la reprise de celle-ci, ou de toute autre manière permise par la loi.

**Si vous avez voté sur le formulaire de procuration, vous ou votre fondé de pouvoir pouvez quand même voter en personne à l'assemblée virtuelle.** Votre vote à l'assemblée révoquera le vote que vous avez déjà soumis par procuration.

### **Nomination d'un fondé de pouvoir**

Le texte qui suit s'applique aux actionnaires qui souhaitent nommer une personne (un « fondé de pouvoir tiers »), autre que les membres de la direction désignés dans le formulaire de procuration comme fondés de pouvoir, pour participer et/ou voter à l'assemblée.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, Jon McKenzie et Alex Pourbaix, sont des administrateurs et des dirigeants de Cenovus. Un actionnaire a le droit de nommer un fondé de pouvoir tiers (qui n'est pas nécessairement un actionnaire de la société) afin qu'il le représente à l'assemblée, en inscrivant le nom du représentant de son choix dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, en nommant cette personne comme fondé de pouvoir et en l'inscrivant en ligne, comme il est décrit ci-après.

Les actionnaires qui souhaitent nommer un fondé de pouvoir tiers pour que celui-ci assiste et participe à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir et exerce les droits de vote rattachés à leurs actions **DOIVENT** soumettre leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote nommant cette personne à titre de fondé de pouvoir **ET** inscrire ce fondé de pouvoir en ligne, comme il est décrit ci-après. L'inscription de votre fondé de pouvoir est une étape supplémentaire que vous devez remplir **APRÈS** la soumission de votre formulaire de procuration ou de votre formulaire d'instructions de vote. **Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas le nom d'utilisateur de quatre lettres permettant de voter à l'assemblée et ne pourra y assister qu'à titre d'invité.**

- **Étape 1 : Nommez un fondé de pouvoir.** Pour nommer un fondé de pouvoir tiers, inscrivez le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (si cela est permis) et suivez les instructions vous indiquant comment soumettre ce formulaire. Cette étape doit être suivie avant l'inscription de ce fondé de pouvoir, cette inscription étant une étape supplémentaire à suivre une fois que vous avez soumis votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote.
- **Étape 2 : Inscrivez votre fondé de pouvoir.** Pour inscrire un fondé de pouvoir tiers, les actionnaires doivent se rendre au <http://www.computershare.com/CenovusEnergy> au plus tard à 11 h (heure de Calgary) le 29 avril 2024 et fournir à Computershare les coordonnées du fondé de pouvoir requises afin que Computershare puisse fournir au fondé de pouvoir un nom d'utilisateur de quatre lettres par courriel. Sans code, les fondés de pouvoir ne pourront pas voter à l'assemblée, mais ils pourront y participer en tant qu'invités.

**Veillez noter que la nomination d'un fondé de pouvoir n'est permise qu'en cas de vote en ligne ou de renvoi par courrier de votre formulaire de procuration. Le vote par téléphone ne permet pas de nommer un fondé de pouvoir.**

## Ordre du jour de l'assemblée

### États financiers

Nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant sont inclus dans le rapport annuel et seront disponibles à l'assemblée. Le rapport annuel est également déposé sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca) et vous pouvez le consulter sur demande.

### Nomination de l'auditeur

Le conseil recommande la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. ») à titre d'auditeur de Cenovus jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025. PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé auditeur de Cenovus pour la première fois le 30 novembre 2009. Notre dernière demande de proposition pour un auditeur remonte à 2020.

Les administrateurs seront autorisés à fixer les honoraires qui seront versés à notre auditeur.

### Honoraires d'audit versés

Le tableau suivant présente de l'information sur les honoraires que PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. a facturés à Cenovus pour les services professionnels rendus.

CATÉGORIE	TYPE DE TRAVAUX FACTURÉS	HONORAIRES DE 2023 (MILLIERS DE \$)	HONORAIRES DE 2022 (MILLIERS DE \$)
<b>Honoraires d'audit</b>	Audit des états financiers consolidés et des services qui sont normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation.	4 423	4 153
<b>Honoraires liés à l'audit</b>	Certification et services raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers annuels dont les honoraires ne sont pas déclarés comme <i>Honoraires d'audit</i> , y compris les honoraires au titre de services d'audit concernant les communications environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), les prospectus et les frais de participation imposés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes, et les frais liés aux actifs acquis ou vendus.	655	237
<b>Honoraires en fiscalité</b>	Conformité fiscale, conseils en fiscalité et services fiscaux d'expatriation.	137	227
<b>Tous les autres honoraires</b>	Examen du dépôt de documents liés à la <i>Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif</i> ainsi que les services entourant les dépôts.	120	67
<b>TOTAL</b>		<b>5 335</b>	<b>4 684</b>

De plus amples renseignements, notamment le mandat du comité d'audit, sont présentés dans la notice annuelle de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Veuillez vous reporter à la page 7 pour savoir comment accéder à la notice annuelle.

**Nous vous recommandons de voter POUR la nomination de PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur.**

**Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR la nomination de PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. comme notre auditeur, à moins que vous leur disiez de s'abstenir de soumettre un tel vote.**

## Élection des administrateurs

Il y aura 13 administrateurs élus à l'assemblée. Ce nombre a été décidé par le conseil. Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur ait été dûment nommé ou élu. Nos candidats aux postes d'administrateurs sont les suivants :

Stephen E. Bradley

Keith M. Casey

Michael J. Crothers

James D. Girgulis

Jane E. Kinney

Eva L. Kwok

Melanie A. Little

Richard J. Marcogliese

Jonathan M. McKenzie

Claude Mongeau

Alexander J. Pourbaix

Frank J. Sixt

Rhonda I. Zygocki

Vous trouverez de plus amples renseignements sur tous les candidats à la page 43. Chacun des candidats apporte au conseil des compétences et une expérience importantes. Chaque candidat est admissible pour siéger au conseil et est disposé à le faire s'il est élu.

## Nous vous recommandons de voter POUR l'élection de chacun de ces candidats.

***Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR l'élection de chacun de ces candidats, à moins que vous leur disiez de voter contre un ou plusieurs d'entre eux.***

Si, pour une raison quelconque, un candidat n'est pas disponible pour siéger au moment de l'assemblée (et nous n'avons aucun motif de croire que cela se produira), les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront pour le candidat remplaçant si le conseil en propose un.

### **Politique sur le vote majoritaire**

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* exige que nos administrateurs soient élus à un vote majoritaire, ce qui signifie que nos administrateurs ne seront pas élus à moins que les votes exprimés en leur faveur représentent la majorité des votes exprimés pour et contre eux par les actionnaires. Notre *politique sur les procédures d'élection des administrateurs* tient compte de ce processus.

### **Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction (droit de regard sur la rémunération)**

Depuis 2010, les actionnaires ont un droit de regard sur nos programmes de rémunération. Cela nous aide à nous mobiliser de façon constructive, à obtenir une rétroaction significative et à assurer la responsabilisation des administrateurs à l'égard de la rémunération de la haute direction.

L'an dernier, 98,33 % des actionnaires ont approuvé notre démarche en matière de rémunération de la haute direction.

Nos programmes de rémunération de la haute direction sont semblables à ceux de l'an dernier. Vous trouverez de l'information détaillée sur la façon dont notre rémunération correspond au rendement pour 2023 à la rubrique *Rémunération de la haute direction* à la page 69.

Le conseil tiendra compte des résultats du vote lorsqu'il examinera les politiques et décisions futures en matière de rémunération.

Nous avons besoin de votre soutien. Si la résolution consultative n'est pas bien accueillie, le conseil consultera les actionnaires pour mieux comprendre leurs préoccupations.

## Nous vous recommandons de voter POUR l'acceptation de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction.

**Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR cette résolution consultative à caractère non obligatoire, à moins que vous leur disiez de voter contre celle-ci.**

Voici le texte de la résolution consultative à caractère non obligatoire qui sera adoptée :

« **Il est résolu que**, sur une base consultative, et sans pour autant diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de Cenovus Energy Inc. (Cenovus), les actionnaires acceptent la démarche de Cenovus en matière de rémunération de la haute direction, qui est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 6 mars 2024 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024. »

### Régime de droits des actionnaires

Un régime de droits des actionnaires de Cenovus (le « régime de droits des actionnaires de Cenovus ») a été adopté en date du 20 octobre 2009 dans le cadre d'un plan d'arrangement prenant effet le 30 novembre 2009 et conclu en vertu de l'article 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* visant Encana Corporation (« Encana ») et Cenovus, et a été modifié et mis à jour par la suite le 30 novembre 2009, le 25 avril 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En 2012, les actionnaires de Cenovus ont approuvé diverses modifications et la mise à jour du régime de droits des actionnaires ainsi que sa reconduction pour une période supplémentaire de trois ans. En 2015, les actionnaires ont reconfirmé le régime de droits des actionnaires de Cenovus pour une période supplémentaire de trois ans. En 2018, les actionnaires de Cenovus ont approuvé diverses modifications et la mise à jour du régime de droits des actionnaires ainsi que sa reconduction pour une période supplémentaire de trois ans. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Cenovus a acquis Husky Energy Inc. (« Husky Energy ») aux termes d'un plan d'arrangement en vertu de l'article 193 de la *Business Corporations Act* de l'Alberta visant Husky Energy, les actionnaires et les titulaires d'options de Husky Energy et Cenovus (l'« arrangement »), aux termes duquel (entre autres choses) Cenovus a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Husky Energy en contrepartie d'actions ordinaires et de bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être émis aux termes de l'arrangement (les « bons de souscription de l'arrangement »). Au cours de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 15 décembre 2020, dont l'objectif était d'examiner l'arrangement, les actionnaires ont approuvé une résolution ordinaire autorisant et approuvant, entre autres, certaines modifications corrélatives au régime de droits des actionnaires de Cenovus afin de s'assurer qu'une acquisition d'actions ordinaires, ou de droits d'acquisition d'actions ordinaires, aux termes de l'arrangement ou des opérations sur les droits d'achat d'actions émis dans le cadre de celui-ci n'a pas entraîné par inadvertance un événement déclencheur (un « événement déclencheur ») aux termes du régime de droits des actionnaires de Cenovus, à la suite duquel les droits d'achat d'actions en circulation aux termes de celui-ci pourraient autrement être séparés des actions ordinaires et devenir susceptibles d'être exercés. En 2021, les actionnaires de Cenovus ont approuvé diverses modifications et la mise à jour du régime de droits des actionnaires ainsi que sa reconduction pour une période supplémentaire de trois ans.

Pour que le régime de droits des actionnaires de Cenovus soit maintenu en vigueur après cette assemblée, il doit être reconfirmé à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires indépendants à l'assemblée. L'expression « actionnaires indépendants » (*Independent Shareholders*) est définie dans le régime de droits des actionnaires de Cenovus comme désignant tous les porteurs d'actions ordinaires, à l'exclusion d'un acquéreur (*Acquiring Person*) (au sens du régime de droits des actionnaires de Cenovus), d'une personne qui fait une offre publique d'achat visant les actions ordinaires ou qui a

annoncé son intention de le faire, des membres du groupe de ces personnes exclues, des personnes ayant des liens avec elles et des personnes agissant conjointement ou de concert avec elles et de tout régime d'avantages sociaux des employés, de participation différée aux bénéficiaires, de participation en actions ou autres régimes semblables ou fiducies au bénéfice des employés de Cenovus, à moins que les bénéficiaires du régime ou de la fiducie indiquent la façon dont les droits de vote rattachés aux actions ordinaires doivent être exercés. En date du 6 mars 2024, à la connaissance de Cenovus, aucun actionnaire n'était soumis à une interdiction de voter du fait qu'il n'est pas un actionnaire indépendant. Si la résolution relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 n'est pas approuvée, le régime de droits des actionnaires de Cenovus prendra fin le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Les objectifs principaux du régime de droits des actionnaires de Cenovus sont de donner à chaque actionnaire la même chance de participer à une offre publique d'achat visant Cenovus et d'accorder un délai suffisant permettant d'explorer et d'élaborer toutes les options en vue d'optimiser la valeur du placement des actionnaires si une telle offre est faite. Le régime de droits des actionnaires de Cenovus encourage un acquéreur éventuel à procéder en vertu d'une offre autorisée (Permitted Bid) (au sens conféré à ce terme dans le régime de droits des actionnaires de Cenovus), ce qui nécessite que l'offre publique d'achat respecte certains critères minimums conçus pour assurer son caractère équitable, ou encore à obtenir l'accord du conseil.

Un résumé des principales modalités du régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 figure à l'annexe C. Le texte intégral du régime peut être consulté sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca).

## **Nous vous recommandons de voter POUR la modification et reconfirmation du régime de droits des actionnaires.**

***Les personnes nommées dans la procuration ci-jointe voteront POUR cette résolution, à moins que vous leur disiez de voter contre celle-ci.***

Voici le texte de la résolution qui sera adoptée :

« Il est résolu que, à titre de résolution ordinaire des actionnaires :

1. La convention relative au régime de droits des actionnaires (le « régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 ») modifiée et mise à jour datée du 1<sup>er</sup> mai 2024 conclue entre Cenovus Energy Inc. (la « société ») et Services aux investisseurs Computershare Inc. à titre d'agent d'émission des droits et décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la société datée du 6 mars 2024 et transmise avant l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, est confirmée et approuvée.
2. Les révisions du régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 effectuées jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024 à la demande de la Bourse de Toronto ou de professionnels commentant les régimes de droits des actionnaires afin de rendre le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 conforme aux versions des régimes de droits des actionnaires qui prévalent alors chez les émetteurs assujettis au Canada, telles qu'elles peuvent être approuvées par deux des personnes suivantes, soit le président du conseil membre de la direction, le président et chef de la direction, le vice-président directeur et chef des finances, le vice-président directeur et chef de l'exploitation, tout vice-président directeur ou administrateur, sont par les présentes approuvées.
3. Le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024, dans sa version modifiée et mise à jour conformément aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, est par les présentes reconfirmé et approuvé.
4. Tout administrateur ou dirigeant de la société reçoit l'autorisation et l'instruction, pour la société et en son nom (que ce soit sous son sceau ou autrement), de conclure, de signer et de remettre l'ensemble des actes, des conventions, des ententes connexes et des documents, y compris l'ensemble des avis, consentements, demandes, reconnaissances, certificats, attestations et autres documents (aux présentes, les « documents ») et de prendre ou de veiller à ce que soient prises toutes les autres mesures et de faire et de veiller à ce que soient faites toutes les choses (aux présentes, les « mesures ») qui peuvent être nécessaires aux fins de donner effet aux résolutions ci-dessus ou d'assurer la conformité à un document ou à une mesure, et ces documents et mesures autorisés et approuvés par ces résolutions constituent des obligations valides et exécutoires de la société et leur exécution par la société en vertu de tels documents et de telles mesures est par les présentes autorisée.

### ***Autres questions***

Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, vous (ou votre fondé de pouvoir, si vous votez par procuration) pouvez voter comme bon vous semble. À notre connaissance, il n'y a aucun autre point à l'ordre du jour qui sera examiné à l'assemblée.

# GOVERNANCE

## Faits saillants

### Pratiques de gouvernance solides

- ✓ Rigoureux *Code de conduite et d'éthique commerciale* à l'intention des administrateurs, des dirigeants et du personnel.
- ✓ Interdiction aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel d'effectuer des opérations de couverture.
- ✓ Engagement envers les actionnaires réactif, actif et continu.
- ✓ Politique de récupération étendue de la rémunération des membres de la haute direction conforme aux normes de la NYSE.
- ✓ Exigences élevées en matière d'actionariat pour les membres de la haute direction et les administrateurs.
- ✓ Adoption d'une nouvelle génération de régime de droits des actionnaires.
- ✓ Cibles et rapports transparents concernant la diversité du conseil.
- ✓ Réunions annuelles du conseil consacrées à la stratégie.
- ✓ Possibilité pour les administrateurs de consulter des experts et des conseillers externes.
- ✓ Culture axée sur la connaissance des risques supervisée par des comités possédant l'expertise pertinente.
- ✓ Évaluations internes annuelles du conseil et évaluations régulières du conseil par des tiers.
- ✓ Orientation minutieuse à l'intention des nouveaux administrateurs
- ✓ Formation continue commanditée pour les administrateurs.
- ✓ Aucune émission d'actions privilégiées « carte blanche ».
- ✓ Programme complet de participation avec les actionnaires.
- ✓ Tous les comités responsables de la surveillance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à leur mandat.
- ✓ Rapports transparents sur les enjeux ESG (accessibles sur [cenovus.com](https://cenovus.com) [en anglais seulement], sous la rubrique « Sustainability Reporting »).

### DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

<b>Survol et structure</b>	Page 21
<b>Conduite éthique des affaires</b>	Page 23
<b>Survol de la durabilité</b>	Page 25
<b>Diversité du conseil et de la haute direction</b>	Page 29
<b>Conseil d'administration</b>	Page 32
<b>Comités</b>	Page 34
<b>Lignes directrices relatives aux postes</b>	Page 38
<b>Évaluation et renouvellement du conseil</b>	Page 39
<b>Orientation et formation des administrateurs</b>	Page 41

## Survol et structure

La façon dont nous accomplissons notre travail chez Cenovus est aussi importante que le travail lui-même. Nous reconnaissons que, pour offrir une valeur pour les actionnaires cohérente et à long terme, nous devons exercer nos activités de manière responsable afin de maintenir et de rehausser notre réputation. Pour respecter cet engagement, nous devons nous avoir une bonne gouvernance.

Notre conseil supervise la gestion des activités de Cenovus au moyen d'un système solide de gouvernance et de contrôles internes. Ce système comprend un ensemble complet de politiques, de normes et de pratiques qui indiquent le comportement attendu de notre personnel, des membres de notre direction et de notre conseil.

Notre structure de gouvernance comprend également des cadres, comme notre *politique de gestion des risques d'entreprise* et le *système de gestion de l'intégrité des activités de Cenovus*, qui nous aident à gérer adéquatement les risques dans nos activités et à enchâsser la sécurité et l'intégrité des actifs dans notre travail. Pour en savoir plus sur le risque, veuillez consulter la page 34 et le survol de chaque comité à la page 35.

Chaque année, nos administrateurs et nos employés doivent examiner notre *Code de conduite et d'éthique commerciale* (« Code ») et d'autres politiques et normes clés et y adhérer. Par l'entremise de notre code de conduite commerciale des fournisseurs, nous nous attendons également à ce que nos prestataires de services et fournisseurs respectent, soutiennent et communiquent nos valeurs et nos pratiques d'entreprise dans l'ensemble de leur entreprise et au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

Nous disposons d'un certain nombre de moyens pour signaler de façon confidentielle nos préoccupations au sujet de la conduite éthique des affaires, notamment une ligne d'assistance pour les questions d'intégrité gérée par un tiers fournisseur de services. Les personnes intéressées, y compris les résidents des collectivités locales et autres membres du public, ainsi que nos employés et nos sous-traitants, sont encouragées à signaler une préoccupation se rapportant à la conduite des affaires en utilisant la ligne d'assistance pour les questions d'intégrité. Pour en savoir plus sur cette ligne d'assistance, rendez-vous à la page 24.

### Exigences juridiques

Nos pratiques de gouvernance respectent voire dépassent toutes les exigences qui s'appliquent à nous au Canada et aux États-Unis, y compris la réglementation sur les valeurs mobilières et les règles de la TSX et de la NYSE.

## Structure



### Participation des actionnaires

Nous comprenons la valeur d'une communication constructive et d'une interaction significative avec nos actionnaires. Notre conseil s'est engagé à faire preuve de transparence et à entretenir un dialogue éclairé avec les actionnaires pour l'aider à diriger Cenovus.

Nous avons une *politique du conseil favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation* qui oriente nos communications avec les actionnaires et définit notre démarche en matière d'engagement des actionnaires.

Les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec n'importe quel administrateur, y compris notre président du conseil membre de la direction et notre administrateur principal indépendant, à l'une des adresses suivantes :



[corporate.secretary@cenovus.com](mailto:corporate.secretary@cenovus.com)



Cenovus Energy Inc.  
225 - 6 Ave SW  
PO Box 766  
Calgary, AB T2P 0M5  
À l'attention de : Secrétaire général

## Activités de communication et de participation externes

SUJET/ACTIVITÉ	DESCRIPTION
<b>Politique sur la participation des actionnaires</b>	Notre <i>politique du conseil favorisant les communications avec les actionnaires et leur participation</i> renforce notre engagement à tenir un dialogue constructif avec les actionnaires. Vous en trouverez un exemplaire sur le site Web <a href="http://cenovus.com">cenovus.com</a> (en anglais seulement).
<b>Audioconférences avec la communauté des investisseurs</b>	La direction a tenu des audioconférences trimestrielles et organisé des webémissions avec les investisseurs pour passer en revue les résultats financiers et opérationnels. Vous trouverez l'enregistrement du dernier appel sur le site Web <a href="http://cenovus.com">cenovus.com</a> (en anglais seulement).
<b>Journée des investisseurs</b>	Nous organisons tous les deux ans une journée des investisseurs pour faire le point sur notre plan quinquennal. Notre plus récente journée des investisseurs s'est tenue le 5 mars 2024, et des membres de la direction, y compris le chef de la direction et le président du conseil membre de la direction, ont discuté avec environ 80 participants incluant des analystes et des actionnaires. Dans le cadre d'une présentation officielle, la direction a fourni des indications générales sur notre stratégie, nos activités et notre cadre financier. Après la présentation, la direction a communiqué de façon informelle avec les actionnaires et les analystes pour répondre à leurs questions concernant les documents présentés.
<b>Programme de communication de la direction avec les actionnaires et les investisseurs</b>	<p>Les membres de notre équipe de direction, y compris notre chef de la direction et notre chef des finances, ainsi que les représentants du groupe des relations avec les investisseurs et de l'équipe de durabilité ont eu plus de 250 interactions avec les actionnaires tout au long de l'année, y compris des rencontres individuelles, des tournées de présentation à l'intention des investisseurs et des conférences. Ces interactions ont donné lieu à un dialogue sur un certain nombre de sujets, dont l'indépendance et les engagements des administrateurs et la transparence du lobbying.</p> <p>La direction a assisté à diverses conférences d'investisseurs et a tenu un grand nombre de réunions et d'audioconférences avec des actionnaires, des porteurs de billets et autres investisseurs tout au long de 2023, y compris des rencontres continues avec des représentants d'Engagement climatique Canada (« ECC ») pour que Cenovus figure sur la liste des priorités des entreprises d'ECC, un groupe de sociétés cotées à la TSX sélectionnées par ECC dans divers secteurs économiques qui sont stratégiquement engagées envers l'alignement des attentes en matière de gouvernance des risques climatiques, de divulgation et de transition vers une économie à faibles émissions de carbone au Canada.</p>
<b>Séances de discussion des administrateurs avec les actionnaires et les investisseurs</b>	M <sup>me</sup> Zygocki (présidente du RHR) et M. Mongeau (administrateur principal indépendant) ont rencontré des représentants de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) en mai 2023. Les sujets abordés comprenaient la composition du conseil et la planification de la relève, l'engagement des actionnaires, la surveillance des risques et de la stratégie, la rémunération des membres de la haute direction et la gestion du capital humain.

## Conduite éthique des affaires

Nos principes et nos valeurs, ainsi que notre *Code*, notre *politique en matière de durabilité* et notre *politique des droits de la personne* définissent notre détermination à mener nos activités de manière éthique et légale. Vous pouvez lire ces politiques sur le site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

### *Code de conduite et d'éthique commerciale (le « Code »)*

Notre *Code* s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel travaillant pour le compte de Cenovus dans tous les endroits où nous exerçons nos activités. Il est applicable dans tous les territoires où Cenovus exerce des activités. Rendez-vous sur le site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement) pour lire le *Code* dans son intégralité.

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs, dirigeants et employés connaissent et défendent nos valeurs et adhèrent aux lignes directrices énoncées dans le *Code*. Chaque année, on demande à tous les administrateurs, dirigeants et employés de passer en revue le *Code* et de confirmer qu'ils l'ont lu, qu'ils le comprennent et qu'ils s'engagent à le respecter et à se comporter conformément à ses principes et exigences. Les prestataires de services doivent prendre connaissance du *Code*, et nous les encourageons à se conformer à tous les niveaux aux principes et orientations qui y sont énoncés.

La conformité annuelle au *Code* est signalée au SDR, qui en fait ensuite rapport au conseil. Toute dérogation au *Code* de la part des dirigeants ou des administrateurs relève du conseil et doit être communiquée dans les meilleurs délais aux actionnaires dans la mesure requise par la loi, les règles, la réglementation ou les exigences des bourses. Aucune dérogation au *Code* n'a été accordée par le conseil.

### **Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité**

La ligne d'assistance pour les questions d'intégrité offre à qui que ce soit, tant à l'interne qu'à l'externe, un moyen de signaler des préoccupations ou des questions au sujet d'éventuels problèmes éthiques, juridiques ou de comportement au travail. Elle est gérée de façon indépendante par une société tierce et permet de partager des préoccupations de façon confidentielle ou anonyme (au besoin).

Les préoccupations transmises au moyen de cette ligne d'assistance qui portent sur les violations des politiques ou des normes sont traitées conformément à notre *norme d'enquête* et à notre *processus d'enquête*. Un rapport trimestriel des plaintes reçues par le biais de la ligne d'assistance pour les questions d'intégrité est présenté aux comités pertinents du conseil à chaque assemblée ordinaire.

### **Processus d'enquête**

Notre *norme d'enquête* et notre *processus d'enquête* prévoient des procédures efficaces et cohérentes concernant la réception, l'examen et, le cas échéant, l'enquête sur les questions signalées au comité des enquêtes de Cenovus.

Notre comité des enquêtes mène et encadre les enquêtes. Il soumet au comité d'audit les infractions se rapportant à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit. Les comités du conseil, y compris le comité d'audit, reçoivent chaque trimestre une récapitulation faisant état de la nature et de la progression des enquêtes en cours. Les comités signalent à notre conseil toute enquête importante ou d'envergure.

### **Politique sur l'information et la négociation de titres par les employés**

Notre *politique sur l'information et la négociation de titres par les employés* s'applique à tout le personnel et aux administrateurs de Cenovus et de ses filiales. Nous avons également mis en place une *norme sur la négociation restreinte et les initiés* qui s'adresse aux administrateurs, aux dirigeants et aux initiés et qui contient d'autres directives sur la négociation des actions ordinaires et autres titres de Cenovus, les déclarations d'initiés, le traitement des renseignements importants non publics et les périodes d'interdiction de transiger.

Il est interdit aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel d'effectuer des opérations de couverture visant les actions ordinaires et autres titres de Cenovus.

Le respect de cette politique est signalé au conseil par le comité de gouvernance.

### **Conflits d'intérêts et transactions entre parties liées**

Nous avons une *norme sur les conflits d'intérêts*, disponible sur notre site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) et un protocole destinés à aider les membres de notre personnel et nos administrateurs à gérer à l'avance tout conflit d'intérêts potentiel. En outre, les administrateurs de Cenovus doivent se conformer aux dispositions en matière de conflits d'intérêts de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux lois sur les valeurs mobilières applicables, afin de s'assurer que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent des opérations et des conventions dans lesquelles ils ont un intérêt important.

Le protocole de communication des conflits d'intérêts et des parties liées à l'intention des administrateurs de Cenovus comprend les exigences suivantes :

- Les administrateurs remplissent un questionnaire de conformité annuel dans lequel ils indiquent les entités pour lesquelles ils exercent des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou des fonctions similaires, et le comité de gouvernance examine les relations importantes qui peuvent avoir une incidence sur le jugement d'un administrateur au cours de son évaluation annuelle de l'indépendance. Cette liste est mise à la disposition de tous les administrateurs

dans le manuel d'information à l'intention des administrateurs. Le questionnaire de conformité annuel permet également de recueillir des renseignements sur les parties liées (au sens des Normes internationales d'information financière [« IFRS »]), et le comité d'audit est chargé d'examiner et d'approuver les transactions entre parties liées conclues entre la société et les membres de la haute direction ou les administrateurs, y compris les affiliations des membres de la haute direction ou des administrateurs. Les administrateurs doivent aviser immédiatement l'équipe du secrétariat général de la société de toute suppression, de tout ajout ou de toute autre modification de l'information fournie.

- Lorsqu'il existe un conflit d'intérêts réel ou perçu, l'administrateur concerné prendra des mesures d'atténuation appropriées, comme s'abstenir de participer à l'assemblée à laquelle cette question est soumise ou s'abstenir de participer aux discussions et de voter pendant cette partie de l'assemblée.
- Le secrétaire général avisera à l'avance le conseil et l'équipe de direction de tout conflit d'intérêts potentiel impliquant un administrateur et s'assurera que la partie des documents du conseil ou des comités relative à ce conflit n'est pas distribuée à cet administrateur.
- Les opérations de Cenovus mettant en cause des parties liées, s'il y en a, doivent être rendues publiques conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et Cenovus doit communiquer l'intérêt de la direction et d'autres personnes dans des opérations importantes lorsque ces lois l'exigent. Le processus de surveillance est géré par l'équipe d'audit interne de Cenovus, qui collabore à cet effet avec l'équipe du secrétariat général, qui tient à jour une liste de toutes les affiliations et dirige un processus chaque année pour s'assurer que les transactions entre parties liées sont signalées et divulguées quand cela s'avère requis. Pour en savoir plus sur les transactions entre parties liées, veuillez vous reporter à nos états financiers consolidés annuels.

## Survol de la durabilité

Nous croyons que le juste équilibre entre les considérations environnementales, économiques et sociales crée une valeur durable à long terme. La durabilité fait partie intégrante de notre façon d'exercer nos activités. Il s'agit pour nous :

- de créer un milieu de travail sécuritaire et inclusif;
- de consulter les collectivités locales et autochtones et d'établir des partenariats avec elles;
- de faire preuve d'innovation pour minimiser notre impact sur la faune, l'eau et l'environnement.

La durabilité fait partie de notre processus de prise des décisions et de notre cadre d'affectation des capitaux afin d'encourager les progrès continus pour atteindre nos cibles ESG et contribuer à créer une valeur durable à long terme. Nous informons nos parties prenantes de nos pratiques et de nos progrès en matière d'ESG au moyen de notre rapport ESG. Pour consulter notre dernier rapport, allez à [cenovus.com](https://cenovus.com) (en anglais seulement).

Nous demeurons déterminés à maintenir dans le premier quartile notre rendement en matière de sécurité et notre leadership en durabilité. Dans le cadre de cet engagement, nous continuons de prendre des mesures pour maintenir notre position de meilleur fournisseur mondial d'énergie. En 2023, nous avons continué de réaliser des progrès à l'égard de nos objectifs ESG, y compris en établissant un nouveau jalon relatif au méthane, qui contribue à notre objectif plus vaste de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour en savoir plus sur les progrès réalisés en 2023 à cet égard et sur la gouvernance et la surveillance des risques en matière d'ESG, consultez les pages qui suivent.

### *Leadership et activité en matière de durabilité*

Les considérations en matière de durabilité contribuent à façonner tout ce que nous faisons. Elles sont intégrées à notre stratégie, à nos plans d'affaires et à nos processus d'affectation des capitaux. Cela nous permet d'atteindre nos objectifs en matière d'ESG de façon réaliste et favorise l'adhésion à l'échelle de l'organisation.

Notre objectif concernant le leadership en matière de durabilité est un engagement à continuer de progresser. En 2023, les initiatives du conseil et de la direction ont progressé ou ont été menées à terme dans l'ensemble de nos secteurs d'intérêt ESG, qui comprenaient notamment ce qui suit :

- L'établissement d'un jalon relatif au méthane visant à réduire les émissions de méthane en amont de 80 % d'ici la fin de 2028 par rapport à 2019, qui démontre notre engagement continu à réduire les émissions de méthane et qui appuie nos objectifs plus généraux de réduction des GES. Parmi les progrès réalisés dans le cadre des initiatives de réduction des GES, mentionnons l'avancement des projets d'électrification dans le cadre de notre secteur classique, l'évaluation du

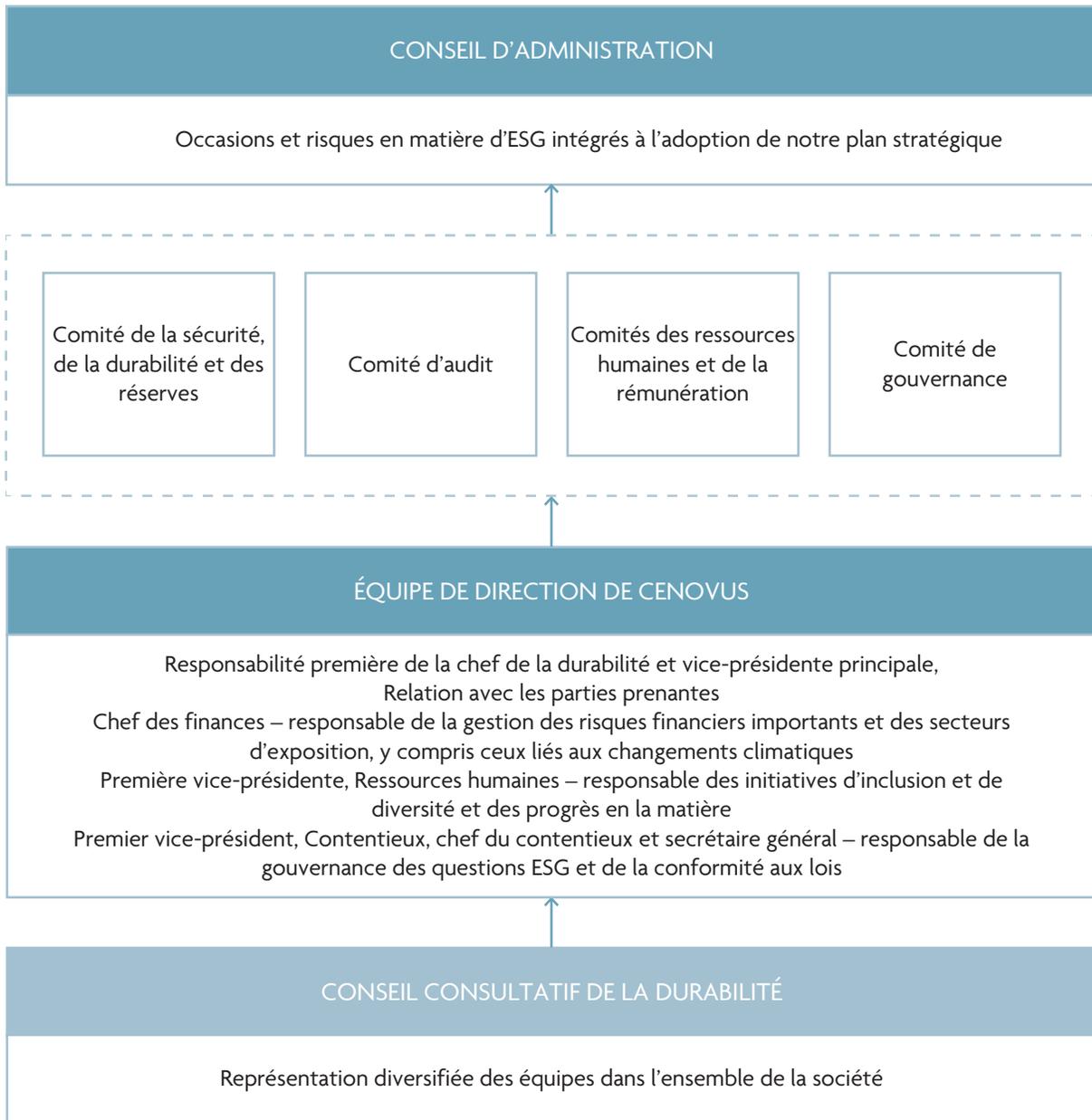
potentiel de subsurface et de séquestration dans le cadre de nos projets de captage et de stockage du carbone à l'usine d'éthanol de Minnedosa et à l'usine de gaz d'Elmworth, et l'avancement du captage et du stockage du carbone à l'usine de valorisation de Lloydminster et l'actif de sables bitumineux de Christina Lake.

- L'élargissement de la mesure environnementale dans la carte de pointage de rendement de la société pour 2023, ayant une incidence sur la rémunération de tous les employés, y compris les membres de la haute direction, à un indice de rendement en matière de durabilité. Cela reflète mieux l'activité à court terme qui nous permet de progresser vers nos cibles ESG à plus long terme relativement à chacun de nos cinq secteurs d'intérêt ESG : le climat et les émissions de GES, la gestion de l'eau, la biodiversité, la réconciliation avec les Autochtones et l'inclusion et la diversité. En décembre 2023, le conseil a approuvé d'autres modifications de l'indice de rendement en matière de durabilité dans la carte de pointage de rendement de la société pour 2024, notamment le remplacement de la mesure de l'habitat du caribou par une mesure ciblant les certificats de remise en état reçus. Le conseil a également approuvé l'élargissement de la mesure de rendement des émissions absolues des raffineries exploitées (en éq. CO<sub>2</sub>) afin d'y inclure une mesure de réduction des émissions de méthane. Cette réduction est conforme à notre cible en matière de climat et d'émissions de GES, qui vise à réduire les émissions absolues de GES de 35 % d'ici la fin de 2035 par rapport à 2019, notamment à réduire les émissions de méthane en amont de 80 % d'ici la fin de 2028 et à atteindre notre objectif à long terme de zéro émission nette liée à l'exploitation d'ici 2050.
- Les progrès continus en ce qui concerne la remise en état de l'habitat du caribou et le dépassement des attentes pour 2023 en ce qui concerne la remise en état des sites de puits mis hors service.
- L'achèvement des plans de gestion de l'eau permettant de détecter les risques et les occasions spécifiques aux actifs et aux sites et de définir les plans d'action à l'égard de plusieurs de nos actifs, y compris nos actifs de production par méthode thermique de Lloydminster;
- L'atteinte de la cible de dépenses auprès des entreprises autochtones et de notre niveau de dépenses annuelles le plus élevé à ce jour.
- L'approbation des modifications du *Code* et du mandat du comité SDR destinées à articuler plus clairement la gouvernance du lobbying et l'alignement de nos activités de lobbying et de défense des droits publics sur les objectifs, la stratégie, les cibles et l'ambition de l'entreprise, ainsi que l'accroissement de la transparence par l'amélioration des informations connexes disponibles sur notre site Web.
- L'atteinte et le maintien de nos objectifs de diversité au sein du conseil d'administration par le biais de nominations et de transitions, ce qui a donné lieu à la nomination de quatre femmes sur treize candidats aux postes d'administrateur à l'assemblée. Nous avons également progressé en matière de représentation des femmes au sein des postes de direction, 3 des 11 membres de notre équipe de haute direction étant des femmes, et le pourcentage de femmes occupant des postes de direction étant de 25,9 %. Pour en savoir plus sur la diversité au sein du conseil, veuillez consulter la page 23.
- Lancement de MentalHealthMatters@Cenovus, un nouveau réseau axé sur les employés visant à réduire la stigmatisation et à soutenir la santé mentale en milieu de travail.

### Surveillance du risque lié aux enjeux ESG

Notre structure de gouvernance comprend la surveillance du conseil et de la haute direction, ainsi que des politiques, des normes, des processus et des procédures pour guider les comportements que nous attendons de la part de notre personnel, la façon dont nous gérons nos installations et les risques. Les risques liés aux enjeux ESG sont pris en considération dans notre programme de gestion des risques d'entreprise, qui nous aide à repérer, à évaluer et à gérer les principaux risques liés à nos activités. Les principaux risques liés aux enjeux ESG, ainsi que d'autres questions relatives aux enjeux ESG, sont examinés régulièrement avec le conseil et les comités.

Le conseil approuve notre plan stratégique d'entreprise, qui tient compte des occasions et des risques liés à nos activités, y compris ceux liés aux enjeux ESG, et supervise notre approche en matière de durabilité ainsi que nos processus et procédures connexes. Le conseil est également tenu de surveiller les processus et procédures de la société de façon à atténuer les effets sur l'environnement (notamment les changements climatiques), traiter les questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre des activités de la société, tenir compte de la gestion du capital humain et exercer ses fonctions tout en respectant les principes de bonne gouvernance et les normes reconnues. Les quatre comités du conseil agissent à titre consultatif auprès du conseil et supervisent les risques liés aux enjeux ESG propres à leurs mandats respectifs, qui sont traités au besoin et signalés au conseil.



### Surveillance des enjeux ESG par le conseil et les comités

**Conseil.** Le conseil supervise l'approche de Cenovus en matière de durabilité et reçoit des rapports et des recommandations de la direction et des comités sur les questions ESG dont il est responsable ou qu'il supervise. Il examine également les processus et les procédures de Cenovus pour faire ce qui suit :

- Atténuer les impacts environnementaux (notamment les changements climatiques).
- Traiter les questions de santé et de sécurité qui peuvent survenir en raison des activités de Cenovus.
- Tenir compte de la gestion du capital humain.
- Exercer ses activités selon les principes de bonne gouvernance et les normes reconnues.

**Audit.** Le comité d'audit supervise les conséquences financières liées à l'évolution des enjeux ESG, y compris les changements climatiques. Plus particulièrement, il surveille l'incidence financière potentielle des facteurs ESG, y compris les changements climatiques, les risques et les expositions affectant ce qui suit :

- L'accès aux capitaux des prêteurs de Cenovus, de ses investisseurs en titres de créance et de ses investisseurs en titres de capitaux propres.
- L'obtention d'une couverture d'assurance par Cenovus;
- Les notes de crédit de Cenovus.

Le comité d'audit examine également les facteurs ESG ayant trait aux obligations en matière de la mise hors service d'actifs et les questions touchant à la communication de l'information financière.

**RHR.** Le comité RHR supervise les ressources humaines et la rémunération. Cela inclut les enjeux ESG suivants :

- Les stratégies en matière d'organisation et de gestion des talents.
- La stratégie relative au personnel.
- La culture.
- La santé et le bien-être.
- L'engagement.
- L'inclusion et la diversité, notamment les progrès à l'égard des cibles relatives à l'inclusion et à la diversité de Cenovus.
- La rémunération, notamment les mesures de rendement des facteurs ESG dans les programmes de rémunération et la gouvernance des régimes de retraite.

**Gouvernance.** Le comité de gouvernance supervise les questions ayant trait à la gouvernance de toutes les questions ESG, y compris la diversité des membres du conseil.

Il formule des recommandations au comité de gouvernance sur l'attribution de la responsabilité de la surveillance des nouvelles questions ESG ou des questions ESG en développement au comité approprié.

**SDR.** Le comité SDR supervise la mise en œuvre de nos engagements en matière d'ESG conformément à notre *politique en matière de durabilité*, y compris :

- La durabilité, y compris la sécurité et la santé, l'environnement et les changements climatiques, l'intégrité des actifs et les politiques sur la communication avec les parties prenantes, le rendement, la production de rapports et la communication de l'information.
- La mise en œuvre de la stratégie ESG de Cenovus.
- Les incidents critiques ayant une incidence sur les actifs ou les activités de Cenovus et causant des dommages à l'environnement et une atteinte à la réputation.
- Les mesures de correction ou d'atténuation prises pour gérer un risque relevé en matière de durabilité, y compris l'environnement (notamment les obligations de cessation des activités et de remise en état), la santé, la sécurité ou les changements climatiques.
- Les risques liés à l'alignement des activités directes et indirectes de lobbying et de défense des droits de Cenovus, y compris des contributions politiques, sur les objectifs, la stratégie, les cibles et les ambitions de la société.

## Rapport ESG

Nous reconnaissons l'importance de produire des rapports de façon ouverte et responsable et nous produisons des rapports sur notre rendement en matière de durabilité depuis le début des années 2000.

Nos rapports sont régis par des principes d'exactitude, d'équilibre, de clarté, de comparabilité, de fiabilité et de respect des délais. Afin de fournir des renseignements utiles aux investisseurs et à d'autres parties prenantes, nous rédigeons nos rapports sur les facteurs ESG en fonction des éléments suivants :

- Les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GTIFCC »).

- Les lignes directrices du Sustainability Accounting Standards Board (le « SASB »).
- Les lignes directrices sur la déclaration de la durabilité pour le secteur pétrolier et gazier publiées par Ipieca, lorsqu'il n'y avait aucune directive dans les normes du SASB.

Nous y avons également ajouté des renvois aux objectifs de développement durable des Nations Unies qui s'alignent pour la plupart sur nos secteurs d'intérêt ESG.

Dans le rapport ESG de 2022, nous avons inclus les progrès accomplis à la date du rapport envers nos cibles ESG et présenté d'autres renseignements sur nos plans pour les atteindre. Nous avons également souligné les mesures pertinentes prises en 2022.

Notre rapport ESG de 2022 est disponible sur notre Web au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

## Diversité du conseil et de la haute direction

Cenovus reconnaît les avantages d'avoir des équipes de direction et un conseil diversifiés et en bénéficie. Les diverses équipes possèdent des compétences, une expertise et une expérience du secteur variées, et en font bon usage. Elles tirent également parti des divers points de vue acquis par suite de l'expérience accumulée.

### Cibles et progrès actuels – Conseil et leadership

Nous faisons état des progrès réalisés sur la diversité dans quatre domaines :

- **Diversité du conseil** : Femmes, autochtones, personnes vivant avec un handicap et membres des minorités visibles parmi les membres du conseil non membres de la direction.
- **Diversité de la haute direction** : Diversité des membres de la haute direction : femmes, autochtones, personnes vivant avec un handicap et membres des minorités visibles parmi les membres de la haute direction.
- **Femmes siégeant au conseil** : Femmes siégeant au conseil non membres de la direction.
- **Femmes dans des postes de leadership** : Femmes dans des postes de direction (chef d'équipe, coordonnateur, superviseur ou un niveau supérieur).

### Cibles et progrès en matière de diversité au 1<sup>er</sup> mars 2024

DOMAINE	POURCENTAGE CIBLE	DATE CIBLE	ÉTAT ACTUEL	PROGRÈS CUMULATIFS	PROGRÈS ANNUELS
Diversité au sein du conseil	40	Fin de 2025	41,7 %	+ 5,3 %	-8,3 %
Femmes siégeant au conseil	30	Fin de 2025	33,3 %	+ 6,1 %	–
Femmes dans des postes de direction	30	Fin de 2030	25,9 %	+ 1,9 %	+ 0,1 %

Le *pourcentage cible* en matière de diversité au sein du conseil et de représentation des femmes au conseil indique la représentation des membres du conseil non membres de la direction, ce qui exclut M. Pourbaix et M. McKenzie, et pour les femmes dans des postes de leadership, il comprend les chefs d'équipe, les coordonnateurs ou les superviseurs et les postes supérieurs.

Les *progrès cumulatifs* sont établis à partir de l'adoption des aspirations actuelles en matière de diversité au sein du conseil en novembre 2021 et de l'adoption de la cible de diversité au sein de la direction à la fin de 2019.

*Femmes siégeant au conseil* En 2022, le conseil s'est engagé à compter au moins 30 % de femmes au conseil (y compris les administrateurs membres de la direction) d'ici la clôture de l'assemblée annuelle de 2023. Nous avons réalisé notre engagement à ce moment-là, 4 de nos 12 administrateurs (30,7 %) s'identifiant comme des femmes. Cenovus continue d'aspirer à atteindre et à maintenir sa cible idéale existante énoncée dans la *politique relative à la diversité du conseil* selon laquelle au moins 40 % des administrateurs non membres de la direction représentent les groupes désignés, y compris une représentation d'au moins 30 % de femmes, d'ici la fin de 2025. La composition du conseil proposée pour l'assemblée de 2024 respecte les aspirations de la *politique relative à la diversité du conseil*.

*Femmes dans des postes de leadership* Entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> mars 2024, le nombre de postes de leadership a été porté à 135, dont 36 sont occupés par des femmes, et nous avons réalisé des progrès vers l'atteinte de notre cible globale en matière de femmes dans des postes de leadership, sur une base cumulative et annuelle. Malgré le fait que divers facteurs (p. ex. les taux d'attrition naturelle, les acquisitions, les dessaisissements, les départs à la retraite, etc.) peuvent avoir une incidence sur le nombre global de dirigeants au sein de la société à un moment donné (peu importe le genre), il n'en demeure pas moins que, dans le secteur, la main-d'œuvre active et potentielle est davantage composée d'hommes que de femmes. Pour tenter de contrer ce déséquilibre, Cenovus a solidifié sa stratégie pour attirer et maintenir en poste des employés qui sont des femmes.

#### État de la diversité actuelle au 1<sup>er</sup> mars 2024

	FEMMES		AUTOCHTONES		MINORITÉS VISIBLES		PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP		NOMBRE DE PERSONNES DANS LE GROUPE	NOMBRE DE PERSONNES MEMBRES D'AU MOINS DEUX GROUPES DÉSIGNÉS
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%		
<b>Conseil</b>	4	28,6 %	0	0,0 %	1	7,1 %	1	7,1 %	14	1
<b>Membres de la haute direction</b>	3	27,3 %	0	0,0 %	1	9,0 %	0	0,0 %	11	0

L'établissement de la diversité tant pour le conseil que pour les membres de la haute direction comprend M. Pourbaix et M. McKenzie.

#### Modifications de la diversité en 2023

	FEMMES		2023 PROGRÈS	AUTOCHTONES		MINORITÉS VISIBLES		PROGRÈS EN 2023	PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	
	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ
<b>Conseil</b>	1	0	+ 1	0	0	0	1	-1	0	0
<b>Membres de la haute direction</b>	1	0	+ 1	0	0	0	0	-	0	0

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, M<sup>me</sup> Little s'est jointe au conseil; le 1<sup>er</sup> septembre 2023, M<sup>me</sup> Cole s'est jointe à l'équipe de direction de Cenovus et le 26 juillet 2023, M. Fok a quitté le conseil.

#### *Politique relative à la diversité du conseil*

Notre *politique relative à la diversité du conseil* écrite nous oblige à trouver des administrateurs très compétents et à tenir compte de la diversité au moment de déterminer la meilleure composition pour le conseil. Nos critères de diversité comprennent le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs de chaque administrateur. Le comité de gouvernance surveille la mise en œuvre de la politique et évalue, au moins une fois par an, dans quelle mesure la politique permet d'atteindre nos objectifs en matière de diversité au sein du conseil en procédant à des évaluations périodiques afin de tenir compte du niveau de représentation au sein du conseil des diverses caractéristiques énumérées dans la *politique relative à la diversité du conseil*, y compris la diversité hommes-femmes. Les membres du conseil ont également l'occasion d'évaluer annuellement l'efficacité du processus de sélection et de mise en candidature des administrateurs au moyen du processus d'évaluation du conseil décrit à la page 39.

#### *Cibles de diversité pour les administrateurs*

En 2021, le conseil a révisé la cible idéale existante énoncée dans la *politique relative à la diversité du conseil* pour qu'au moins 40 % des administrateurs non membres de la direction représentent les groupes désignés, dont une représentation

d'au moins 30 % de femmes, d'ici la fin de 2025. La composition des candidats aux postes d'administrateur en vue de leur élection à l'assemblée de 2024 répond à nos aspirations en matière de diversité au sein du conseil pour 2025.

Le conseil n'a pas établi d'objectifs distincts quant au nombre de membres des minorités visibles, de personnes vivant avec un handicap ou de personnes ayant un statut autochtone au sein du conseil. Le conseil a déterminé qu'à l'heure actuelle, des objectifs supplémentaires ne seraient pas le meilleur moyen de veiller à ce qu'il soit composé de personnes ayant des caractéristiques et des antécédents variés et croit que sa composition actuelle reflète les principes de diversité énoncés dans la *politique relative à la diversité du conseil*.

### Processus

Bien que la diversité soit un facteur important et précieux, toutes les nominations sont faites au mérite en tenant compte des compétences, des différences, de l'expertise, de l'expérience et de l'indépendance dont le conseil dans son ensemble a besoin pour être efficace.

Le conseil participe activement à un processus de renouvellement, dirigé par le comité de gouvernance. On retient généralement les services d'une agence de recrutement externe pour trouver les candidats. Les recherches sont axées sur des candidats qualifiés et diversifiés qui soutiendront les besoins opérationnels changeants de Cenovus. En 2023, le conseil a cherché activement un nouvel administrateur potentiel tout en appliquant les principes et les critères susmentionnés. Ces efforts ont donné lieu au recrutement et à la nomination de M. Crothers le 1<sup>er</sup> novembre 2023. M. Girgulis, ancien membre de la haute direction de l'ancienne société Husky Energy, a également été nommé comme administrateur de Cenovus avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023. MM. Crothers et Girgulis apportent chacun au conseil une vaste expérience dans le secteur pétrolier et gazier. M. Fok a quitté le conseil de Cenovus avec prise d'effet le 26 juillet 2023. Pour en savoir plus sur le processus de renouvellement des membres du conseil, veuillez consulter la page 40.

Le comité de gouvernance et le conseil sont persuadés que les nouveaux candidats aux postes d'administrateurs choisis sont les bonnes personnes pour le conseil compte tenu des compétences, de l'expertise et de l'expérience dont Cenovus a besoin, y compris en ce qui a trait aux facteurs ESG, aux changements climatiques et à la diversité.

### Cibles de diversité pour les postes de leadership et de haute direction

En décembre 2021, Cenovus a annoncé de nouvelles cibles ESG, y compris un objectif visant à accroître le nombre de femmes dans des postes de leadership (chef d'équipe, coordonnateur, superviseur ou un niveau supérieur, y compris des femmes dans des postes de haute direction) et le porter à 30 % d'ici la fin de 2030 par rapport à 2019.

Cenovus n'a pas encore adopté de cibles ou de dates précises pour ce qui est de la représentation des Autochtones, des personnes vivant avec un handicap ou des membres de minorités visibles dans les postes de membres de la haute direction. En 2022, nous avons réalisé auprès de nos employés un sondage d'auto-identification à participation volontaire afin d'établir une base de référence concernant nos employés canadiens et américains et nous allons continuer d'examiner les possibilités d'accroître la diversité de notre main-d'œuvre. En se fondant sur les données tirées du premier sondage d'auto-identification de Cenovus, sur l'évaluation des pratiques du secteur et sur l'évolution des commentaires des parties prenantes, la société prévoit mettre davantage l'accent sur la création d'un milieu de travail inclusif et respectueux pour tous plutôt que sur l'établissement d'une cible supplémentaire en matière d'inclusion et de diversité, comme elle l'avait initialement communiqué.

### Processus

L'un des rôles clés de notre conseil est de veiller à ce que l'équipe de direction possède des compétences, de l'expertise et de l'expérience variées pour être efficace. Le conseil s'efforce constamment de trouver et de nommer des membres de la haute direction qui sont membres de groupes sous-représentés. Les critères de diversité pour les membres de la haute direction comprennent le sexe, le statut autochtone, le fait de vivre avec un handicap, l'origine ethnique, l'âge et d'autres traits distinctifs.

Nous n'avons pas de cadre officiel pour la représentation des groupes désignés dans les nominations de membres de la haute direction, mais nous sommes conscients de l'importance et de la valeur d'avoir une représentation diversifiée des groupes désignés au sein de la haute direction. Pour améliorer la diversité dans notre bassin de membres de la haute direction, nous avons établi un plan de relève qui comprend près de 50 % de candidates.

## Conseil d'administration

### Indépendance

Le conseil passe en revue l'indépendance des administrateurs chaque année. Il étudie les relations d'affaires, familiales et autres de chaque administrateur et analyse s'il existe une relation importante, y compris les relations qui, de l'avis du conseil, pourraient nuire à l'indépendance du jugement de l'administrateur.

Tous les administrateurs dont la candidature est proposée à l'assemblée, sauf trois, sont indépendants. M. McKenzie est notre chef de la direction et M. Pourbaix est président du conseil membre de la direction et, en tant que membres de la haute direction de Cenovus, ils ne sont pas indépendants. M. Mongeau est administrateur principal indépendant, assurant le maintien de l'indépendance du conseil. Veuillez vous reporter à la page 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

En outre, M. Girgulis s'est joint au conseil et au comité de gouvernance le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et il n'est pas indépendant en raison de son travail antérieur à titre de membre de la haute direction de l'ancienne société Husky Energy et de son travail à titre de conseiller spécial de la haute direction de Cenovus jusqu'au 31 mars 2022 après le regroupement de la société avec Husky Energy. M. Girgulis a été nommé au comité de gouvernance. On s'attend à ce que son expertise en droit et en gouvernance aide le comité à s'acquitter de son mandat et à ce qu'il fournisse la perspective des actionnaires. Le comité de gouvernance continue d'être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et demeure en mesure d'assurer une surveillance indépendante de la direction.

Le conseil a passé en revue l'indépendance de M. Sixt, compte tenu de sa participation à l'opération avec Husky Energy. En 2022 et en 2023, le conseil, après avoir pris en considération le temps écoulé depuis l'opération, l'information fournie par M. Sixt et les normes canadiennes et de la NYSE en matière d'indépendance des administrateurs, a conclu que M. Sixt était indépendant. L'évaluation de l'indépendance de M. Sixt a été confirmée à nouveau en 2024.

### Comités

À l'exception du comité de gouvernance, tous les comités du conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Veuillez vous reporter à la page 34 pour obtenir de plus amples renseignements.

### *Président du conseil membre de la direction, administrateur principal indépendant et chef de la direction*

Les rôles de président du conseil membre de la direction et de chef de la direction demeureront séparés, puisque M. Pourbaix deviendra président du conseil membre de la direction et M. McKenzie, chef de la direction. M. Mongeau est notre administrateur principal indépendant et s'assure que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que la délimitation des responsabilités du conseil et de la direction est bien comprise et respectée.

### Réunions

Toutes les assemblées du conseil (ordinaires et extraordinaires) comprennent une séance planifiée à laquelle seuls les administrateurs indépendants assistent. Aucun membre de la direction n'est présent, ce qui favorise une discussion ouverte et franche.

### Rôles et responsabilités

Les rôles principaux du conseil sont les suivants :

- Constituer une équipe de direction compétente.
- Superviser la gestion de l'entreprise.

Afin de remplir ces rôles, le conseil a recours à un système de contrôles internes et de gouvernance d'entreprise pour s'assurer du fonctionnement éthique et dans le respect des lois de l'entreprise.

Le système de gouvernance d'entreprise comprend ce qui suit :

- Les attentes envers chaque administrateur.
- Des mandats définis pour le conseil et les comités (tous disponibles sur le site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) [en anglais seulement]).
- Lignes directrices écrites applicables aux postes de chef de la direction, de président du conseil membre de la direction, d'administrateur principal indépendant et de président de comité.

Le conseil est également responsable de l'approbation de politiques en matière de communications. Veuillez vous reporter à la page 22 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Attentes envers chaque administrateur

Il est attendu des administrateurs de Cenovus qu'ils assistent à toutes les réunions et qu'ils aient passé en revue la documentation pertinente avant chaque réunion.

Nos administrateurs doivent également suivre le *Code*. Veuillez vous reporter à la page 23 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Mandat et responsabilités du conseil

Le mandat intégral du conseil figure à l'annexe B et peut être consulté sur le site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement). Les principaux enjeux qui relèvent du conseil sont indiqués ci-après.

<b>Chef de la direction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nommer le chef de la direction.</li><li>• Surveiller son rendement par rapport aux objectifs de la société qui maximisent la valeur pour les actionnaires.</li><li>• S'assurer qu'un processus est en place qui prévoit de façon adéquate la planification de la relève, y compris la nomination, la formation et la surveillance de la haute direction.</li></ul>
<b>Plan stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approuver le plan chaque année, y compris les objectifs principaux, les cibles financières et d'exploitation et la détection, la surveillance et l'atténuation des risques.</li><li>• Recevoir des mises à jour régulières sur les progrès accomplis.</li><li>• Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations annuels.</li></ul>
<b>Rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approuver la rémunération du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction</li><li>• Approuver la rémunération des administrateurs.</li><li>• Approuver les régimes de rémunération incitative et les ententes sur les attributions.</li></ul>
<b>Gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approuver la <i>politique de gestion des risques d'entreprise (GRE)</i> et superviser le programme de GRE (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques » ci-dessous).</li><li>• S'assurer qu'un système est en place pour repérer les principaux risques et que les meilleures procédures pratiques sont instaurées pour les surveiller et les atténuer.</li><li>• Recevoir des rapports réguliers des comités et de la direction sur les risques et la gestion des risques.</li></ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre sur pied des systèmes, des politiques et des pratiques en matière de gouvernance pour s'assurer que les fonctions du conseil sont indépendantes de celles de la direction.</li><li>• Approuver les états financiers et les autres documents d'information publique.</li><li>• S'assurer qu'un système adéquat de contrôle interne existe.</li><li>• Approuver le <i>Code</i> et surveiller la conformité à celui-ci.</li><li>• Définir clairement les limites du pouvoir de la direction.</li></ul>

## Gestion des risques

Les comités du conseil surveillent les risques liés au mandat de chaque comité et en font rapport au conseil. Le conseil demeure responsable de s'assurer qu'un système est en place pour cerner les principaux risques auxquels Cenovus est exposée et adopter les meilleures procédures pratiques pour surveiller et atténuer ces risques.

Depuis le 26 avril 2023, la surveillance du risque lié à la cybersécurité relève du comité de l'audit, et la direction présente au comité des rapports trimestriels sur les questions de sécurité de l'information et de cybersécurité. Le programme de gestion de la cybersécurité de Cenovus est axé sur le risque et veille à ce que les risques de cybersécurité soient relevés, analysés et gérés tout au long de leur cycle de vie et fait partie du programme global de gestion des risques d'entreprise. Les contrôles de gestion des technologies de l'information de Cenovus (y compris Sarbanes-Oxley) sont audités chaque année par un consultant externe. Nos employés, entrepreneurs et administrateurs reçoivent une formation annuelle sur la sécurité de l'information dans le cadre du programme de sensibilisation à la cybersécurité.

Le comité de gouvernance est chargé de passer en revue les risques principaux ou les nouveaux risques et de recommander au conseil l'attribution de la surveillance de ces risques à l'un des comités du conseil ou au conseil lui-même.

Les catégories générales de risques surveillés par le conseil et chacun des comités sont présentées ci-après. Des détails sur la surveillance des risques par chaque comité figurent dans les descriptions des comités figurent à la page B-2.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- STRATÉGIE D'ENTREPRISE
- PROGRAMME DE GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE
- RENDEMENT OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

AUDIT	GOVERNANCE	RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATION	SÉCURITÉ, DURABILITÉ ET RÉSERVES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Communication de l'information financière</li><li>• États financiers et contrôles financiers</li><li>• Auditeurs internes et externes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gouvernance du conseil et de l'entreprise</li><li>• Rémunération et nomination des administrateurs</li><li>• Gestion stratégique des risques de marché</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programmes de rémunération et d'avantages sociaux, y compris la rémunération de la haute direction</li><li>• Stratégie relative au personnel et diversité et inclusion</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sécurité et santé</li><li>• Questions relatives à la durabilité</li><li>• Communication d'information sur les réserves</li></ul>

## Comités

Nos comités aident le conseil dans la supervision de notre entreprise. Les comités permettent la division de la charge de travail, y compris de la surveillance des risques dans certains domaines, et la concentration de l'expertise pertinente à la tâche à accomplir. Un tableau de nos comités, des membres de nos comités et du taux de présence de nos administrateurs aux réunions en 2023 est présenté à la page 56. De plus amples renseignements sur la surveillance des enjeux ESG par le conseil et les comités figurent à la page 27.

## Comité d'audit

**Membres.** M<sup>me</sup> Kinney (présidente), M. Marcogliese, M. Mongeau et M. Shaw. Après l'assemblée, M. Shaw ne sera plus membre d'un comité ou du conseil, car il ne se représente pas à l'élection.

**Exigences relatives aux membres.** Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières et sont indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le conseil a établi que M<sup>me</sup> Kinney et M. Mongeau sont les experts financiers du comité d'audit.

Les membres ne sont pas autorisés à siéger simultanément au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes sans obtenir l'approbation du conseil. Le conseil doit déterminer si de tels mandats supplémentaires nuiraient à la capacité du membre concerné de siéger efficacement à notre comité d'audit.

**Responsabilités principales.** Supervise et examine notre cadre de gestion du risque de marché et la détermination par la direction des risques financiers importants. Il se réunit régulièrement pour examiner les rapports et discuter des domaines de risque importants avec les auditeurs internes et externes.

**Fonctions principales.** Superviser et surveiller ce qui suit :

- L'efficacité de nos processus de comptabilité et de communication de l'information financière, y compris l'intégrité de nos états financiers, le système de contrôles internes concernant la comptabilité et la communication d'information financière et la conformité de ceux-ci.
- Notre cadre de gestion des risques de marché, y compris les politiques et lignes directrices concernant la gestion des risques de marché liés au prix des marchandises, aux taux de change et aux taux d'intérêt.
- Les processus de détection et de gestion de risques de la direction en ce qui a trait aux principaux risques financiers.
- Les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe et du groupe d'audit interne.
- Toutes les transactions entre parties liées conclues entre la société et des membres de la haute direction ou des administrateurs, y compris les affiliations de ces derniers.

Le comité d'audit supervise l'audit de nos états financiers. Il fournit également une voie de communication entre l'auditeur externe, la direction, le groupe d'audit interne et le conseil.

**Risques surveillés.** Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- La conception et l'efficacité opérationnelle de notre cadre de contrôle de la gestion des risques de marché et les processus utilisés pour gérer ces risques.
- La non-conformité aux règlements et aux politiques concernant les questions relevant du mandat du comité d'audit d'audit.
- Tous les documents publics et documents d'information financière déposés, y compris les états financiers annuels audités et les documents connexes de Cenovus et de toute filiale déposés auprès des autorités en valeurs mobilières.
- Tous les états financiers non audités et les documents connexes, et tous les autres documents publics et autres documents d'information financière déposés.
- L'évaluation, la nomination, la rémunération, le maintien en poste et le travail de l'auditeur externe.
- De concert avec la direction, la nomination, la rémunération, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement du responsable de l'audit interne.
- La réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Cenovus à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit.
- Les expositions ou les risques importants de nature financière, y compris ceux liés aux questions ESG, comme les changements climatiques.
- Cybersécurité (veuillez consulter la rubrique *Gestion des risques* à la page 33).
- Les principaux ou nouveaux risques confiés au comité d'audit par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance.

## Comité de gouvernance

**Membres.** M. Mongeau (président), M. Crothers, M. Girgulis, M. Kvisle, M<sup>me</sup> Kwok, M. Sixt et M<sup>me</sup> Zygocki. Après l'assemblée, M. Kvisle ne sera plus membre d'un comité ou du conseil, car il ne se représente pas à l'élection.

**Exigences relatives aux membres.** À l'exception de M. Girgulis, tous les membres du comité de gouvernance sont des administrateurs indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le comité maintient son indépendance en veillant à rester composé d'une majorité de membres indépendants.

**Responsabilités principales.** Il aide le conseil en ce qui a trait à des questions de gouvernance d'entreprise, notamment des questions ou des principes concernant la gouvernance des risques, la répartition des responsabilités de surveillance des risques principaux et des nouveaux risques et la gestion stratégique des risques de marché, et formule des recommandations à ces égards au conseil. Il aide également le conseil en ce qui a trait à la composition du conseil et à la nomination de ses membres et à la rémunération des administrateurs.

**Fonctions principales.** Il examine ce qui suit et formule des recommandations au conseil à ces égards :

- Les principes de gouvernance d'entreprise de Cenovus.
- Les modifications et mises à jour appropriées des mandats du conseil et des comités.
- La planification de la relève pour le conseil dans son ensemble, y compris :
  - L'évaluation des progrès réalisés à l'égard des objectifs en matière de diversité.
  - L'examen de l'efficacité du président du conseil membre de la direction.
  - L'identification de personnes qualifiées pour devenir membres du conseil et leur recommandation au conseil.
  - La recommandation annuelle de candidats en vue de leur élection au conseil à l'assemblée annuelle.
- La supervision des évaluations du conseil, de ses comités et des administrateurs (veuillez vous reporter à la page 39 pour obtenir plus de renseignements).
- Les lignes directrices sur l'actionnariat et la rémunération des administrateurs (veuillez vous reporter à la page 65 pour obtenir plus de renseignements).
- L'orientation et l'efficacité des programmes stratégiques de gestion des risques de marché de la direction concernant les risques de marché liés aux prix des marchandises, aux taux de change et aux taux d'intérêt et examiner les principes, la structure et le rendement du programme.
- La gouvernance des questions ESG, y compris l'attribution de la surveillance des questions ESG émergentes ou en évolution au comité approprié du conseil.

Le comité de gouvernance approuve le processus de planification de la relève du chef de la direction et surveille également les pratiques exemplaires au sein des sociétés d'envergure du Canada et des États-Unis pour s'assurer que Cenovus se fixe des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

**Risques surveillés.** Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- La gouvernance d'entreprise, y compris les questions liées à la gouvernance des risques.
- La rémunération des administrateurs.
- Les propositions de candidatures d'administrateurs.
- L'efficacité des programmes de gestion stratégique des risques de marché de la direction.
- Les propositions et l'engagement des actionnaires.
- Les principaux ou nouveaux risques confiés au comité de gouvernance par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance.

### Comité des ressources humaines et de la rémunération (RHR)

**Membres.** M<sup>me</sup> Zygocki (présidente), M. Casey, M. Crothers, M. Kvisle et M<sup>me</sup> Little. Après l'assemblée, M. Kvisle ne sera plus membre d'un comité ou du conseil, car il ne se représente pas à l'élection.

Veillez vous reporter à la page 73 pour obtenir des renseignements sur leurs compétences liées à la rémunération et aux ressources humaines.

**Exigences relatives aux membres.** Tous les membres du RHR sont des administrateurs indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

**Responsabilités principales.** Il formule des recommandations au conseil concernant des questions de rémunération et de ressources humaines. Il aide également le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en tant que promoteur des divers régimes de retraite ainsi que des plans d'épargne et d'investissement qui ne sont pas liés à la retraite de Cenovus.

**Fonctions principales.** Il examine ce qui suit et formule des recommandations au conseil à ces égards :

- La stratégie relative au personnel à l'échelle de la société, y compris la culture, l'engagement et l'inclusion et la diversité, en appui à la stratégie de l'entreprise de Cenovus.
- La démarche en matière de rémunération et la conception des plans et des programmes de rémunération.
- La rémunération du chef de la direction, du président du conseil membre de la direction et des employés.
- La planification de la relève de la haute direction, y compris l'examen annuel (au minimum) de concert avec le chef de la direction et le vice-président principal, Services aux employés :
  - Des plans de relève, y compris du perfectionnement à long terme des membres de la haute direction pour assurer le maintien et la continuité de la direction.
  - Du bassin de talents internes.
  - De la planification en cas de retraite, de maladie, d'invalidité ou d'absences imprévues.
- Les mesures de rendement (y compris en matière d'enjeux ESG, d'exploitation et de finances) des plans de rémunération annuelle et à long terme.
- Les renseignements fournis par nos comités de retraite de la direction concernant nos divers régimes de retraite et plans d'épargne et d'investissement qui ne sont pas liés à la retraite. Veuillez vous reporter à la page 86 pour obtenir de plus amples renseignements.

Le RHR a également le pouvoir d'approuver la rémunération des vice-présidents directeurs.

**Risques surveillés.** Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- La stratégie relative au personnel, la culture, l'engagement et l'inclusion et la diversité.
- Les programmes de rémunération et d'avantages sociaux.
- Les incitatifs annuels et à long terme.
- Les questions de retraite et d'investissement.
- La santé financière ou de la réputation de Cenovus en ce qui a trait aux politiques et aux incitatifs en matière de rémunération et d'avantages sociaux.
- Les principaux ou nouveaux risques confiés au RHR par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance.

### Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves (SDR)

**Membres.** M. Marcogliese (président), M. Casey, M<sup>me</sup> Kinney, M<sup>me</sup> Little et M. Shaw. Après l'assemblée, M. Shaw ne sera plus membre d'un comité ou du conseil, car il ne se représente pas à l'élection.

**Exigences relatives aux membres.** Tous les membres du comité SDR sont des administrateurs indépendants aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

**Responsabilités principales.** Il supervise et surveille nos engagements envers la promotion d'une culture de sécurité, l'intégration de notre *politique en matière de durabilité* dans nos pratiques et nos comportements et la conformité avec notre *Code*. Le comité examine également les questions relatives à nos réserves et à nos ressources, y compris la communication d'information au public.

**Fonctions principales.** Il examine et formule des rapports ou des recommandations au conseil à ces égards :

- La mise en œuvre par la direction de politiques et de procédures visant à assurer le rendement de la sécurité des processus et de la sécurité au travail.
- L'intégration de la *politique en matière de durabilité*, notamment en ce qui a trait aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, dans l'ensemble de l'entreprise.
- Les modifications apportées à notre *Code* et la conformité à celui-ci.
- Les procédures de Cenovus relativement à la communication de l'information sur les activités pétrolières et gazières conformément à la réglementation applicable.
- La sélection annuelle des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants.
- L'approbation des honoraires prévus des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants.
- La communication d'information sur nos données sur les réserves.
- La communication d'information sur les questions traitées dans la *politique en matière de durabilité*, y compris l'information sur les enjeux ESG.

Le SDR gère également nos engagements en matière d'enjeux ESG conformément à la *politique en matière de durabilité*. Veuillez vous reporter à la page 28 pour obtenir de plus amples renseignements.

**Risques surveillés.** Il examine les risques liés à ce qui suit ou les surveille et en fait rapport au conseil :

- Le rendement en matière de sécurité ainsi que les programmes adoptés pour réduire le nombre d'incidents de sécurité.
- Le non-respect des règlements et des politiques touchant les questions relevant du mandat du comité.
- L'alignement des activités de lobbying direct et indirect et de défense des droits de Cenovus, y compris des contributions politiques, sur les objectifs, la stratégie, les cibles et les ambitions de la société.
- Les données sur la gouvernance des réserves et les ressources ainsi que les procédures concernant la communication de ces renseignements.
- La durabilité, y compris la sécurité et la santé, l'environnement et les changements climatiques, l'interaction avec le public, y compris les communautés autochtones et autres collectivités, et les renseignements et les conséquences éthiques et sur la réputation s'y rapportant.
- Les tendances persistantes et les observations quant au risque élevé découlant des activités périodiques de vérification des systèmes de gestion.
- Les mesures correctives ou d'atténuation prises pour gérer les risques liés à la santé et à la sécurité, à l'environnement et aux changements climatiques et autres risques liés à la durabilité repérés, y compris les obligations en matière de cessation des activités et de remise en état.
- Les principaux ou nouveaux risques confiés au SDR par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance.

## Lignes directrices relatives aux postes

Le conseil a approuvé des lignes directrices générales applicables au chef de la direction, au président du conseil membre de la direction, à l'administrateur principal indépendant et aux présidents de comités. Pour obtenir des exemplaires complets de chacune des lignes directrices, consultez le site Web [cenovus.com](https://cenovus.com) (en anglais seulement).

**Chef de la direction.** La responsabilité première du chef de la direction est de diriger l'entreprise et les activités de Cenovus. Le chef de la direction est responsable de l'orientation de la société en fonction de la stratégie et des objectifs de la société que le conseil a approuvés. Le chef de la direction ne peut agir que dans le cadre des pouvoirs restreints délégués par le conseil.

**Président du conseil membre de la direction.** La responsabilité première du président du conseil membre de la direction est de fournir un leadership général au conseil. Le président du conseil est responsable de l'amélioration de l'efficacité du conseil, des comités et de chaque administrateur du conseil.

**Administrateur principal indépendant.** La responsabilité de l'administrateur principal indépendant consiste à s'assurer que le conseil continue d'exercer ses activités indépendamment de la direction, à assurer le leadership du conseil et, en particulier, des administrateurs indépendants, et à interagir avec les actionnaires et d'autres parties prenantes clés au nom du conseil.

**Présidents des comités.** La responsabilité première du président de tout comité du conseil est de gérer efficacement les fonctions du comité. Il doit s'assurer que le comité est organisé de façon adéquate, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

## Évaluation et renouvellement du conseil

Le comité de gouvernance est chargé de l'évaluation et du renouvellement du conseil. L'évaluation du conseil comprend l'évaluation annuelle de l'efficacité du conseil, des comités et de chaque administrateur. Les activités de renouvellement du conseil permettent de déterminer les compétences, l'expertise, l'expérience et la diversité requises pour gérer effectivement les activités de notre entreprise.

### Évaluation du conseil

Les évaluations du conseil sont effectuées par un tiers externe au moins tous les trois ans et autrement au moyen d'une évaluation interne. Nous avons réalisé une évaluation externe du conseil en 2023. Cette évaluation comprenait des questionnaires anonymes sur l'efficacité, des entretiens individuels et des autoévaluations et des évaluations par les pairs de tous les administrateurs. Un rapport définitif a été présenté au conseil et chaque administrateur a également reçu une évaluation confidentielle de son rendement qui a été communiquée à l'administrateur principal indépendant et au président du conseil membre de la direction. Le président du conseil membre de la direction a également rencontré individuellement chacun des administrateurs pour discuter avec eux des résultats de l'évaluation.

Le président du comité de gouvernance rencontre aussi le président du conseil membre de la direction pour discuter de son efficacité. Le comité de gouvernance évalue également :

- Le caractère adéquat des renseignements donnés aux administrateurs.
- La communication entre notre conseil et la direction.
- Les procédures du conseil et des comités du conseil.

Le comité de gouvernance recommande à notre conseil les modifications éventuelles qui amélioreraient l'efficacité générale de notre conseil et de ses comités.

### Renouvellement du conseil

Les examens du renouvellement et de la composition du conseil sont un processus continu. Le comité de gouvernance examine chaque année les connaissances, les compétences, l'expérience et les apports significatifs de chaque administrateur en utilisant la grille des compétences et de l'expérience présentée à la page 57. Le comité de gouvernance identifie également les membres du conseil qui doivent être remplacés.

Le comité de gouvernance et le conseil repèrent les lacunes sur le plan des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur qui, selon un examen des pratiques exemplaires, du mandat du conseil, de la *politique relative à la diversité du conseil* et de nos objectifs à long terme, sont considérées comme les plus importantes pour Cenovus. Le comité de gouvernance évalue régulièrement des candidats potentiels au poste d'administrateur pour s'assurer du renouvellement continu du conseil.

Le conseil examine, au moins tous les cinq ans, la possibilité de mettre en œuvre un programme de renouvellement en vue d'obtenir la composition souhaitée du conseil dans un délai raisonnable.

### Processus d'identification des candidats possibles aux postes d'administrateurs

Le comité de gouvernance élabore les conditions requises des candidats éventuels aux postes d'administrateurs et repère, évalue et recommande au conseil des candidats. Le comité reçoit des propositions de candidature des administrateurs actuels, du chef de la direction et, au besoin, de cabinets de recherche et s'assure de l'objectivité du processus de nomination.

Le comité de gouvernance examine la diversité et les lacunes sur le plan des compétences lorsqu'il évalue des candidats potentiels et recommande au conseil des candidats hautement qualifiés qui font preuve d'intégrité et qui présentent les compétences nécessaires pour superviser la direction.

### *Politique relative à la diversité du conseil*

Cenovus reconnaît et valorise les avantages que présente un conseil diversifié qui fait bon usage des compétences, de l'expertise et de l'expérience dans le secteur variées et dont les membres sont représentatifs de la diversité à plusieurs égards.

Veillez vous reporter à la page 30 pour obtenir de plus amples renseignements sur la diversité du conseil. Vous pouvez consulter le texte intégral de la *politique relative à la diversité du conseil* sur le site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

### *Mécanismes de renouvellement du conseil*

MÉCANISMES DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL		
Âge maximal	Durée maximale du mandat	Autres mécanismes de renouvellement du conseil
Non	Oui : Maximum de 12 ans	<i>Politique relative à la diversité du conseil</i> et évaluation annuelle du conseil

### *Durées maximales des mandats*

Pour créer un équilibre entre l'avantage de l'expérience et le besoin de nouvelles perspectives et de renouvellement, le conseil a mis en place une limite de 12 ans pour la durée du mandat des administrateurs non membres de la direction. Cet équilibre fait en sorte que nous pouvons toujours bénéficier de nouvelles perspectives, idées et stratégies d'affaires tout en conservant une compréhension essentielle de Cenovus et de notre entreprise au sein du conseil.

Conformément à la *politique relative à la durée du mandat du conseil*, le conseil a la possibilité de recommander, à son appréciation, que le mandat d'un administrateur soit prolongé ou de demander la démission d'un administrateur avant la limite de 12 ans.

### *Âge maximal*

Cenovus n'impose pas d'âge maximal pour les administrateurs, car elle reconnaît la capacité des administrateurs de tous âges de contribuer à la diversité du conseil de par leurs perspectives et idées variées. La candidature des administrateurs aux fins de réélection est plutôt déterminée en fonction de l'évaluation de leur rendement et de leurs apports.

### *Mandats interreliés au sein de conseils*

Veillez vous reporter à la page 56 pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels siègent nos administrateurs et la méthode que nous utilisons pour passer en revue les mandats interreliés de nos administrateurs.

### *Réélection des administrateurs*

Le comité de gouvernance recommande au conseil les administrateurs dont la candidature devrait être présentée aux fins de réélection. Les administrateurs qui peuvent être réélus sont évalués en fonction de leurs compétences, de la diversité et des évaluations de rendement réalisées dans le cadre du processus d'évaluation du conseil.

## Orientation et formation des administrateurs

Le comité de gouvernance met en place des procédures relativement à ce qui suit :

- L'orientation et la formation de nouveaux administrateurs.
- Le perfectionnement continu des administrateurs actuels.

### Orientation

Nous offrons aux nouveaux administrateurs une orientation concernant ce qui suit :

- Les rôles du conseil, de ses comités et de chaque administrateur.
- La nature de notre entreprise et son fonctionnement.

Cette orientation comprend ce qui suit :

- Des séances avec la haute direction.
- Un survol de l'entreprise de Cenovus.
- Des survols de nos principales propriétés productrices et zones d'activités.

Chaque nouvel administrateur est également invité à effectuer ses propres contrôles diligents au moyen de réunions indépendantes avec notre président du conseil membre de la direction, notre chef de la direction, notre administrateur principal indépendant, d'autres administrateurs et des membres de l'équipe de direction de Cenovus.

### Formation

Nous offrons des occasions de formation continue à tous les administrateurs. Ces occasions permettent aux administrateurs d'améliorer leurs compétences et de consolider leur compréhension de notre entreprise. Un tableau des séances de formation offertes en 2023 figure à la page 58.

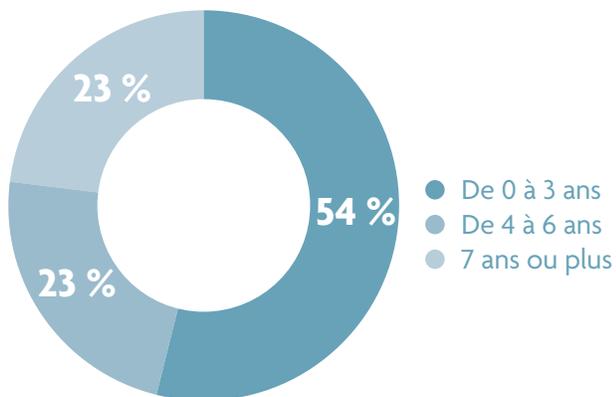
Les administrateurs rencontrent également la direction au cours de l'année pour des séances informelles de questions et de réponses à l'extérieur du cadre des réunions du conseil ou des comités.

Les administrateurs peuvent assister à des programmes de formation externes conçus pour les aider dans le perfectionnement de leur rôle à titre d'administrateur, aux frais de Cenovus. Le président du conseil membre de la direction prend part aux décisions concernant la participation des administrateurs aux programmes externes.

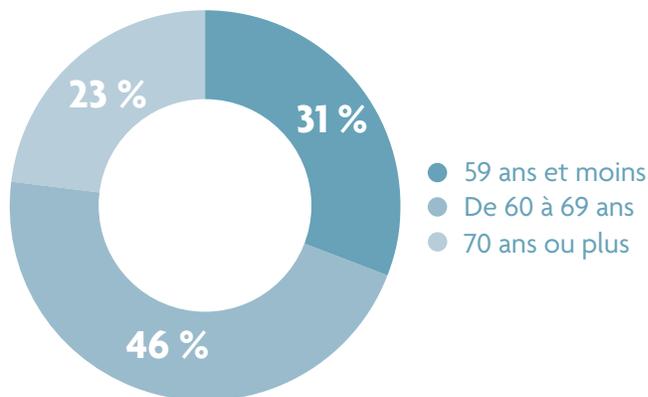
# LES ADMINISTRATEURS

## Diversité des candidats au conseil d'administration

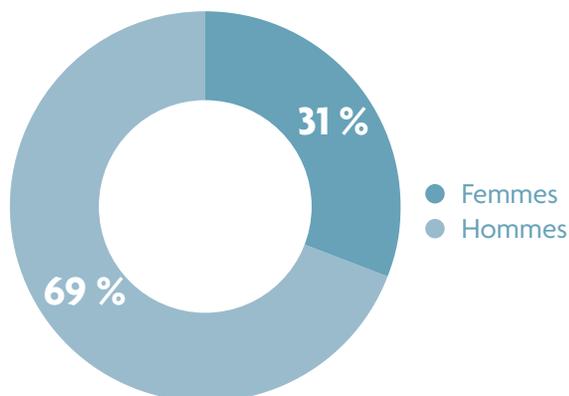
### DURÉE DU MANDAT



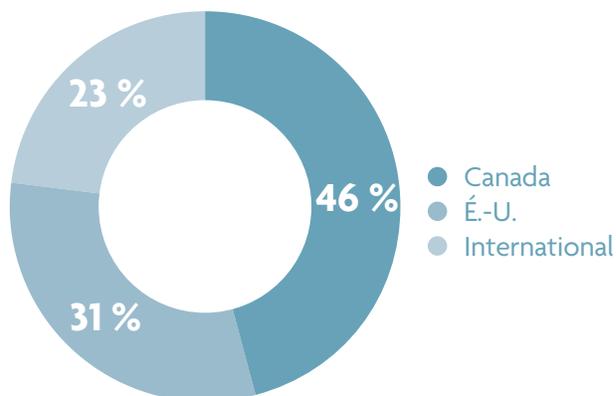
### FOURCHETTE D'ÂGE



### DIVERSITÉ HOMMES - FEMMES



### LIEU DE RÉSIDENCE



### DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

Candidats	Page 43
Participation aux comités et présence globale aux réunions	Page 56
Compétences et expérience	Page 57
Formation continue	Page 58
Membres des conseils d'autres sociétés ouvertes	Page 60
Mandats d'administrateurs interreliés	Page 62
Ordonnances de cessation des opérations, faillites, pénalités ou sanctions	Page 62
Rémunération des administrateurs	Page 63

## Candidats

### Stephen E. Bradley – Administrateur indépendant



**Candidat au poste  
d'administrateur**

**Âge : 65**  
Smerillo (Italie)

**Compétences et expérience clés :**

- Marchés internationaux
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Gouvernance d'entreprise
- Développement opérationnel et des ressources

**Comités du conseil : s.o.**

#### EXPÉRIENCE

- Administrateur de CK Asset Holdings Limited, société de placement immobilier, d'aménagement, de gestion et d'infrastructures de services publics mondiale ouverte, depuis novembre 2020.
- Administrateur de Power Asset Holdings Limited, société de placement énergétique mondiale ouverte, depuis mai 2022.
- Administrateur de CNex (Shanghai International Money Broking Co.), société de services de courtage et d'information fermée, depuis novembre 2020.

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
CK Asset Holdings Limited	Mise en candidature (président) Audit Durabilité	SEHK
Power Asset Holdings Limited		SEHK

#### ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Husky Energy, de juillet 2010 à décembre 2020 (moment du regroupement de Husky Energy avec Cenovus).
- Swire Properties Limited, de 2010 à 2018.

#### FORMATION

- Baccalauréat ès arts du Balliol College de l'Université d'Oxford.
- Diplôme de troisième cycle de l'Université de Fudan à Shanghai.
- IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

## Keith M. Casey – Administrateur indépendant



### Administrateur depuis

Avril 2020

### Âge : 57

San Antonio (Texas), É.-U.

### Chef de la direction, Pin Oak Group, LLC

(société fermée de services intermédiaires)

### Compétences et expérience clés :

- Raffinage
- Commercialisation et transport
- Gestion des risques
- Santé, sécurité et environnement
- Gestion des ressources humaines

### Comités du conseil :

RHR  
SDR

## EXPÉRIENCE

- Chef de la direction de Pin Oak Group, LLC depuis février 2022.
- Chef de la direction de Tatanka Midstream LLC, société fermée de services intermédiaires (de 2020 à 2022).
- Rôles de haute direction auprès d'Andeavor Corporation (auparavant Tesoro Corporation), société pétrolière intégrée de commercialisation, de raffinage et de logistique (de 2013 à 2018), dont les suivants : Vice-président directeur, Activités commerciales et chaîne de valeur, responsable de la supervision de la chaîne de valeur commerciale intégrée axée sur la maximisation de la base d'actifs au moyen de ses actifs de raffinage, d'infrastructures et d'activités intermédiaires; vice-président directeur, Exploitation; et vice-président principal, Stratégie et développement des affaires.
- Vice-président chez BP Products North America Inc. (de 2006 à 2013).
- Il travaille dans le secteur du raffinage depuis 1998.
- Fonctions de leadership auprès de Praxair Incorporated et de Union Carbide Corp. (avant 1998).

## POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

## PARTICIPATION AUX COMITÉS

## BOURSE

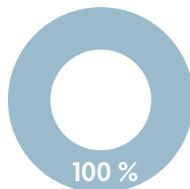
## ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Andeavor Logistics LP (auparavant Tesoro Corporation), société ouverte (de 2014 à 2015).
- Nombreuses sociétés fermées de services intermédiaires.

## FORMATION

- Baccalauréat ès sciences en métallurgie et en génie des matériaux de la California Polytechnic State University, de San Luis Obispo.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

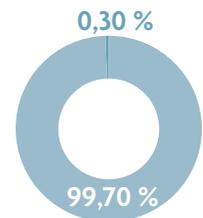


MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023

8,5x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Michael J. Crothers – Administrateur indépendant



**Administrateur depuis**  
Novembre 2023

**Âge : 61**  
Calgary (Alberta), Canada

**Compétences et expérience clés :**

- Développement opérationnel et des ressources
- Raffinage
- Santé, sécurité et environnement
- Gestion des risques
- Inclusion et diversité

**Comités du conseil :**

Gouvernance  
RHR

### EXPÉRIENCE

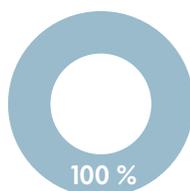
- Plus de 37 ans d'expérience en exploitation, en commerce et en leadership dans les activités en amont, en aval et intégrées du gaz, et a auparavant été président et président du conseil national de Shell Canada Limitée (« Shell »), société ouverte mondiale du secteur de l'énergie et de la pétrochimie (de décembre 2015 à mai 2021).
- Au cours de son mandat chez Shell, il a également été vice-président, Gaz intégré au Canada (de décembre 2017 à mai 2021); vice-président directeur, Sables bitumineux (de janvier 2017 à décembre 2017); vice-président, Hydrocarbures non classiques, Amérique du Nord (de janvier 2015 à mars 2017); et directeur général, Shell Exploration & Production Ireland (de novembre 2011 à janvier 2015).
- M. Crothers est président du conseil d'administration de Northern RNA Inc., société fermée du secteur des sciences de la vie et administrateur de Convrq Innovations Inc., auparavant Westgen Technologies, société fermée du secteur des technologies propres. Il est également membre du conseil d'administration de United Way of Calgary and Area, et administrateur et vice-président du conseil régional de l'Alberta de Conservation de la nature Canada.

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
Keyera Corp.	Santé, sécurité et environnement Gouvernance et durabilité	TSX

### FORMATION

- Baccalauréat ès sciences en génie chimique, avec distinction, de l'Université de l'Alberta.
- Ingénieur, APEGA (retraité et non-praticien).
- IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS



MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023

2,1x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## James D. Girgulis – Administrateur non indépendant



### Administrateur depuis

Novembre 2023

### Âge : 67

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### Compétences et expérience clés :

- Gouvernance d'entreprise
- Marchés internationaux
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des risques

### Comités du conseil :

Gouvernance

## EXPÉRIENCE

- Directeur général de Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., société d'investissement fermée, et directeur général de CK Hutchison Group Telecom Finance S.A., société ouverte à responsabilité limitée, dans les deux cas depuis janvier 2023. Directeur général de CK Hutchison Networks Europe Investments S.à r.l., société de placement fermée, entre avril 2022 et janvier 2023.
- Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire de Husky Energy, société d'énergie intégrée ouverte, d'avril 2012 à mars 2021. Conseiller spécial de la haute direction de Cenovus (entre avril 2021 et mars 2022) après le regroupement de Cenovus avec Husky Energy en janvier 2021.

## POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

## PARTICIPATION AUX COMITÉS

## BOURSE

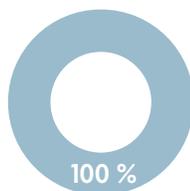
## ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

Aucun

## FORMATION

- Baccalauréat ès arts de l'Université de Calgary.
- Baccalauréat en droit de l'Université de l'Alberta.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS



MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023

3,5x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Jane E. Kinney – Administratrice indépendante



### Administratrice depuis

Avril 2019

### Âge : 66

Toronto (Ontario),  
Canada

### Compétences et expérience clés :

- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Gouvernance d'entreprise
- Cybersécurité
- Inclusion et diversité

### Comités du conseil :

Audit (présidente)  
SDR

## EXPÉRIENCE

- Plus de 30 années d'expérience en prestation de services consultatifs aux institutions financières mondiales.
- Vaste expérience en gestion de risques d'entreprise, en conformité réglementaire, en gestion des risques associés à la cybersécurité et aux technologies de l'information, en transformation numérique et en relation avec les parties prenantes.
- 25 ans au sein de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Canada (devenue associée en 1997), notamment dans les rôles suivants : vice-présidente du conseil et membre de l'équipe de direction (de juin 2010 à juin 2019); associée directrice canadienne du groupe Gestion des risques et de la qualité (de mai 2010 à juin 2015); chef de la gestion des risques à l'échelle mondiale (de juin 2010 à mai 2012); et directrice du groupe de pratique réglementaire et de gestion des risques (de juin 1999 à mai 2010).
- Administratrice et présidente du conseil de Nautilus Indemnity Holdings Limited, société d'assurance fermée. Vice-présidente du Perimeter Institute for Theoretical Physics et président du Patron's Council de la Alzheimer Society of Toronto.
- Ancienne chargée de cours à l'Université du Manitoba, à l'Université Dalhousie et à l'Université Saint Mary's.

## POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Intact Corporation financière

## PARTICIPATION AUX COMITÉS

Audit (présidente)  
Gouvernance et durabilité

## BOURSE

TSX

## ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Toronto Finance International (présidente du conseil).
- Fondation de l'hôpital Women's College.

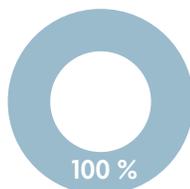
## FORMATION

- Diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo.
- Fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario.

## RECONNAISSANCES

- Médaille de réussite des diplômés en mathématiques (Math Alumni Achievement Medal) de l'Université de Waterloo.
- Reconnue comme l'une des Canadiennes les plus influentes par le Women's Executive Network en 2014.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

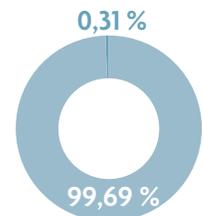


MULTIPLE DE  
LA RÉMUNÉRATION  
DE 2023

8,4x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Eva L. Kwok – Administratrice indépendante



**Administratrice depuis**  
Janvier 2021

**Âge : 81**  
Vancouver (Colombie-  
Britannique), Canada

**Chef de la direction,**  
**Amara Holdings Inc.**  
(société fermée de portefeuille de  
placements)

**Compétences et expérience clés :**

- Marchés internationaux
- Gouvernance d'entreprise
- Gestion des ressources humaines
- Inclusion et diversité
- Gestion des risques

**Comité du conseil d'administration :**  
Gouvernance

### EXPÉRIENCE

- Présidente du conseil, chef de la direction et administratrice d'Amara Holdings Inc., société de portefeuille de placements fermée.
- Administratrice de CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc., société ouverte dont les activités sont liées à la nutraceutique, à la pharmaceutique et à l'agriculture; de CK Infrastructure Holdings Limited, société ouverte mondiale de développement et d'investissement en infrastructures, et de CK Asset Holdings Limited, société ouverte mondiale d'infrastructures de services publics et de gestion, de développement et d'investissement immobilier.
- Administratrice de la Li Ka Shing (Canada) Foundation.

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
CK Infrastructure Holdings Limited	Mise en candidature (présidente)	SEHK
CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc.	Rémunération (présidente)	SEHK
CK Asset Holdings Limited		SEHK

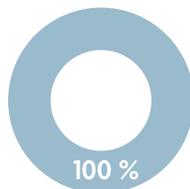
### ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Husky Energy d'août 2000 à mars 2021 (moment du regroupement de Husky Energy avec Cenovus).

### FORMATION

- Maîtrise en sciences de l'Université de Londres.
- Doctorat honorifique en droit de l'Université Royal Roads, de la Colombie-Britannique

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

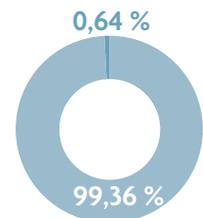


MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023

5,9x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Melanie A. Little – Administratrice indépendante



### Administratrice depuis

Janvier 2023

### Âge : 54

Alpharetta (Géorgie) É.-U.

### Présidente et chef de la direction, Colonial Pipeline Company

(société fermée de pipelines et de terminaux)

### Compétences et expérience clés :

- Gestion des risques
- Santé, sécurité et environnement
- Gestion des ressources humaines
- Climat et émissions
- Gouvernance d'entreprise

### Comités du conseil :

RHR  
SDR

## EXPÉRIENCE

- Vice-présidente directrice et chef de l'exploitation de Magellan Midstream Partners, L.P. (qui a depuis été acquise par ONEOK, Inc.), société de personnes ouverte de transport, de stockage et de distribution de produits de pétrole (de juin 2022 à janvier 2023).
- Pendant sa carrière de 21 ans auprès de Magellan, elle a occupé un certain nombre de postes de haute direction, dont ceux de vice-présidente principale, Opérations et environnement, et directrice de la santé et de la sécurité (de juillet 2017 à mai 2022); de vice-présidente, Opérations et Pétrole brut commercial, de février 2011 à juin 2017; et de directrice des services de transport pour les produits raffinés et de transport maritime, de juin 2007 à janvier 2011; et des rôles de direction de l'environnement, de la santé et de la sécurité de janvier 2004 à mai 2007.
- Directrice de la conformité environnementale chez The Williams Companies Inc., société ouverte d'infrastructures et distributeur d'énergie, de juin 2001 à décembre 2003, et elle a occupé divers postes de gestion de projet en assainissement de l'environnement et en construction civile alors qu'elle était en service actif au sein des forces armées des États-Unis.
- M<sup>me</sup> Little est également administratrice de la Liquid Energy Pipeline Association et de l'American Petroleum Institute, et elle a été nommée au National Petroleum Council.
- Elle était administratrice de la International Liquid Terminals Association et de The Discovery Lab en 2023.

## POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

## PARTICIPATION AUX COMITÉS

## BOURSE

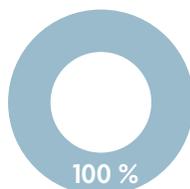
## ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Diversified Energy Company plc.

## FORMATION

- Baccalauréat ès sciences en génie de l'environnement, United States Military Academy.
- Maîtrise ès sciences en génie civil, Institute of Technology de la Géorgie

### PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

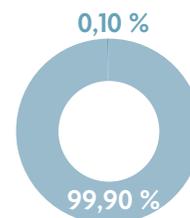


### MULTIPLE DE LA RÉMUNÉRATION DE 2023

1,6x

### VOTES EN 2023

- Pour
- Contre



## Richard J. Marcogliese – Administrateur indépendant



### Administrateur depuis

Avril 2016

### Âge : 71

Alamo (Californie), É.-U.

### Directeur, iRefine, LLC

(société fermée de conseil en raffinage de pétrole)

### Compétences et expérience clés :

- Raffinage
- Santé, sécurité et environnement
- Gestion des risques
- Gestion des ressources humaines
- Climat et émissions

### Comités du conseil :

Audit  
SDR (président)

## EXPÉRIENCE

- Conseiller de haute direction de Pilko & Associates L.P., société fermée de conseils en produits chimiques et en énergie (de juin 2011 à décembre 2019).
- Conseiller en exploitation auprès de NTR Partners III LLC, société fermée de placement (d'octobre 2013 à décembre 2017).
- Conseiller en exploitation auprès du chef de la direction de Philadelphia Energy Solutions, partenariat entre The Carlyle Group et une filiale de Energy Transfer Partners, L.P. qui exploitait une installation de raffinage de pétrole sur le littoral est des États-Unis (de septembre 2012 à janvier 2016).
- Plus de 40 ans de carrière dans le secteur du raffinage américain dont 25 ans au sein d'Exxon Mobil Corporation. En 2000, il est entré au service de Valero Energy Corporation par suite d'une acquisition d'Exxon, et a ensuite assuré la transition organisationnelle du modèle de grande société pétrolière intégrée au modèle d'entreprise de raffinage indépendante de Valero. Il a occupé des postes de direction de plus en plus importants au sein de Valero, dont ceux de vice-président principal de la planification stratégique en 2001, de vice-président principal des activités de raffinage (d'octobre 2001 à novembre 2005), de vice-président directeur de l'exploitation (de décembre 2005 à octobre 2007) et de vice-président directeur et chef de l'exploitation (d'octobre 2007 à décembre 2010), période pendant laquelle il était responsable de l'exploitation du système de raffinage en Amérique du Nord de Valero, qui traitait trois millions de barils de pétrole par jour.

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
Delek US Holdings, Inc.	Audit Rémunération Environnement, santé et sécurité (président)	NYSE

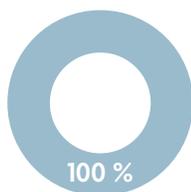
## ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Western States Petroleum Association (ancien président du conseil).

## FORMATION

- Baccalauréat en génie chimique de la School of Engineering and Science de l'Université de New York.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

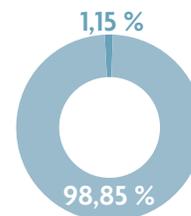


MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023

19,5x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Jonathan M. McKenzie – Administrateur non indépendant



**Administrateur depuis**  
Avril 2023

**Âge : 56**  
Calgary (Alberta) Canada

**Président et chef de la direction**  
depuis Avril 2023

**Compétences et expérience clés :**

- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Gestion des risques
- Développement opérationnel et des ressources
- Inclusion et diversité
- Cybersécurité

**Comités du conseil : s.o.**

### EXPÉRIENCE

- Vice-président directeur et chef de l'exploitation de Cenovus (de janvier 2021 à avril 2023) et auparavant il en a été vice-président directeur et chef des finances (de mai 2018 à janvier 2021).
- Expérience de plus de 20 ans en finances et en exploitation, principalement dans le secteur pétrolier et gazier canadien. Il a joué un rôle central dans le regroupement stratégique de Cenovus avec Husky Energy. M. McKenzie a été vice-président directeur et chef des finances de Husky Energy d'avril 2015 à avril 2018.
- Chef des finances et chef des affaires commerciales d'Irving Oil Ltd. d'avril 2011 à avril 2015, où il était responsable de tous les aspects de l'approvisionnement, de la négociation et des activités commerciales de la société, y compris la coordination de projets d'expansion de l'entreprise visant des pipelines, du transport ferroviaire et l'exploitation de terminaux. Auparavant, M. McKenzie a travaillé pendant 10 ans chez Suncor Énergie Inc., où il a gravi les échelons dans des postes en finances et en exploitation et a notamment été responsable de l'exploitation de l'usine de valorisation de la société à Fort McMurray, son dernier poste ayant été celui de vice-président et contrôleur.
- Membre du conseil d'administration d'Irving Oil Ltd. et vice-président du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP).

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
Aucun		

### ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

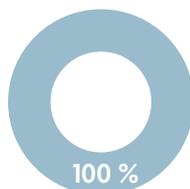
Aucun

### FORMATION

- Comptable professionnel agréé et membre des Chartered Professional Accountants of Alberta.
- Baccalauréat en commerce et baccalauréat ès arts en économie de l'Université d'Alberta.

En tant que membre de la direction, M. McKenzie respecte les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction. Veuillez vous reporter à la page 76 pour de plus amples renseignements sur les lignes directrices.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

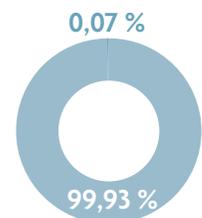


MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023

17,58x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Claude Mongeau – Administrateur indépendant



### Administrateur depuis

Décembre 2016

### Âge : 62

Montréal (Québec) Canada

### Administrateur principal indépendant du conseil

### Compétences et expérience clés :

- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Commercialisation et transport
- Gouvernance d'entreprise
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Santé, sécurité et environnement

### Comités du conseil :

Audit  
Gouvernance (président)

### EXPÉRIENCE

- Président et chef de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN ») (de janvier 2010 à juin 2016); il en a également été vice-président directeur et chef des finances (d'octobre 2000 à décembre 2009) et vice-président de la planification stratégique et financière et vice-président adjoint du développement d'entreprise (de 1994 à 2000).
- Directeur, Expansion de l'entreprise d'Imasco Inc. (de 1993 à 1994).
- Associé de Groupe Secor Inc., société d'expertise-conseil en gestion qui offre des conseils stratégiques aux sociétés canadiennes d'envergure (de 1989 à 1993).
- Conseiller auprès de Bain & Company (de 1988 à 1989).

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
Norfolk Southern Corporation	Gestion du capital humain et sécurité de la rémunération	NYSE
La Banque Toronto-Dominion	Comité des ressources humaines	TSX, NYSE

### ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- TELUS Corporation (de mai 2017 à août 2019).
- CN (octobre 2009 à juillet 2016).
- Groupe SNC-Lavalin inc. (d'août 2003 à mai 2015).
- Corporation Nortel Networks et Corporation Nortel Networks Limitée (de juin 2006 à août 2009).

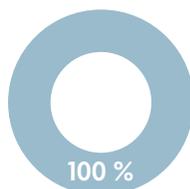
### FORMATION

- Maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.
- Doctorats honorifiques de l'Université St. Mary's et de l'Université Windsor.

### RECONNAISSANCES

- Classé au palmarès Top 40 under 40 du Canada en 1997 et choisi comme directeur financier canadien de l'année en 2005.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

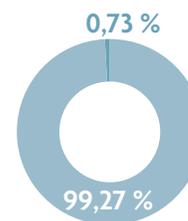


MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023



VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Alexander J. Pourbaix – Administrateur non indépendant



**Administrateur depuis**  
Novembre 2017

**Âge : 58**  
Calgary (Alberta), Canada

**Président du conseil membre de la direction depuis** Avril 2023

### Compétences et expérience clés :

- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Climat et émissions
- Gestion des risques
- Gouvernance d'entreprise
- Finances, comptabilité et marchés financiers

**Comités du conseil :** s.o.

### EXPÉRIENCE

- Président et chef de la direction de Cenovus de novembre 2017 à avril 2023.
- 27 ans au sein de TC Énergie et des membres de son groupe, y occupant de nombreux rôles de direction, dont celui de chef de l'exploitation (d'octobre 2015 à avril 2017), période durant laquelle il était responsable des activités commerciales et de la supervision des activités et des projets d'infrastructures énergétiques importants.
- M. Pourbaix a gravi les échelons au sein de TC Énergie, y occupant, entre autres, les postes de vice-président directeur et président du développement (de mars 2014 à septembre 2015), son mandat étant alors d'assurer la direction et l'exécution de l'ensemble des initiatives de croissance; de président des pipelines d'énergie et de pétrole (de juillet 2010 à février 2014); et de président de l'énergie (de juillet 2006 à juin 2010).
- Au cours de son mandat chez TC Énergie, il a accumulé une expérience considérable en stratégie d'entreprise, en expansion d'entreprise, en fusions, acquisitions et dessaisissements et en relation avec les parties prenantes.
- Ancien président de l'ACPP.

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
Canadian Utilities Limited		TSX
NRG Energy, Inc.	Rémunération	NYSE

### ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Trican Well Service Ltd. (de mai 2012 au 31 décembre 2019).

### FORMATION

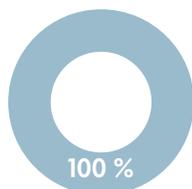
- Baccalauréat en droit et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta.

### RECONNAISSANCES

- Médaille du jubilé de platine de la reine en reconnaissance des contributions faites à l'Alberta.
- Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations d'un chef d'entreprise octroyé par la Chambre de commerce du Canada.

En tant que membre de la direction, M. Pourbaix respecte les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction. Veuillez vous reporter à la page 76 pour de plus amples renseignements sur les lignes directrices.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

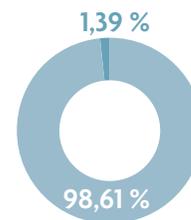


MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023



VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Frank J. Sixt – Administrateur indépendant



### Administrateur depuis

Janvier 2021

### Âge : 72

Hong Kong

**Administrateur membre de la direction, directeur des finances de groupe et directeur général adjoint, CK Hutchison Holdings Limited**

### Compétences et expérience clés :

- Finances, comptabilité et marchés financiers
- Marchés internationaux
- Gestion des risques
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Gouvernance d'entreprise

### Comité du conseil d'administration :

Gouvernance

### EXPÉRIENCE

- Administrateur membre de la direction, directeur des finances de groupe et directeur général adjoint de CK Hutchison Holdings Limited, société ouverte de télécommunications, d'infrastructures, de vente au détail et de services portuaires et services connexes.
- Administrateur de la Li Ka Shing (Canada) Foundation et de Li Ka Shing Foundation Limited.

POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	PARTICIPATION AUX COMITÉS	BOURSE
CK Hutchison Holdings Limited (administrateur membre de la direction, directeur des finances de groupe et directeur général adjoint)	Durabilité (président)	SEHK
CK Infrastructure Holdings Limited (administrateur membre de la direction)		SEHK
HK Electric Investments Manager Limited à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments Limited et de HK Electric Investments Limited (administrateur remplaçant)		SEHK
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited (président du conseil)	Gouvernance, mise en candidature et rémunération (président)	ASX
TOM Group Limited (président du conseil non membre de la direction)	Mise en candidature Rémunération	SEHK
TPG Telecom Limited (administrateur non membre de la direction)	Gouvernance, rémunération et mise en candidature Audit et risques	ASX

### ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

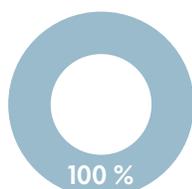
- Husky Energy d'août 2000 à mars 2021 (moment du regroupement de Husky Energy avec Cenovus).
- PT Indosat Tbk (de janvier 2022 à septembre 2023)

### FORMATION

- Maîtrise ès arts de l'Université McGill.
- Baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal.
- Membre des Barreaux des provinces de Québec et d'Ontario, au Canada.

Veillez vous reporter à la page 30 et 60-61 pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut de M. Sixt à titre d'administrateur indépendant et sur son statut de membre du conseil d'autres sociétés ouvertes.

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

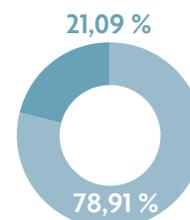


MULTIPLE DE  
LA RÉMUNÉRATION  
DE 2023

10,5x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Rhonda I. Zygocki – Administratrice indépendante



### Administratrice depuis

Avril 2016

### Âge : 66

Friday Harbor (Washington), É.-U.

### Compétences et expérience clés :

- Santé, sécurité et environnement
- Relations avec les gouvernements et les parties prenantes
- Développement opérationnel et des ressources
- Marchés internationaux
- Climat et émissions

### Comités du conseil :

RHR (présidente)  
Gouvernance

## EXPÉRIENCE

- 34 ans auprès de Chevron Corporation, où elle a notamment été vice-présidente directrice des politiques et de la planification (de mars 2011 jusqu'à sa retraite en février 2015). À ce titre, elle était responsable des services fonctionnels généraux de la société, supervisant la planification et la stratégie, les politiques, les affaires gouvernementales et publiques, les questions de santé, d'environnement et de sécurité et les projets immobiliers et technologiques, et elle a été secrétaire du comité des politiques publiques du conseil d'administration.
- Elle a occupé plusieurs postes de haute direction et de cadre supérieur chez Chevron dans les domaines des activités internationales, des affaires publiques, de la planification stratégique, des politiques, des affaires gouvernementales et de la santé, de l'environnement et de la sécurité, dont celui de vice-présidente des politiques et des affaires publiques et gouvernementales (de mai 2007 à mars 2011) et de vice-présidente de la santé, de l'environnement et de la sécurité (d'avril 2003 à mai 2007).
- Au cours de son mandat auprès de Chevron, M<sup>me</sup> Zygocki a représenté Chevron dans le cadre de divers engagements externes hautement médiatisés portant sur divers sujets, dont la politique relative au changement climatique, le développement responsable, les gaz de schiste et la fracturation hydraulique, la réduction du torchage de gaz à l'échelle mondiale, la politique énergétique, la responsabilité d'entreprise, les partenariats public-privé, le développement en Afrique et la lutte contre le VIH/SIDA.

### POSTES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Aucun

### PARTICIPATION AUX COMITÉS

### BOURSE

### ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Woodrow Wilson International Center of Scholars Canada Institute (membre du comité consultatif).
- International Association of Oil and Gas Producers (ancienne présidente du comité de direction).

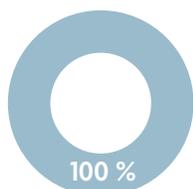
## FORMATION

- Baccalauréat en génie civil de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

## RECONNAISSANCES

- Nommée au palmarès Top 50 Most Powerful Women in Oil and Gas (50 femmes les plus influentes du secteur pétrolier et gazier) par le National Diversity Council (2014).
- S'est vu décerner le Award for Leadership Development (prix du développement du leadership) de la section régionale Washington, D.C. de la Society of International Development (2015).

PRÉSENCE  
AUX RÉUNIONS

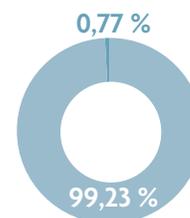


MULTIPLE DE LA  
RÉMUNÉRATION  
DE 2023

17,2x

VOTES  
EN 2023

- Pour
- Contre



## Participation aux comités et présence globale aux réunions

### Composition des comités et présence aux réunions en 2023

Le comité de gouvernance et le conseil examinent et confirment la composition des comités du conseil, et les présidents des comités, au besoin et au moins chaque année après l'assemblée annuelle des actionnaires.

ADMINISTRATEUR	CONSEIL	AUDIT	GOVERNANCE	RHR	SDR	PRÉSENCE TOTALE
Casey	8/8			5/5	5/5	18/18 (100 %)
Crothers	1/1		1/1	1/1		3/3 (100 %)
Fok	3/4					3/4 (75 %)
Girgulis	1/1		1/1			2/2 (100 %)
Kinney	8/8	5/5			5/5	18/18 (100 %)
Kvisle	8/8		5/5	5/5		18/18 (100 %)
Kwok	8/8		5/5	2/2		15/15 (100 %)
Little	8/8			5/5	5/5	18/18 (100 %)
MacPhail	3/3	Membre d'office	2/2	Membre d'office	Membre d'office	5/5 (100 %)
Marcogliese	8/8	5/5			5/5	18/18 (100 %)
M. McKenzie (chef de la direction)	5/5					5/5 (100 %)
Mongeau (administrateur principal indépendant)	8/8	5/5	3/3		2/2	18/18 (100 %)
M. Pourbaix (président du conseil membre de la direction)	8/8					8/8 (100 %)
Shaw	8/8	5/5			5/5	18/18 (100 %)
Sixt	8/8		5/5			13/13 (100 %)
Zygocki	8/8		5/5	5/5		18/18 (100 %)
<b>Réunions de 2023</b>	<b>101/102 (99,02 %)</b>	<b>20/20 (100 %)</b>	<b>27/27 (100 %)</b>	<b>23/23 (100 %)</b>	<b>27/27 (100 %)</b>	<b>198/199 (99,50 %)</b>

La présence totale ne comprend pas la présence à titre de membre d'office.

M. Crothers a été nommé au conseil et au comité de gouvernance et au comité RHR le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

M. Fok a quitté le conseil avec prise d'effet le 26 juillet 2023.

M. Girgulis a été nommé au conseil et au comité de gouvernance avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

M<sup>me</sup> Kinney a été nommée présidente du comité d'audit avec prise d'effet le 26 avril 2023.

M. Kvisle a quitté son poste de président du comité de gouvernance avec prise d'effet le 31 décembre 2023, mais est demeuré membre du comité de gouvernance.

M<sup>me</sup> Kwok a cessé d'être membre du comité RHR avec prise d'effet le 26 avril 2023.

À titre de président du conseil, M. MacPhail était membre d'office sans droit de vote du comité d'audit, du comité RHR et du comité SDR, sur invitation ouverte et pouvait voter au besoin afin qu'un quorum soit atteint. M. MacPhail a quitté le conseil avec prise d'effet le 26 avril 2023. À la même date, M. Pourbaix a été nommé président du conseil membre de la direction, M. Mongeau a été nommé administrateur indépendant principal et M. McKenzie a été nommé chef de la direction.

M. McKenzie a été élu membre du conseil avec prise d'effet le 26 avril 2023. En tant que membre de la direction, M. McKenzie ne siège à aucun comité permanent du conseil.

M. Mongeau a démissionné de son poste de président du comité d'audit, mais est demeuré membre du comité d'audit; en outre, il a cessé d'être membre du comité SDR et a été nommé membre du comité de gouvernance avec prise d'effet le 26 avril 2023. M. Mongeau a par la suite été nommé président du comité de gouvernance avec prise d'effet le 31 décembre 2023.

En tant que président du conseil membre de la direction, M. Pourbaix ne siège à aucun comité permanent du conseil.

## Compétences et expérience

Le tableau suivant indique le niveau d'expérience ou d'expertise, y compris l'expérience en matière de supervision du conseil, de chaque administrateur, selon une autoévaluation, dans les secteurs les plus importants pour notre conseil.

Compétences de l'administrateur : Niveau d'expérience ou d'expertise : • Expert • Général • Limité • Aucun

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE	BRADLEY	CASEY	CROTHERS	GIRGULIS	KINNEY	KWOK	LITTLE	MARCOGLIESE	MCKENZIE	MONGEAU	POURBAIX	SIXT	ZYGOCKI
<b>Expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur pétrolier et gazier</b> Expérience de cadre supérieur au sein d'une société ouverte pétrolière et gazière.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
<b>Membre de la haute direction</b> Expérience au sein d'une société ouverte ou fermée d'envergure.		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Planification stratégique et exécution</b> Expérience en élaboration, en évaluation et en mise en œuvre d'un plan d'affaires stratégique.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Développement opérationnel et des ressources</b> Expérience en supervision d'activités pétrolières et gazières et/ou en évaluation des ressources.	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Raffinage</b> Expérience en supervision du raffinage et du traitement d'actifs de pétrole brut.	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•		•
<b>Commercialisation et transport</b> Expérience en supervision de la commercialisation et/ou du transport de pétrole brut.	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•		
<b>Finances, comptabilité et marchés financiers</b> Expérience en supervision des activités de trésorerie, de comptabilité, d'audit, financières et/ou de fusions et acquisitions.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Marchés internationaux</b> Expérience en supervision d'entités qui exercent leurs activités dans plusieurs territoires ayant des contextes commerciaux, réglementaires, culturels et politiques diversifiés.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Gestion des risques</b> Expérience en supervision de la détection et de la gestion des principaux risques et en procédures visant à surveiller et à atténuer ces risques.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Gestion du capital humain</b> Expérience en supervision d'une démarche en matière de rémunération et de la conception de programmes de rémunération, en planification de la relève, en régimes de retraite et plans d'investissement, en pratiques de travail, en engagement des employés et en gestion des talents et de l'organisation.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Relations avec les gouvernements et les parties prenantes</b> Expérience en supervision de la politique publique et des relations avec les gouvernements et les parties prenantes.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Gouvernance d'entreprise</b> Expérience en supervision de la gouvernance du conseil et de la société, y compris des exigences légales et réglementaires et des pratiques exemplaires.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Santé, sécurité et environnement</b> Expérience en supervision des questions de santé, de sécurité et environnementales et en détection, en évaluation et en atténuation des impacts sur l'environnement.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE	BRADLEY	CASEY	CROTHERS	GIRGULIS	KINNEY	KWOK	LITTLE	MARCOGLIESE	MCKENZIE	MONGEAU	POURBAIX	SIXT	ZYGOCKI
<b>Cybersécurité</b> Expérience en supervision d'une stratégie en matière de cybersécurité à l'échelle de la société et en conception et en mise en œuvre de programmes conçus pour repérer, gérer et évaluer les risques connexes.	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●
<b>Inclusion et diversité</b> Expérience en supervision d'initiatives et de programmes conçus pour favoriser l'inclusion et la diversité et en mise en place de cibles et/ou en surveillance du rendement par rapport à ces cibles.	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>Climat et émissions</b> Expérience en supervision des impacts sur la qualité de l'air et les changements climatiques (y compris les émissions de GES) et dans la mise en place de cibles et/ou dans la surveillance du rendement par rapport à ces cibles.	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

En date du 6 mars 2024, les comités de notre conseil sont composés de membres qui ont communiqué des compétences dans les secteurs pertinents, comme il est indiqué ci-après.

COMITÉ	SECTEURS D'EXPERTISE PERTINENTS	MEMBRES DOTÉS DES COMPÉTENCES ET DE L'EXPERTISE PERTINENTES
<b>Audit</b>	Finances, comptabilité et marchés financiers Gestion des risques Cybersécurité	4 sur 4 (100 %) 4 sur 4 (100 %) 3 sur 4 (75 %)
<b>Gouvernance</b>	Gouvernance d'entreprise Relations avec les gouvernements et les parties prenantes Gestion des risques	7 sur 7 (100 %) 7 sur 7 (100 %) 7 sur 7 (100 %)
<b>RHR</b>	Gestion du capital humain Inclusion et diversité	5 sur 5 (100 %) 5 sur 5 (100 %)
<b>SDR</b>	Santé, sécurité et environnement Relations avec les gouvernements et les parties prenantes Climat et émissions	5 sur 5 (100 %) 5 sur 5 (100 %) 5 sur 5 (100 %)

## Formation continue

### Séances de formation des administrateurs en 2023

Les séances, à l'exception de la visite des installations à Lima et en Ohio et de la formation sur le lobbying, ont été enregistrées et mises à la disposition de tous les administrateurs. Il n'est pas tenu compte des visionnements des séances enregistrées par les administrateurs pour compiler la liste des participants.

SÉANCE	PRÉSENTÉE PAR	DÉTAILS	CALENDRIER	PARTICIPANTS
Séance de formation sur la gestion du risque de marché : Chaîne de valeur du pétrole lourd	Documents présentés par la direction de Cenovus et préparés par l'équipe de stratégie commerciale et l'équipe de gestion des risques d'entreprise.	Aperçu des risques physiques et financiers associés au portefeuille d'actifs de pétrole lourd de Cenovus, y compris les contrats et les engagements.	Le 14 février 2023, pendant la réunion du comité de gouvernance	Kinney, Kvisle, Kwok, Pourbaix, Sixt, Zygocki; Kinney présente à titre d'invitée
Séance de formation sur la gestion du risque de marché : Chaîne de valeur des condensats	Documents présentés par la direction de Cenovus et préparés par l'équipe de stratégie commerciale et l'équipe de gestion des risques d'entreprise.	Aperçu des risques physiques et financiers associés au portefeuille d'actifs de condensats de Cenovus, y compris les contrats et les engagements.	Le 25 avril 2023, pendant la réunion du comité de gouvernance	Kvisle, Kwok, Mongeau, Pourbaix, Sixt, Zygocki; Mongeau présent à titre d'invité

SÉANCE	PRÉSENTÉE PAR	DÉTAILS	CALENDRIER	PARTICIPANTS
Visite des installations – Lima (Ohio)	Personnel de la raffinerie de Lima.	Visite de la raffinerie de Lima, comprenant une visite à pied de la raffinerie et des stations « Progression vers un calibre mondial » (« Journey to World Class ») (sécurité, personnel, responsabilité environnementale et sociale, gestion des risques, fiabilité, rentabilité).	Le 24 juillet 2023, avant la réunion du SDR	Casey, Kinney, Kvisle, Little, Marcogliese, Zygocki.
Séance de formation sur la sécurité des processus en aval	Documents présentés par la direction de Cenovus et préparés par l'équipe de production en aval et l'équipe de santé et de sécurité.	Aperçu de la gestion des risques pour assurer la sécurité des activités ou une culture de sécurité.	Le 24 juillet 2023, conjointement avec la tournée du comité SDR	Casey, Kinney, Kvisle, Little, Marcogliese, Zygocki.
Séance de formation sur la gestion du risque de marché : Chaîne de valeur du gaz naturel	Documents présentés par la direction de Cenovus et préparés par l'équipe de stratégie commerciale et l'équipe de gestion des risques d'entreprise.	Aperçu des risques physiques et financiers associés au portefeuille d'actifs de gaz naturel nord-américain de Cenovus, y compris les contrats et les engagements.	Le 25 juillet 2023, pendant la réunion du comité de gouvernance.	Kinney, Kvisle, Kwok, McKenzie, Mongeau, Pourbaix, Sixt, Zygocki; Kinney présente à titre d'invitée
Séance de formation sur la gestion du risque de marché : Activités commerciales	Documents présentés par la direction de Cenovus et préparés par l'équipe de stratégie commerciale et l'équipe de gestion des risques d'entreprise.	Occasion d'explorer des activités commerciales afin d'optimiser la valeur associée à nos actifs et les risques liés aux prix des marchandises qui en découlent.	Le 31 octobre 2023, pendant la réunion du comité de gouvernance	Girgulis, Kvisle, Kwok, McKenzie, Mongeau, Pourbaix, Sixt, Zygocki; Girgulis présent à titre d'invité
Documents de formation sur le lobbying	Direction de Cenovus Documents présentés et préparés par l'équipe de durabilité et de participation des parties prenantes et l'équipe des affaires gouvernementales.	Aperçu de la gouvernance, politiques et normes d'information en matière de lobbying de Cenovus au Canada et aux États-Unis.	Le 31 octobre 2023, (inclus parmi les documents du SDR et discutés lors de la réunion du SDR)	Casey, Crothers, Kinney, Little, Marcogliese, Shaw; Crothers présent à titre d'invité

## Postes actuels au conseil et participation aux comités de sociétés ouvertes

### Politique sur les engagements des administrateurs

En 2023, le conseil a approuvé une *politique sur les engagements des administrateurs* qui officialise l'engagement de Cenovus à s'assurer que tous les membres du conseil sont en mesure de consacrer suffisamment de temps et d'énergie à l'exercice efficace de leurs fonctions. Le comité de gouvernance évalue annuellement les autres engagements de chaque administrateur au regard de la politique, qui est résumée ci-après, et un exemplaire de celle-ci est disponible sur le site Web [cenovus.com](https://www.cenovus.com) (en anglais seulement).

La politique comprend les principes suivants :

- Les administrateurs qui sont des chefs de la direction ou des membres de la haute direction peuvent être membres d'un conseil d'administration d'une société ouverte en plus de celui de Cenovus.
- Les administrateurs qui sont des présidents du conseil membres de la direction d'une société ouverte peuvent siéger au conseil d'un maximum de deux sociétés ouvertes en plus du conseil dont ils sont président membre de la direction.
- Les autres administrateurs peuvent siéger au conseil d'un maximum de cinq sociétés ouvertes au total.

Si un candidat ou un administrateur dépasse ou pourrait dépasser ces principes de la politique, le comité de gouvernance évaluera si la personne sera ou continuerait d'être en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions et responsabilités envers Cenovus et, le cas échéant, il exercera son pouvoir discrétionnaire pour approuver une exemption à la politique en fonction des considérations pertinentes énoncées dans la politique et fera rapport de sa décision au conseil.

En outre, le mandat de notre comité d'audit spécifie que les membres du comité ne peuvent siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que notre conseil ne soit convaincu que ces autres mandats ne nuiront pas à la capacité de l'administrateur d'exercer de façon efficace ses fonctions de membre de notre comité d'audit.

Veuillez lire ce qui suit pour obtenir des précisions sur les mandats de chaque administrateur aux conseils d'autres sociétés ouvertes et sur l'évaluation de ces engagements par le comité de gouvernance.

#### *Membres des conseils d'autres sociétés ouvertes*

Veuillez lire ce qui suit pour obtenir des précisions sur les mandats de chaque administrateur aux conseils d'autres sociétés et sur l'évaluation des engagements du conseil par le comité de gouvernance.

ADMINISTRATEUR CANDIDAT	SOCIÉTÉ OUVERTE	BOURSE(S)
<b>Bradley</b>	CK Asset Holdings Limited Power Asset Holdings Limited	SEHK SEHK
<b>Casey</b>	Aucun	
<b>Crothers</b>	Keyera Corp.	TSX
<b>Girgulis</b>	Aucun	
<b>Kinney</b>	Intact Corporation financière	TSX
<b>Kwok</b>	CK Asset Holdings Limited CK Life Sciences Int'l (Holdings) Inc. CK Infrastructure Holdings Limited	SEHK SEHK SEHK
<b>Little</b>	Aucun	
<b>Marcogliese</b>	Delek U.S. Holdings, Inc.	NYSE
<b>McKenzie</b>	Aucun	
<b>Mongeau</b>	Norfolk Southern Corporation La Banque Toronto-Dominion	NYSE TSX / NYSE
<b>Pourbaix</b>	Canadian Utilities Limited NRG Energy, Inc.	TSX NYSE
<b>Sixt</b>	CK Hutchison Holdings Limited CK Infrastructure Holdings Limited Hutchison Telecommunications (Australia) Limited HK Electric Investments Limited TOM Group Limited TPG Telecom Limited	SEHK SEHK ASX SEHK SEHK ASX
<b>Zygocki</b>	Aucun	

M. Bradley est un nouveau candidat au poste d'administrateur.

## Évaluation de la conformité à la politique sur les engagements des administrateurs

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, chaque administrateur respecte le mandat du comité d'audit et les principes énoncés dans la *politique sur les engagements des administrateurs*.

M. Sixt dépasse siége à un nombre de conseils d'administration de sociétés ouvertes supérieur à la limite prévue dans la *politique sur les engagements des administrateurs*. À titre de directeur des finances du groupe et de directeur général adjoint de CK Hutchison Holdings Limited (« CK Hutchison »), conglomerat multinational qui exerce des activités diversifiées dans environ 50 pays et marchés (« groupe CKHH »), il supervise les sociétés ouvertes énumérées ci-dessus, dont il est également administrateur, qui sont toutes des filiales ou des sociétés associées de CK Hutchison (comme il est indiqué dans le rapport annuel 2022 de CK Hutchison). M. Sixt aide les entreprises du groupe CKHH à s'assurer que leurs besoins en matière de financement sont comblés et surveille le rendement financier et d'exploitation des entreprises du groupe par rapport aux plans et aux budgets. En raison de la nature interreliée des entités du groupe CKHH, ses fonctions exigent moins de temps que les postes d'administrateur qu'il occupe au sein de conseils d'administration de sociétés distinctes dans des secteurs non liés.

Comme résumé dans le tableau ci-dessous, CK Hutchison détient indirectement une participation de plus de 20 % dans chaque société ouverte dont M. Sixt est administrateur, tel que cela est décrit dans le plus récent rapport annuel de chaque entité :

MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL D'AUTRES SOCIÉTÉS OUVERTES	ACTIVITÉS PRINCIPALES	PARTICIPATION DU GROUPE CKHH	
CK Hutchison	Conglomerat multinational	Société mère ultime	
CK Infrastructure Holdings Limited	Société de portefeuille	Filiale indirecte	Participation supérieure à 50 %
Hutchison Telecommunications (Australia) Limited (HTAL) <sup>1)</sup>	Société de portefeuille	Filiale indirecte	
HK Electric Investments Limited <sup>2)</sup>	Société de portefeuille et d'administration de fiducie	Société affiliée	Participation inférieure à 50 %
TPG Telecom Limited <sup>3)</sup>	Services de télécommunications	Société affiliée	
TOM Group Limited	Société de technologie et de médias	Société affiliée	

1) Aucune rémunération payée.

2) 33,37 % de participation détenue indirectement par Power Assets Holdings Limited, qui est détenue à 27 % par le groupe CKHH. M. Sixt est uniquement administrateur remplaçant.

3) 25,05 % de participation détenue par HTAL. M. Sixt choisit de faire verser ses honoraires à l'actionnaire qui a proposé sa candidature.

M. Sixt, à titre d'ancien membre du conseil d'administration de Husky Energy et de membre du conseil à compter de 2021, a toujours fait preuve d'un engagement solide envers l'exécution efficace de ses fonctions et responsabilités à titre d'administrateur et d'une capacité à consacrer suffisamment de temps et d'énergie à celle-ci. En 2023, le taux de présence de M. Sixt aux réunions du conseil et des comités a été de 100 %. En outre, en 2022, la présence globale de M. Sixt aux réunions de ses autres conseils de sociétés ouvertes s'est établie à 99 %.

Les années combinées d'expérience de M. Sixt au conseil de Husky Energy avant son regroupement avec Cenovus en 2021 lui procurent une compréhension unique et profonde de l'ancienne entreprise Husky Energy, ainsi que de ses actifs et de marchés clés qui étaient nouveaux pour Cenovus, y compris des actifs extracôtiers dans les régions de l'Asie-Pacifique et du Canada Atlantique et des actifs en aval et de services intermédiaires au Canada et aux États-Unis. Les mandats d'administrateur externe de M. Sixt et son expérience au sein d'une entreprise multinationale lui ont procuré de vastes connaissances et une expérience approfondie qui font de lui un membre inestimable du conseil, le tout contribuant au succès des activités de Cenovus et à la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

D'après une évaluation des facteurs énoncés dans la *politique sur les engagements des administrateurs*, y compris les avantages de l'expérience de M. Sixt mentionnés ci-dessus, le comité de gouvernance a approuvé une exemption à la politique à l'égard de M. Sixt.

Certains administrateurs, bien qu'ils respectent la *politique sur les engagements des administrateurs*, peuvent, de temps à autre, occuper des postes au sein de conseils d'administration externes qui dépassent les politiques de vote de certains investisseurs institutionnels. Dans le cas de M. Pourbaix, qui est devenu président du conseil membre de la direction le 26 avril 2023 et qui occupe deux postes au sein de conseils externes en plus de son rôle de président du conseil membre de la direction de Cenovus, le comité de gouvernance a déterminé que l'expérience antérieure de M. Pourbaix à titre de chef de la direction de Cenovus est d'une grande valeur et donne au conseil, entre autres, un accès direct à la connaissance qu'a M. Pourbaix de notre entreprise, de notre contexte stratégique et opérationnel et de notre développement, à une expertise de gestion avancée et à une compréhension des activités de Cenovus.

Le conseil est convaincu que M. Pourbaix consacre, et continuera de consacrer, suffisamment de temps et d'énergie à l'exercice efficace de ses fonctions au sein de Cenovus ainsi qu'au respect de ses engagements externes. Le taux de présence de M. Pourbaix aux réunions du conseil de 100 % en 2023 a démontré sa capacité à consacrer suffisamment de temps au conseil, et en 2022 (année à l'égard de laquelle les données les plus récentes sont disponibles), son taux de présence aux réunions du conseil d'autres sociétés ouvertes était de 100 %. En outre, M. Pourbaix a soutenu activement l'exécution de la stratégie de la société par la direction, en se concentrant sur les questions externes pertinentes pour Cenovus et le secteur, y compris la promotion d'une politique qui soutient la compétitivité du secteur énergétique canadien et un leadership continu avec l'Alliance nouvelles voies, de la manière et en y consacrant le temps attendus par le conseil.

## Mandats d'administrateurs interreliés

Notre conseil considère qu'au nom d'une bonne gouvernance, les administrateurs doivent éviter d'occuper, si possible, des postes d'administrateurs interreliés (c'est-à-dire lorsque les administrateurs siègent ensemble au même conseil d'une autre société ou à des comités de celui-ci). Le conseil examine plutôt les circonstances de chaque situation afin d'examiner les relations importantes susceptibles d'entraver l'indépendance. Les seuls mandats interreliés au sein de sociétés ouvertes sont indiqués ci-dessous :

SOCIÉTÉ	BRADLEY	KWOK	SIXT	MANDATS INTERRELIÉS AU SEIN DE COMITÉS
CK Asset Holdings Limited	•	•		Aucun
CK Infrastructure Holdings Limited		•	•	Aucun

Le conseil a déterminé que ces mandats interreliés ne nuisent pas à la capacité de M. Fok, de M<sup>me</sup> Kwok ou de M. Sixt d'exercer leur jugement indépendant en tant que membres du conseil.

## Ordonnances de cessation des opérations, faillites, pénalités ou sanctions

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs n'a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations (à l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années), d'une faillite (à l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années) ou de pénalités ou de sanctions (de tous les temps), comme il est indiqué ci-après.

DOMAINE	RÉPONSE
<b>Ordonnances de cessation des opérations</b> – Actuellement ou au cours des dix dernières années, un administrateur a-t-il été administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations (ou d'une ordonnance semblable à une ordonnance de cessation des opérations, ou d'une ordonnance qui interdit à la société visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs) alors que cet administrateur était administrateur, chef de la direction ou chef des finances de cette société ou en raison d'un événement ayant eu lieu pendant que la personne agissait en cette qualité?	Non
<b>Faillite</b> – À l'heure actuelle ou au cours des 10 dernières années, un administrateur a-t-il été administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année de la cessation de ses fonctions à ce titre, a fait faillite, a fait l'objet de procédures en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité, a fait l'objet d'un arrangement avec des créanciers ou s'est vu nommer un séquestre pour détenir ses actifs?	Non

DOMAINE	RÉPONSE
<b>Faillite personnelle</b> – À l’heure actuelle ou au cours des 10 dernières années, un administrateur a-t-il fait faillite, fait l’objet de procédures en vertu d’une loi relativement à la faillite ou à l’insolvabilité, fait l’objet d’un arrangement avec des créanciers ou s’est vu nommer un séquestre pour détenir ses actifs?	Non
<b>Pénalités et sanctions</b> – Un administrateur a-t-il fait l’objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou une autorité en valeurs mobilières, conclu une entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières ou fait l’objet d’autres pénalités ou sanctions qui seraient considérées comme importantes par un actionnaire au moment du vote pour un administrateur?	Non

## Rémunération des administrateurs

### Démarche

Notre rémunération pour les administrateurs non-salariés est conçue pour répondre à trois besoins :

- Attirer des personnes qui possèdent les qualités, l’expertise et l’expérience dans le secteur nécessaires pour remplir efficacement leurs rôles de responsables.
- Représenter l’engagement en termes de temps et les responsabilités assumées lorsqu’ils siègent à notre conseil et à ses comités.
- Faire concorder les intérêts de nos administrateurs avec ceux de nos actionnaires.

### Gouvernance

Le comité de gouvernance passe en revue la rémunération des administrateurs non-salariés et leurs lignes directrices sur l’actionariat et formule des recommandations au conseil à ces égards.

Il retient les services d’un conseiller indépendant pour effectuer une analyse comparative de la rémunération des administrateurs en utilisant le même groupe de référence que celui que nous utilisons pour la rémunération des membres de la haute direction (veuillez vous reporter à la page 79 pour obtenir des précisions). Le conseiller fournit également des renseignements sur les tendances au chapitre des pratiques exemplaires et de la gouvernance concernant la rémunération des membres du conseil.

Le comité de gouvernance fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs en tenant compte des facteurs suivants :

- Les conseils, les données du groupe de référence et les recommandations du consultant.
- Les recommandations et les documents fournis par la direction.

Le comité a le pouvoir discrétionnaire de choisir les recommandations qu’il présente au conseil relativement à la rémunération des administrateurs.

### Survol

Nous avons une structure à honoraires fixes pour la rémunération des administrateurs. Cette structure élimine les jetons de présence et utilise une valeur fixe à la date d’attribution pour les unités d’actions différées (« UAD ») attribuées aux administrateurs. Notre programme à honoraires fixes :

- Réduit la variabilité des honoraires des administrateurs.
- Favorise l’efficacité, l’objectivité et l’indépendance des administrateurs en tant que personnes responsables de Cenovus.
- Réduit les frais d’administration et la complexité de l’administration.
- Représente l’engagement en termes de temps des administrateurs.
- Fait concorder la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

Le chef de la direction et le président du conseil membre de la direction ne reçoivent aucune rémunération à titre d’administrateurs. Veuillez vous reporter à la page 94 pour obtenir plus de renseignements sur la rémunération de M. McKenzie et à la page 95 pour obtenir plus de renseignements sur la rémunération de M. Pourbaix.

### Modifications apportées en 2023 à la structure de rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs a été révisée pour la dernière fois en 2021, après l'opération avec Husky Energy, et aucun changement n'y a été apporté depuis cet examen, si ce n'est l'ajout de la provision de l'administrateur principal indépendant de 45 000 \$ en plus de la provision à titre d'administrateur de 90 000 \$ par année, portant la rémunération totale du poste d'administrateur principal indépendant à 135 000 \$ par année, après sa création en 2023.

### Régime d'UAD à l'intention des administrateurs

Chaque administrateur non-salarié reçoit une attribution annuelle aux termes de notre régime d'UAD à l'intention des administrateurs. Les UAD sont des titres de participation qui ont la même valeur économique que les actions ordinaires. Les UAD ne sont pas des titres avec droit de vote.

Les UAD sont acquises immédiatement et donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont déclarés sur les actions ordinaires.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une attribution initiale d'UAD lorsqu'ils se joignent au conseil. Les administrateurs peuvent également choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur rémunération sous forme d'UAD.

Les UAD ne peuvent être rachetées qu'après la fin du mandat d'un administrateur. Les UAD doivent être rachetées au plus tard le 15 décembre de l'année suivant l'année à laquelle l'administrateur quitte le conseil.

Lorsqu'elles sont rachetées, la valeur courante des UAD est versée à l'administrateur en espèces, déduction faite des retenues d'impôt et autres impôts et taxes applicables. La valeur courante correspond au nombre d'UAD dans le compte de l'administrateur le jour de leur rachat multiplié par la valeur marchande.

La valeur marchande des UAD correspond au cours moyen (pondéré en fonction du volume) d'une action ordinaire de Cenovus à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement une attribution ou un rachat.

Des règles particulières s'appliquent à l'égard des administrateurs qui sont des contribuables américains ou lorsque la loi américaine intitulée Internal Revenue Code of 1986, dans sa version modifiée, s'applique.

### Structure de la rémunération des administrateurs en 2023

POSTE	HONORAIRES (\$)
<b>Président du conseil non membre de la direction</b>	
Provision annuelle	195 000
Attribution annuelle d'UAD	285 000
<b>Administrateur principal indépendant</b>	
Provision annuelle	135 000
Attribution annuelle d'UAD	150 000
<b>Autres administrateurs non-salariés</b>	
Provision annuelle	90 000
Attribution annuelle d'UAD	150 000
<b>Provisions annuelles pour la fonction de président d'un comité (versées en plus des provisions et des attributions ci-dessus)</b>	
Audit	30 000
Gouvernance	20 000
RHR	25 000
SDR et tout autre comité non indiqué	20 000
<b>Membres des comités (sauf le président du comité concerné)</b>	
Provision annuelle du membre d'un comité	10 000
<b>Tous les administrateurs non-salariés (s'il y a lieu)</b>	
Frais de déplacement (par événement)	1 500
Frais de déplacement international (par événement)	3 000

Les provisions annuelles sont calculées au prorata des périodes d'exercice partiel des fonctions.

En date du 26 avril 2023, le poste de président du conseil non membre de la direction a été remplacé par celui de président du conseil membre de la direction, et le poste d'administrateur principal indépendant a été établi. À cette même date, M. MacPhail a quitté son poste de président du conseil non membre de la direction, M. Pourbaix a été nommé président du conseil membre de la direction et M. Mongeau a été nommé administrateur principal indépendant. Veuillez vous reporter à la page 2 pour obtenir plus de renseignements sur la transition de la direction.

Les frais de déplacement sont versés lorsqu'un administrateur doit se déplacer pour assister à une réunion du conseil ou d'un comité à un endroit qui est :

- À l'extérieur de la province ou de l'État où est situé son lieu de résidence habituel.
- À l'extérieur du pays où est situé son lieu de résident habituel, s'il n'est pas un résident du Canada ou des États-Unis.

### Tableau de la rémunération des administrateurs

La rémunération versée aux administrateurs non-salariés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est présentée ci-après.

ADMINISTRATEUR	HONORAIRES GAGNÉS (\$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (\$)	TOTAL (\$)
Casey	117 500	150 000	267 500
Crothers	18 233	150 000	168 233
Fok	51 359	150 000	201 359
Girgulis	19 576	150 000	169 576
Kinney	131 127	150 000	281 127
Kvisle	120 000	150 000	270 000
Kwok	106 214	150 000	256 214
Little	116 000	150 000	266 000
MacPhail	65 892	285 000	350 892
Marcogliese	124 500	150 000	274 500
Mongeau (administrateur principal indépendant)	153 088	150 000	303 088
Shaw	113 000	150 000	263 000
Sixt	103 000	150 000	253 000
Zygocki	128 000	150 000	278 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 367 489</b>	<b>2 235 000</b>	<b>3 602 489</b>

MM. Crothers et Girgulis sont devenus membres du conseil avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et leurs honoraires sont calculés au prorata de cette date d'entrée en fonction.

M. Fok a quitté le conseil avec prise d'effet le 26 juillet 2023 et ses honoraires sont calculés au prorata de sa date de départ.

M. MacPhail a quitté le conseil avec prise d'effet le 26 avril 2023 et ses honoraires sont calculés au prorata de sa date de départ.

Les honoraires gagnés comprennent les frais de déplacement.

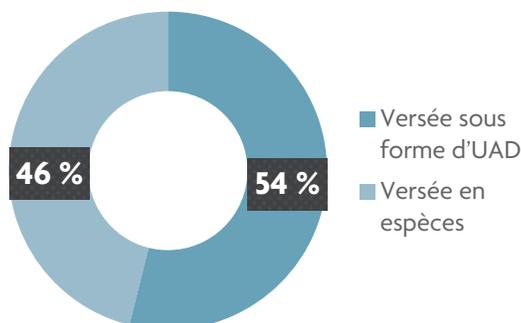
*Attributions fondées sur des actions.* Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les administrateurs indépendants ont reçu une valeur d'attribution en UAD de 285 000 \$ (président du conseil non membre de la direction) et de 150 000 \$ (autres administrateurs indépendants), convertie en UAD en utilisant le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution du 1<sup>er</sup> janvier, soit 25,8422 \$. Le 10 novembre 2023, M. Crothers et M. Girgulis

ont reçu une valeur d'attribution sous forme en UAD de 150 000 \$ convertie en UAD selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution du 10 novembre, soit : 25,0369 \$.

### Choix des administrateurs quant au versement de leur provision sous forme d'UAD

En 2023, la plupart de nos administrateurs ont choisi de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération totale sous forme d'UAD. En agissant ainsi, les administrateurs font concorder volontairement de façon plus étroite leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

#### CHOIX DES ADMINISTRATEURS QUANT AU VERSEMENT DE LEUR PROVISION SOUS FORME D'UAD EN 2023



#### Détail des honoraires des administrateurs en 2023

ADMINISTRATEUR	PROVISION POUR LA FONCTION DE MEMBRE DU CONSEIL	PROVISION POUR LA FONCTION DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ	PROVISION POUR LA FONCTION DE MEMBRE D'UN COMITÉ	FRAIS DE DÉPLACEMENT	TOTAL DES HONORAIRES GAGNÉS	HONORAIRES VERSÉS SOUS FORME D'UAD		HONORAIRES VERSÉS EN ESPÈCES	
	(\$)	(\$)	(\$)			(\$)	(%)	(\$)	(%)
Casey	90 000	–	20 000	7 500	117 500	117 500	100	–	–
Crothers	14 918	–	3 315	–	18 233	–	–	18 233	100
Fok	51 359	–	–	–	51 359	–	–	51 359	100
Girgulis	14 918	–	1 658	3 000	19 576	–	–	19 576	100
Kinney	90 000	20 440	13 187	7 500	131 127	32 782	25	98 345	75
Kvisle	90 000	20 000	10 000	–	120 000	120 000	100	–	–
Kwok	90 000	–	13 214	3 000	106 214	–	–	106 214	100
Little	90 000	–	20 000	6 000	116 000	87 000	75	29 000	25
MacPhail	62 678	–	3 214	–	65 892	32 946	50	32 946	50
Marcogliese	90 000	20 000	10 000	4 500	124 500	124 500	100	–	–
Mongeau	120 659	9 615	16 814	6 000	153 088	153 088	100	–	–
Shaw	90 000	–	20 000	3 000	113 000	–	–	113 000	100
Sixt	90 000	–	10 000	3 000	103 000	103 000	100	–	–
Zygocki	90 000	25 000	10 000	3 000	128 000	128 000	100	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>1 074 532</b>	<b>95 055</b>	<b>151 402</b>	<b>46 500</b>	<b>1 367 489</b>	<b>898 816</b>	<b>54</b>	<b>468 673</b>	<b>46</b>

M. Crothers et M. Girgulis ont été nommés au conseil et au comité de gouvernance avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Conformément au régime d'UAD à l'intention des administrateurs, leur choix de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD, le cas échéant, prendra effet au premier trimestre de 2024.

M<sup>me</sup> Little a été nommée au conseil avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a choisi de recevoir 100 % de sa rémunération totale en UAD. Conformément au régime d'UAD à l'intention des administrateurs, son choix a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le pourcentage de ses honoraires versés sous forme d'UAD et d'espèces pour 2023 a été établi proportionnellement.

Le total des honoraires gagnés exclut la valeur de l'attribution annuelle d'UAD.

### *Attributions fondées sur des actions en circulation*

Toutes nos attributions fondées sur des actions à l'intention des administrateurs prennent la forme d'UAD, qui sont acquises immédiatement. Cenovus n'accorde pas d'options d'achat d'actions aux administrateurs non-salariés.

ADMINISTRATEUR	NOMBRE TOTAL D'UAD ATTRIBUÉES/ACCUMULÉES EN 2023 (NBRE)	VALEUR DES UAD ATTRIBUÉES/ACCUMULÉES EN 2023 (\$)	VALEUR TOTALE DES UAD DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2023 (\$)
Casey	12 360	272 908,80	1 546 416,96
Crothers	6 028	133 098,24	133 098,24
Fok	6 160	136 012,80	0
Girgulis	6 028	133 098,24	133 098,24
Kinney	9 123	201 435,84	1 912 238,40
Kvisle	13 431	296 556,48	2 504 755,20
Kwok	6 744	148 907,52	932 085,12
Little	9 653	213 138,24	213 138,24
MacPhail	15 375	339 480,00	2 841 320,64
Marcogliese	14 427	318 548,16	3 308 202,24
Mongeau	15 692	346 479,36	3 372 830,40
Shaw	6 525	144 072,00	714 464,64
Sixt	11 211	247 538,88	1 016 077,44
Zygocki	14 597	322 301,76	3 331 496,64
<b>TOTAL</b>	<b>147 354</b>	<b>3 253 576,32</b>	<b>21 959 222,40</b>

Le tableau qui précède comprend ce qui suit :

- Les UAD attribuées en tant qu'attribution initiale.
- Les UAD attribuées lorsqu'un administrateur a choisi de recevoir une partie ou la totalité de ses provisions sous forme d'UAD.
- Tout équivalent de dividendes crédité, sous forme d'UAD, en fonction des dividendes déclarés sur les actions ordinaires en 2023.

La valeur des UAD a été calculée en multipliant le nombre d'UAD par le cours de clôture de 22,08 \$ des actions ordinaires à la TSX le 29 décembre 2023.

Les UAD sont acquises immédiatement lorsqu'elles sont portées au crédit du compte de l'administrateur, mais elles peuvent être rachetées uniquement lorsque l'administrateur quitte ses fonctions auprès de Cenovus, que ce soit en raison de sa démission, de son congédiement ou de son départ à la retraite.

Les fractions d'unités ont été exclues du tableau.

### *Lignes directrices sur l'actionnariat pour les administrateurs*

Afin de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires, les administrateurs qui ne sont pas des salariés doivent détenir des actions ordinaires dont la valeur correspond à au moins trois fois la valeur de leur rémunération

annuelle. Les UAD sont comptabilisées à titre d'actions ordinaires à cette fin. Les administrateurs membres de la direction doivent respecter les lignes directrices sur l'actionnariat pour les membres de la haute direction (veuillez vous reporter à la page 76).

Les nouveaux administrateurs doivent atteindre les seuils prévus dans les lignes directrices dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au conseil.

Pour réagir aux fluctuations du cours de l'action qui pourraient faire en sorte qu'un administrateur ne respecte plus son seuil d'actionnariat, un administrateur a jusqu'au 31 décembre de l'année suivante pour combler le manque à gagner.

#### Statut de l'actionnariat des administrateurs au 6 mars 2024

ADMINISTRATEUR	INVESTISSEMENT À RISQUE – AVOIRS EN ACTIONS DÉTENUS EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE			MULTIPLE DE LA RÉMUNÉRATION DE 2023	LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACTIONNARIAT (\$)	STATUT
	ACTIONS ORDINAIRES (\$)	UAD (\$)	TOTAL (\$)			
<b>Casey</b>	427 414	1 855 657	2 283 071	8,5	802 500	En conformité
<b>Crothers</b>	49 528	309 223	358 751	2,1	504 702	En conformité
<b>Girgulis</b>	288 228	309 223	597 451	3,5	508 729	En conformité
<b>Kinney</b>	101 472	2 255 940	2 357 412	8,4	843 380	En conformité
<b>Kvisle</b>	3 503 200	2 904 273	6 407 473	23,7	810 000	En conformité
<b>Kwok</b>	338 529	1 183 477	1 522 006	5,9	768 643	En conformité
<b>Little</b>	24 160	396 779	420 939	1,6	798 000	En conformité
<b>Marcogliese</b>	1 570 400	3 783 407	5 353 807	19,5	823 500	En conformité
<b>Mongeau</b>	8 202 199	3 854 148	12 056 347	39,8	909 263	En conformité
<b>Shaw</b>	309 755	945 356	1 255 111	4,8	789 000	En conformité
<b>Sixt</b>	1 370 306	1 275 358	2 645 664	10,5	759 000	En conformité
<b>Zygocki</b>	967 221	3 808 920	4 776 141	17,2	834 000	En conformité

La valeur des actions ordinaires et des UAD dans le tableau qui précède a été calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires et d'UAD par 24,16 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 6 mars 2024.

En date du 6 mars 2024, tous nos administrateurs respectaient les lignes directrices. M<sup>me</sup> Little, M. Crothers et M. Girgulis n'ont aucune obligation à remplir en matière d'actionnariat jusqu'en 2028, soit cinq ans après leurs nominations respectives au conseil d'administration, conformément aux échéances fixées dans les lignes directrices sur l'actionnariat.

# RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

## Faits saillants

### Pratiques rigoureuses en matière de rémunération

- RHR complètement indépendant.
- Conseiller en rémunération indépendant pour le RHR.
- Rémunération au rendement de 87 % pour le chef de la direction et de 80 % pour les autres MHDV.
- Incitatifs liés à la stratégie et au plan d'affaires annuel, y compris les cibles ESG.
- Groupe de référence pertinent (région géographique, taille et secteur d'activité).
- Rendement total pour les actionnaires relatif (« RTAR ») dans le 90e centile ou plus pour obtenir le versement maximal de 2,0 d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »).
- Pratique exemplaire d'exigences en matière d'actionariat pour les membres de la haute direction.
- Obligation pour les membres de la haute direction d'utiliser au moins 50 % des versements au titre des UAP pour acheter des actions ordinaires jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux lignes directrices sur l'actionariat.
- Analyse et prise en considération des résultats de la rémunération réalisable.
- Mise à jour de la *politique de récupération* en vigueur pour les membres de la haute direction conformément aux exigences de la NYSE.
- Évaluation annuelle des risques liés à la rémunération.
- Dispositions de changement de contrôle à deux événements déclencheurs pour tous les participants aux régimes d'incitatifs à long terme (« ILT »).
- Intégration de facteurs ESG dans la carte de pointage annuelle de la société et dans les objectifs de rendement personnel des membres de la haute direction.
- Aucun régime de retraite à prestations définies pour les nouveaux employés à compter de 2019.
- Échanges proactifs avec les principaux actionnaires et des sociétés de conseils en procurations.
- Approbation des actionnaires requise pour apporter certaines modifications au régime d'options d'achat d'actions.
- Interdiction d'effectuer des opérations de couverture visant les titres de Cenovus.
- Aucune révision du prix des options.

### Nos membres de la haute direction visés (« MHDV »)

#### Jonathan M. McKenzie

Président et chef de la direction

#### Alex J. Pourbaix

Président du conseil membre de la direction

#### Karamjit (Kam) S. Sandhar

Vice-président directeur et chef des finances

#### Jeffrey R. Hart

Vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation

#### Keith A. Chiasson

Vice-président directeur et chef de l'exploitation

#### J. Drew Zieglansberger

Vice-président directeur et chef des affaires commerciales

#### Norrie C. Ramsay

Vice-président directeur, Activités en amont – Projets thermiques, projets d'envergure et activités extracôtières

### DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :

<b>Lettre aux actionnaires</b>	Page 70
<b>Gouvernance en matière de rémunération</b>	Page 72
<b>Démarche en matière de rémunération</b>	Page 77
<b>Éléments du programme de rémunération de la haute direction pour 2023</b>	Page 80
<b>Rémunération de la haute direction en 2023</b>	Page 88
<b>Biographies des MHDV</b>	Page 94
<b>Graphique de rendement</b>	Page 101
<b>Tableaux de la rémunération</b>	Page 103

## Lettre aux actionnaires

Mesdames,  
Messieurs,

La relève et les nouvelles opportunités ont marqué l'année 2023. Cenovus a continué de mettre l'accent sur les facteurs qu'elle contrôle, notamment la sécurité et la fiabilité de ses activités, la création de valeur pour les actionnaires et le renforcement de sa position de chef de file en matière de durabilité. Les décisions prises par le comité RHR en matière de rémunération de la haute direction reflètent les fruits de ces efforts, notamment la carte de pointage du rendement de la société, qui établit une partie de la rémunération de la haute direction et des employés. Les pages qui suivent présentent les pratiques et la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction ainsi la façon dont celles-ci ont été utilisées pour prendre nos décisions en matière de rémunération de la haute direction en 2023.

**Réalisations et défis en 2023** La sécurité demeure notre priorité absolue. Nous avons réussi à protéger notre personnel et nos actifs du secteur classique pendant les feux de forêt en Alberta, à répondre de manière sécuritaire au délogement d'un cordon ombilical en eau profonde dans nos activités en Asie-Pacifique et à enregistrer moins d'événements de sécurité des processus que prévu. Toutefois, nous n'avons pas atteint notre cible de fréquence des blessures totales à comptabiliser. Cenovus accorde une importance primordiale à la sécurité, et la direction réorientera ses efforts de sécurité personnelle en 2024.

Dans le secteur Activités en amont, bien que nous ayons sous-performé par rapport à notre production cible, nous avons terminé l'exercice avec un solide rendement opérationnel, soutenu par des résultats exceptionnels au quatrième trimestre et par nos seconds meilleurs taux de production trimestriels jamais enregistrés. Parmi nos autres réalisations, citons l'ajout de nouveaux puits de maintien de sables bitumineux et l'avancement de notre projet West White Rose. Dans le secteur Activités en aval, nous avons redémarré de manière sécuritaire la raffinerie de Superior et nous avons conclu l'acquisition et redémarré la raffinerie de Toledo. Nous avons également lancé le projet d'optimisation de base afin de rationaliser les systèmes et les processus à l'échelle de la société.

Sur le plan financier, Cenovus a généré des flux de trésorerie ajustés<sup>1)</sup> d'environ 8,8 G\$ et des flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> d'environ 4,5 G\$ en 2023, et a continué d'abaisser sa dette nette<sup>1)</sup> à un peu plus de 5 G\$ d'ici la fin de 2023, nous rapprochant de notre objectif de 4 G\$. Conformément à notre stratégie de répartition du capital, nous avons reversé 2,8 G\$ à nos actionnaires au moyen de rachats d'actions, de dividendes et du règlement de notre passif lié à l'achat de bons de souscription.

La carte de pointage de rendement de la société pour 2023 a été révisée afin d'y inclure des initiatives stratégiques et un indice de rendement en matière de durabilité, ce qui reflète mieux les secteurs importants pour notre société. Nous avons fait progresser des initiatives stratégiques, notamment la création de Duvernay Energy Corporation avec Athabasca Oil Corporation et l'achat aux fins d'annulation de 45,5 millions de bons de souscription pour un montant de 711 M\$, ce qui a grandement contribué au rendement pour les actionnaires. Nous avons également atteint ou dépassé le rendement cible pour nos mesures de l'indice de rendement en matière de durabilité liées aux émissions absolues des raffineries exploitées, à l'élaboration de plans de gestion de l'eau, à la restauration de l'habitat du caribou, aux dépenses auprès des entreprises autochtones et aux femmes dans des postes de leadership.

Le conseil a attribué à la société la note finale de 73 %, soulignant les rendements inférieurs à la cible en matière de blessures totales à comptabiliser, de production en amont et de flux de trésorerie ajustés, le rendement supérieur à la cible en matière d'événements de sécurité des processus, l'indice de rendement en matière de durabilité et les initiatives stratégiques de Cenovus. Le conseil n'a pas exercé son pouvoir discrétionnaire à l'égard de la note de la société. Pour en savoir plus sur notre carte de pointage de la société, veuillez consulter les pages 81 et 89-92.

**Rémunération au rendement** Nous rémunérons en fonction du rendement, comme l'indique la note de rendement de la société qui est inférieure à celle de 2022. Malgré les réalisations et les défis, le rendement global de la société en 2023 a été inférieur à la cible, ce qui a eu une incidence directe sur la note de la société indiquée ci-dessus. Bien qu'elle n'ait pas atteint ses cibles d'entreprise, Cenovus a surpassé la majorité des sociétés de son groupe de référence pour les UAP au cours de la période de trois ans visée par les UAP, soit de 2021 à 2023, ce qui lui a permis d'atteindre un rendement total pour les actionnaires de 229 % (la médiane du groupe de référence s'est établie à 189 % et Cenovus s'est placée au 81<sup>e</sup> centile). Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération de la haute direction* aux pages suivantes de la circulaire pour obtenir plus de renseignements sur la démarche en matière de rémunération de la haute direction de Cenovus, sur sa gouvernance et sur ses résultats en 2023.

**Transition et rendement de la direction** Notre procédure rigoureuse de planification de la relève a contribué à la transition en douceur du rôle de président et chef de la direction, d'Alex Pourbaix à Jon McKenzie en avril 2023. Dans le cadre de la transition, nous avons mis à jour la rémunération de notre nouveau chef de la direction ainsi que celle du président du conseil membre de la direction, conformément à notre démarche établie en matière de rémunération.

En 2023, 76 % de la rémunération directe totale cible de M. McKenzie (salaire, prime et ILT) était rattachée au rendement du cours de l'action. La note de rendement personnel du chef de la direction s'est établie à 90 %, représentant 20 % de sa prime annuelle, ce qui reflète son solide leadership, les progrès importants en matière de réduction de la dette et la réalisation du cadre de rendement pour les actionnaires.

Le pourcentage de la rémunération directe totale cible de M. Pourbaix rattachée au rendement du cours de l'action était de 77 %. La note de rendement personnel du président du conseil membre de la direction s'est également établie à 90 %, représentant 20 % de sa prime annuelle, ce qui reflète sa contribution au secteur et ses efforts considérables de représentation tout au long de 2023, notamment sa participation directe à des pourparlers avec les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada en matière d'élaboration de politiques efficaces.

Pour en savoir plus sur les principaux résultats et la rémunération de nos MHDV en 2023, veuillez consulter la page 94.

Comme toujours, nous accueillons avec plaisir les commentaires de nos actionnaires sur la rémunération de la haute direction de Cenovus ainsi que sur ses pratiques commerciales. Vous pouvez communiquer avec nous directement à l'adresse indiquée à la rubrique *Gouvernance* de la présente circulaire.

/s/ Claude Mongeau

Claude Mongeau

Administrateur principal indépendant

/s/ Rhonda I. Zygocki

Rhonda I. Zygocki

Présidente du RHR

1) Les flux de trésorerie ajustés, les flux de trésorerie disponibles et la dette nette sont des mesures hors PCGR. Pour en savoir plus, consultez la page D-1

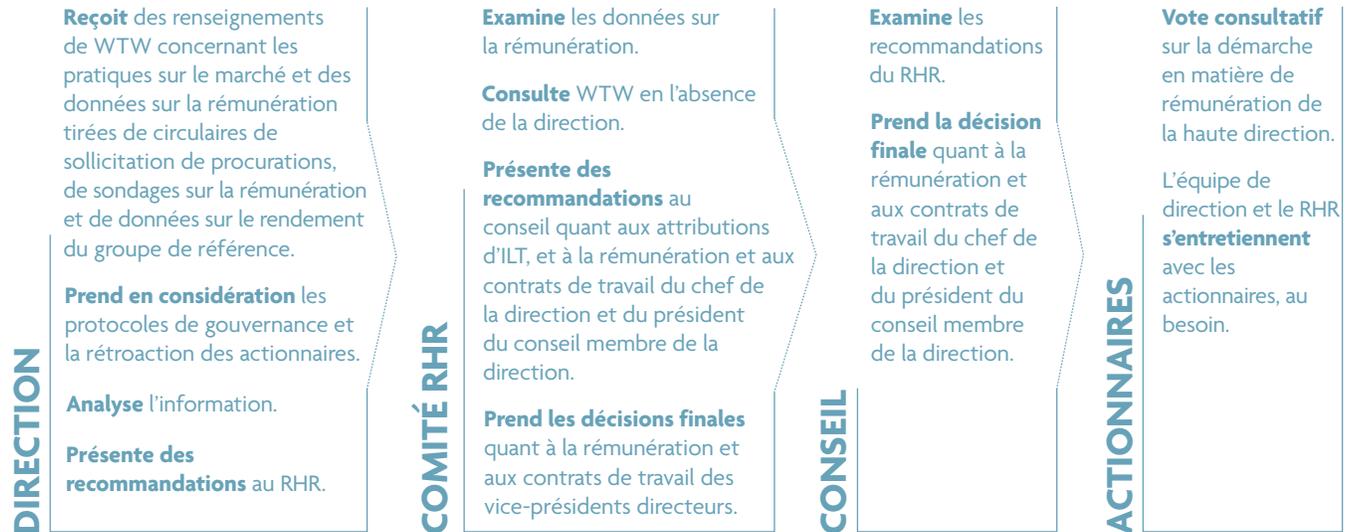
## Gouvernance en matière de rémunération

### Structure de prise de décisions

Le RHR aide le conseil en passant en revue les questions de rémunération et de ressources humaines et en présentant des recommandations au conseil à cet égard. Notre conseil prend les décisions relatives à la rémunération du chef de la direction et le RHR a le pouvoir de prendre des décisions relatives à la rémunération des autres membres de la haute direction.

Le RHR reçoit des renseignements et des recommandations de notre conseiller en rémunération, de l'administrateur principal indépendant et du président du conseil membre de la direction (à l'égard du rendement du chef de la direction), du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction (à l'égard du rendement des autres MHDV) et de notre direction.

### Processus de prise de décisions



### Rôle du RHR

Le RHR supervise la stratégie relative au personnel, la culture, l'engagement et l'inclusion et la diversité de Cenovus, au besoin, en soutien de la réalisation de notre stratégie de l'entreprise, et fait des recommandations au conseil à cet égard.

Le RHR est responsable de ce qui suit :

- Examen des objectifs d'entreprise pertinents pour la rémunération du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction.
- Évaluation du rendement du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction par rapport à ces objectifs.
- Évaluation du caractère concurrentiel de la rémunération par rapport au marché.
- Recommandation au conseil, en fonction de ces facteurs, de la rémunération du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction, y compris le salaire, les incitatifs de rendement annuels et les attributions d'ILT.
- Recommandations au conseil quant au nombre ou à la valeur des attributions d'incitatifs destinées à tous les employés.
- Recommandations à l'égard de tous les contrats de travail et de la rémunération des membres de la haute direction.

Vous pouvez consulter le mandat intégral du RHR sur le site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

## Membres du RHR

Notre RHR comprend uniquement des administrateurs indépendants, qui offrent un fort niveau de leadership et de gouvernance à l'égard de la structure et de l'exécution de nos programmes de rémunération. Comme il est indiqué dans le tableau ci-après, les membres du RHR sont de hauts dirigeants de grande expérience qui ont eu à traiter de nombreuses questions de rémunération au cours de leur carrière.

Les membres du RHR sont en mesure de se renseigner, de débattre, de donner des conseils et de prendre des décisions à l'égard d'un large éventail de questions de ressources humaines et de rémunération.

MEMBRE	COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RÉMUNÉRATION
<b>Zygocki (présidente)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du RHR depuis le 27 avril 2016 et présidente depuis le 25 avril 2018.</li><li>• Nombreux postes de haute direction au cours de son mandat de 34 ans auprès de Chevron Corporation, qui ont permis à M<sup>me</sup> Zygocki d'acquérir de grandes connaissances et une compréhension profonde des pratiques de rémunération du secteur pétrolier et gazier.</li></ul>
<b>Casey</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du RHR depuis le 29 avril 2020.</li><li>• Postes de haute direction auprès de sociétés pétrolières et gazières intégrées, de services intermédiaires et de raffinage, qui lui ont permis d'obtenir une compréhension et des connaissances approfondies des questions de rémunération dans l'ensemble du secteur pétrolier et gazier.</li><li>• En tant qu'administrateur et ancien administrateur de sociétés fermées de services intermédiaires, M. Casey a de l'expérience en matière de gouvernance de la rémunération et des décisions du conseil portant sur les questions de rémunération.</li></ul>
<b>Crothers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du RHR depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023.</li><li>• Ancien président et président du conseil national de Shell Canada (Shell), où il supervisait le conseil de retraite de Shell, dirigeait la participation et la culture des employés, était responsable de la gestion intégrée des talents et assurait la mise en place de processus de relève et de perfectionnement du personnel solides, et approuvait les programmes de rémunération, de retraite et d'avantages sociaux.</li><li>• Membre du comité des nominations et du recrutement du conseil régional de l'Alberta de Conservation de la nature Canada, et du comité des personnes et de la culture de Convrq Innovations Inc.</li></ul>
<b>Kvisle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du RHR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.</li><li>• Ancien président et chef de la direction de Société d'énergie Talisman Inc. (maintenant Repsol Oil &amp; Gas Canada Inc.) et de TransCanada Corporation (maintenant Corporation TC Énergie).</li><li>• Administrateur et président du conseil d'ARC Resources Ltd. et de Finning International Inc. et ancien administrateur de Cona Resources Ltd.</li><li>• Dans chacun de ces postes, M. Kvisle gérait ou supervisait (au niveau du conseil et du comité de gouvernance) les programmes de rémunération de la haute direction de sociétés pétrolières et gazières, d'infrastructures et d'énergie.</li></ul>
<b>Kwok</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du RHR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021; a cessé d'en être membre le 26 avril 2023.</li><li>• En tant que présidente du conseil, administratrice et chef de la direction d'Amara Holdings Inc. et présidente du comité de rémunération de CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc., M<sup>me</sup> Kwok a une vaste expérience en ce qui a trait aux questions de rémunération de la haute direction et aux processus décisionnels tant sur le plan de l'exploitation que de la supervision.</li></ul>
<b>Little</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du RHR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.</li><li>• Elle a occupé des postes de haute direction et de direction au sein de sociétés pétrolières et gazières de services intermédiaires et de transport d'énergie, ce qui lui a permis d'acquérir des connaissances et de l'expérience en questions de rémunération et de capital humain.</li><li>• En tant qu'ancienne présidente du comité de rémunération de Diversified Energy Company plc, M<sup>me</sup> Little a de l'expérience en matière de gouvernance de la rémunération et des décisions du conseil portant sur les questions de rémunération.</li></ul>

Les biographies complètes de chacun des administrateurs peuvent être consultées à compter de la page 94. Le conseil est d'avis que l'ensemble des compétences et de l'expérience des membres permettent au RHR de prendre des décisions relativement à nos politiques et pratiques en matière de rémunération et de formuler des recommandations à cet égard.

### Conseillers en rémunération

WTW fournit des services de conseils en rémunération à la société depuis la création de Cenovus. Depuis 2019, WTW agit à titre de conseiller en rémunération de la direction et du RHR. WTW fournit des conseils sur la démarche en matière de rémunération, les déterminations quant au groupe de référence, la structure et les risques du programme et de la politique, le caractère concurrentiel de la rémunération de la haute direction, les tendances et les pratiques exemplaires.

Il existe un réseau de communication clair entre WTW et le RHR. Des réunions sont tenues régulièrement entre WTW et le RHR en l'absence de la direction. Des conseils en rémunération de la haute direction sont obtenus et gérés directement par la présidente du RHR.

WTW conseille le comité RHR, soutient la direction dans le domaine de la rémunération de la haute direction et fournit des services à la direction dans d'autres domaines des ressources humaines. Ces autres mandats pour la direction peuvent inclure des conseils en matière de régimes de retraite et de gestion d'actifs des placements connexes. Puisque les services permanents retenus par la direction sont des services standards et qu'ils ne créent aucun conflit avec les services demandés par le comité RHR, ni le conseil ni le comité RHR ne doivent approuver l'entente au préalable. WTW a mis en place des protocoles pour s'assurer qu'elle est en mesure de fournir des conseils indépendants et, chaque année, décrit ces protocoles et toute autre question pertinente au RHR afin de faciliter l'examen régulier par celui-ci de son indépendance.

### Honoraires du conseiller en rémunération de la haute direction

SERVICE DE CONSEILS	RETENUS PAR	HONORAIRES DE 2023 (\$)	HONORAIRES DE 2022 (\$)
Rémunération de la haute direction – honoraires associés	RHR	4 19 223	4 11 746
Rémunération des administrateurs	Gouvernance	14 257	–
Autres	Direction	1 008 915	889 315
<b>TOTAL</b>		<b>1 442 395</b>	<b>1 301 061</b>

Les honoraires de la catégorie *Autres* comprennent les honoraires liés à l'aide apportée à l'égard des régimes de retraite et d'avantages sociaux (y compris des services à titre d'actuaire), à des conseils au sujet de la rémunération des personnes qui ne font pas partie de la haute direction et à des services reliés à l'opération avec Husky Energy pour des personnes qui ne font pas partie de la haute direction. En 2022 et en 2023, respectivement, des montants de 76 903 \$ et de 2 586 \$ au titre des honoraires de la catégorie *Autres* ont été versés relativement à l'opération avec Husky Energy.

### Rôle du conseiller dans le processus décisionnel

Les conseils, renseignements et recommandations fournis par WTW sont des éléments pris en considération, sans s'y fier exclusivement, par le RHR dans ses décisions et ses recommandations, et par le conseil dans ses décisions au sujet de la rémunération de la haute direction.

Les décisions du RHR et du conseil concernant la rémunération de la haute direction sont également fondées sur ce qui suit :

- Des conseils et des indications des conseillers en rémunération.
- Les tendances et pratiques exemplaires actuelles du secteur.
- Des conseils juridiques.
- Des données du groupe de référence.
- D'autres renseignements et recommandations de la direction.
- Le pouvoir discrétionnaire et le jugement du RHR et du conseil.

## Supervision des risques liés à la rémunération

Les tâches et responsabilités principales du RHR s'établissent comme suit :

- Approuver notre démarche en matière de rémunération et la structure du programme.
- Passer en revue les risques potentiels auxquels sont exposées notre santé financière et notre réputation en raison de notre programme de rémunération de la haute direction.
- Recommander au conseil aux fins d'approbation le contrat de travail du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction, leur rémunération, leurs lignes directrices sur l'actionnariat en tant que membres de la haute direction et les modifications aux plans d'ILT et aux ententes connexes.
- Passer en revue les rapports et les renseignements fournis par nos comités de retraite de la direction relativement à nos régimes de retraite et régimes d'investissement et d'épargne autres que de retraite et communiquer de l'information ou des recommandations au conseil à ces égards.
- Approuver les contrats de travail et la rémunération des vice-présidents directeurs, la planification de la relève et les mesures de rendement aux fins des plans d'incitatifs annuels et à long terme et faire des comptes rendus au conseil à ces égards.

La structure du programme de rémunération de la haute direction tient compte des risques auxquels nous nous exposons en poursuivant nos objectifs stratégiques. La rémunération de la haute direction est liée à la gestion des risques opérationnels, de sorte que les incitatifs financiers renforcent l'importance de la sécurité, de l'excellence de l'exécution, de la responsabilité environnementale et sociale et de la création de valeur pour les actionnaires. La gestion efficace des risques et des pratiques et des contrôles rigoureux des activités est alignée sur la création de valeur pour les actionnaires en reliant plus de 50 % de la rémunération de la haute direction au cours de l'action et à sa solidité relative par rapport à des sociétés comparables.

WTW a réalisé une évaluation exhaustive des risques liés à la rémunération à l'automne 2023. Cette évaluation avait pour objectif de repérer ce qui suit :

- Les politiques et les pratiques qui pouvaient inciter à la prise de risque excessive et inappropriée par les employés.
- Les risques découlant de nos politiques en matière de rémunération et pratiques et programmes en matière d'incitatifs qui seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur Cenovus.

Aucun risque susceptible d'avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet défavorable important sur Cenovus n'a été repéré.

En outre, nous utilisons les politiques qui suivent pour atténuer les risques liés à la rémunération.

## Politique de récupération

En mars 2020, nous avons adopté une *politique de récupération* applicable à tous les membres de la haute direction. Aux termes de la politique et dans certaines situations, le conseil a le pouvoir discrétionnaire de faire ce qui suit :

- Annuler tout versement d'incitatifs de rendement annuels (« prime ») ou toute attribution d'incitatifs à long terme non acquis.
- Demander le remboursement des primes versées ou des attributions d'incitatifs.

Le conseil a ce pouvoir discrétionnaire dans les situations suivantes :

- Un redressement d'une partie ou de la totalité de nos états financiers est nécessaire en raison d'une non-conformité importante à un règlement sur la communication d'information financière, et la faute intentionnelle ou la fraude du membre de la haute direction a rendu nécessaire le redressement ou a contribué de façon importante à la nécessité de celui-ci.
- Le membre de la haute direction s'est enrichi financièrement en raison de sa fraude, de son vol ou de son défaut de communiquer un conflit d'intérêts important qui touchait l'entreprise, la réputation, les activités ou le capital de Cenovus d'une façon qui a entraîné une baisse importante du cours des actions ordinaires.

Nous avons mis la *politique de récupération* à jour en novembre 2023 afin de respecter les exigences d'inscription de la NYSE. En plus du pouvoir discrétionnaire du conseil mentionné ci-dessus, en cas de retraitement comptable des résultats financiers de la société en raison d'une non-conformité importante de celle-ci à une exigence de communication de l'information financière en vertu des lois sur les valeurs mobilières, la société exige que chaque membre de la haute direction rembourse ou renonce à la rémunération qu'il a reçue au titre des trois exercices précédant immédiatement le retraitement qui excède le montant de la rémunération qui aurait autrement été reçue si elle avait été établie sur la base de ce retraitement. Le conseil a le pouvoir discrétionnaire d'annuler des attributions, de bloquer des paiements ou de prendre d'autres mesures qu'il juge appropriées afin de récupérer tous ces montants auprès de chaque membre de la haute direction. Ce recouvrement sera calculé avant impôt et sans égard à la participation du membre de la haute direction au retraitement.

Un exemplaire de notre *politique de récupération* est disponible sur notre site Web à l'adresse [cenovus.com](http://cenovus.com).

### Disposition de non-concurrence et de non-sollicitation

Les conditions d'emploi de notre chef de la direction et de notre président du conseil membre de la direction comprennent une disposition de non-concurrence et de non-sollicitation aux termes de laquelle, pendant qu'ils sont à l'emploi de la société et pendant un certain temps après leur départ, le chef de la direction et le président du conseil membre de la direction doivent obtenir notre consentement préalable pour faire ce qui suit :

- accepter un emploi ou agir comme consultant auprès d'une entité de notre groupe de référence actuel pour les UAP (veuillez vous reporter aux page 83 pour obtenir de plus amples renseignements), lorsque celle-ci exploite une entreprise d'exploration ou de production de pétrole et/ou de gaz naturel, ou dans le cas du chef de la direction, d'une entité de raffinage, dans les régions où Cenovus exerce ses activités.
- solliciter une personne qui est alors un salarié de Cenovus, l'encourager à quitter son emploi ou faire en sorte que cette personne mette fin à son emploi auprès de Cenovus.
- solliciter un fournisseur de services de Cenovus, l'encourager à cesser de faire affaire avec elle ou faire en sorte que ce fournisseur cesse de faire affaire avec elle.

En cas de violation ou de violation imminente de cette disposition par toute personne, Cenovus a droit à une injonction et peut exercer tout autre recours disponible.

Les conditions d'emploi de M. Hart comprennent une disposition de non-concurrence et de non-sollicitation qui prévoit, aussi bien pendant la durée de son emploi que pendant une durée ultérieure, les interdictions suivantes :

- être employé ou conseiller d'une entreprise faisant partie de notre groupe de référence actuel pour les UAP.
- solliciter une personne qui est alors un salarié de Cenovus, l'encourager à quitter son emploi ou faire en sorte que cette personne mette fin à son emploi auprès de Cenovus.
- solliciter un fournisseur de services de Cenovus, l'encourager à cesser de faire affaire avec elle ou faire en sorte que ce fournisseur cesse de faire affaire avec elle.

### Lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction

Nous croyons qu'il est important de faire coïncider étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Une façon que nous y parvenons est d'exiger que nos membres de la haute direction détiennent un nombre minimal d'actions ordinaires de Cenovus. Les UAD et les tranches non acquises d'UAP à l'égard desquelles le rendement pour une période donnée a été déterminé sont comptabilisées à titre d'actions ordinaires à cette fin.

Les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction et leur respect sont examinés régulièrement par le RHR. Chacun de nos MHDV est en conformité avec ses lignes directrices sur l'actionnariat. Veuillez vous reporter à la page 93.

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION	LIGNE DIRECTRICE SUR L'ACTIONNARIAT	DÉLAI POUR ATTEINDRE LE SEUIL
<b>Chef de la direction</b>	6,0 fois le salaire annuel de base	2 ans à compter de la nomination
<b>Président du conseil membre de la direction</b>	6,0 fois le salaire annuel de base	2 ans à compter de la nomination
<b>Vice-présidents directeurs</b>	3,0 fois le salaire annuel de base	5 ans à compter de la nomination

La conformité avec les lignes directrices est déterminée en fonction de ce qui suit :

UNITÉ	ÉVALUÉE AU MOYEN DE LA VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE PARMİ LES SUIVANTES :	
Actions ordinaires	Cours moyen pondéré à l'achat	Cours de clôture à la TSX au moment de la mesure de la conformité
UAD	Cours moyen pondéré à l'attribution	
Tranches d'UAP non acquises	Cours moyen pondéré à l'attribution	

À compter de 2022, les membres de la haute direction doivent utiliser 50 % de la valeur après impôt de tous les versements d'UAP pour acheter des actions ordinaires, jusqu'à ce que l'exigence relative à leur actionnariat soit remplie.

### Dispositions relatives aux deux événements déclencheurs en cas de changement de contrôle

Depuis 2021, toutes nos attributions d'ILT sont assujetties à des dispositions relatives aux deux événements déclencheurs en cas de changement de contrôle. Les dispositions exigent à la fois un changement de contrôle et la cessation d'emploi en raison du changement de contrôle pour entraîner le versement anticipé des attributions. Ces dispositions permettent de s'assurer que les intérêts des actionnaires et des employés concordent lorsque les avantages des opérations importantes sont examinés.

### Opérations de couverture interdites

Il est interdit aux employés, aux membres de la haute direction et aux administrateurs de Cenovus de conclure des opérations sur des dérivés financiers s'ils peuvent en tirer un profit du fait de la chute du cours de nos actions ordinaires.

Les opérations interdites comprennent les achats d'instruments financiers, de contrats à terme de gré à gré variables préparés, de swaps sur actions, de tunnels ou de parts de fonds négociés en bourse conçus pour protéger contre une diminution de la valeur de nos actions ordinaires attribuées ou détenues directement ou indirectement.

## Démarche en matière de rémunération

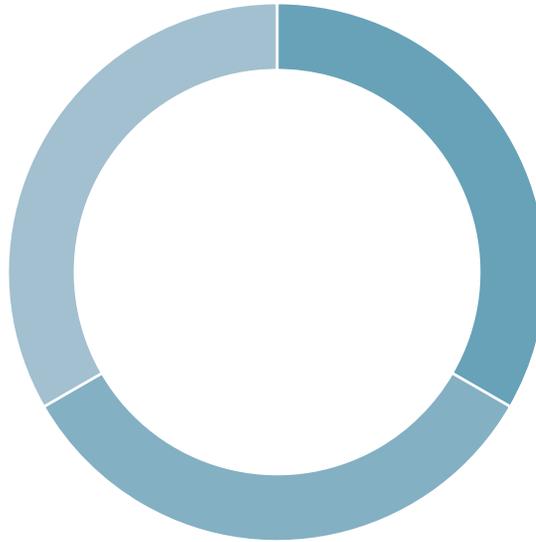
Le RHR approuve notre démarche en matière de rémunération et présente un rapport à cet égard au conseil. Notre démarche démontre comment nous faisons coïncider les intérêts des membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires. Plus particulièrement :

- Nous versons une rémunération au rendement qui tient compte tant des résultats personnels et de la société que des comportements attendus qui sont alignés sur notre stratégie commerciale à court et à long terme.
- Notre rémunération possible totale comprend le salaire, des incitatifs de rendement annuels, des incitatifs à long terme ainsi que des avantages sociaux qui permettent d'attirer des dirigeants, de les maintenir en poste et de s'assurer de leur engagement.
- Notre rémunération directe totale (« RDT ») comprend le salaire, des incitatifs de rendement annuels et des incitatifs à long terme et vise le 50<sup>e</sup> centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction en ce qui a trait au rendement cible, avec la souplesse nécessaire pour aligner la rémunération sur le rendement.
- Nous versons à chacun une RDT différente selon ses compétences, son rendement et son potentiel.

## Cycle de rémunération annuel pour le RHR

### Premier trimestre

- Évaluer le rendement de la société.
- Évaluer les rendements respectifs du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction.
- Discuter du rendement des membres de la haute direction avec le chef de la direction.
- Discuter du rendement du chef de la direction avec l'administrateur principal indépendant et le président du conseil membre de la direction.
- Recommander au conseil la note à atteindre par la société pour l'exercice.
- Approuver les résultats de rendement et les versements aux fins des UAP.
- Recommander au conseil la rémunération des membres de la haute direction, y compris le chef de la direction et le président du conseil membre de la direction.



### Deuxième et troisième trimestres

- Surveiller le rendement de la société en fonction des paramètres sur la rémunération.
- Passer en revue les tendances, les pratiques exemplaires, les programmes et la conformité.
- Effectuer un premier examen de la structure du programme.

### Quatrième trimestre

- Examiner l'analyse comparative du conseiller.
- Envisager des changements à la structure du programme et à ses composantes pour le prochain exercice.
- Fournir des conseils préliminaires sur les membres de la haute direction, y compris le chef de la direction et du président du conseil membre de la direction, et sur la RDT.
- Approuver la carte de pointage de rendement de la société pour l'exercice à venir.
- Examiner les objectifs du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction, et les recommander au conseil.

### Groupe de référence pour la rémunération de la haute direction

Notre groupe de référence pour la rémunération de la haute direction (le « groupe de référence ») permet de faire une analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction, y compris des MHDV. Il est constitué de sociétés pétrolières et gazières nord-américaines, de sociétés nord-américaines exerçant des activités liées à ce domaine ou de sociétés de marchandises ou à haute intensité de capital nord-américaines de taille et de complexité similaires, avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le même bassin de personnes qualifiées. Nous prenons en considération des sociétés qui œuvrent dans d'autres secteurs que le secteur pétrolier et gazier afin de tenir compte des dynamiques plus générales du marché et des transferts de plus en plus fréquents des talents de haute direction d'un secteur à l'autre.

Nous sélectionnons notre groupe de référence en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment la taille, la complexité de l'entreprise, les produits d'exploitation, les actifs, la capitalisation boursière, la valeur d'entreprise, le nombre d'employés, l'étendue géographique des activités et la structure du capital social.

En 2023, le RHR a passé en revue le groupe de référence afin de s'assurer de sa conformité avec les facteurs décrits précédemment. En se fondant sur cette évaluation, le RHR a approuvé, à compter de 2023, le retrait d'ATCO Ltd. du groupe de référence en ce qui a trait aux décisions portant sur la rémunération.

SOCIÉTÉ	PRODUITS D'EXPLOITATION EN 2023 (MILLIARDS DE \$)	CAPITALISATION BOURSIÈRE (MILLIARDS DE \$)	VALEUR TOTALE DE L'ENTREPRISE (MILLIARDS DE \$)
Canadian Natural Resources Limited	36,0	92,7	103,6
Enbridge Inc.	43,6	101,8	187,7
Hess Corporation	14,2 <sup>1)</sup>	58,6 <sup>2)</sup>	69,8 <sup>2)</sup>
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	51,0	40,4	43,9
Nutrien Ltd.	39,2 <sup>1)</sup>	37,0 <sup>2)</sup>	52,4 <sup>2)</sup>
Ovintiv Inc.	14,7 <sup>1)</sup>	15,8 <sup>2)</sup>	24,6 <sup>2)</sup>
Pembina Pipeline Corporation	9,1	25,0	37,6
Suncor Énergie Inc.	49,1	54,8	68,5
Corporation TC Énergie	15,9	53,7	125,6
Ressources Teck Limitée	15,0	29,0	37,1
Valero Energy Corporation	195,4 <sup>1)</sup>	57,3 <sup>2)</sup>	69,7 <sup>2)</sup>
<i>50<sup>e</sup> centile</i>	36,0	53,7	68,5
<b>CENOVUS ENERGY INC.</b>	<b>52,2</b>	<b>41,3</b>	<b>49,6</b>

Source : Bloomberg et états financiers des sociétés

1) Dollars américains convertis selon le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,00 \$ US pour 1,35 \$ CA.

2) Dollars américains convertis selon le taux de change au 29 décembre 2023 de 1,00 \$ US pour 1,32 \$ CA.

Les *produits d'exploitation en 2023* sont en date de la fin d'exercice de la société du groupe de référence. Tous les autres montants sont en date du 29 décembre 2023.

Des groupes de référence similaires sont utilisés pour déterminer le RTAR pour nos attributions d'UAP, comme il est décrit à la page 83. Les différences entre le groupe de référence pour la rémunération de la haute direction et celui pour les UAP reflètent l'objectif précis de chaque groupe (c.-à-d. l'analyse comparative de la rémunération de la haute direction par opposition à la comparaison du rendement des sociétés sur le plan du rendement pour l'actionnaire).

## Éléments du programme de rémunération de la haute direction pour 2023

ÉLÉMENT		OBJECTIF	STRUCTURE	PÉRIODE	FORME	
<b>Rémunération directe totale</b>						
FIXE	Salaire	• Refléter la compétence et le rendement soutenu personnels dans l'exercice quotidien des fonctions	• Révisé annuellement • Augmente en fonction du rendement et de données du marché	Annuellement	Espèces	
	Annuellement	• Récompenser le rendement en 2023	• Carte de pointage de la société et rendement personnel • Rémunération possible cible au 50 <sup>e</sup> centile du groupe de référence	1 an	Espèces ou UAD (au choix du dirigeant)	
INCITATIFS VARIABLES/À RISQUE	Long terme	Unités d'actions liées à la performance (50 % des ILT)	• Récompenser le rendement à long terme de la société • Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action et d'autres objectifs de rendement particuliers	• Représentent 50 % des ILT • Coefficient multiplicateur du rendement de 0 à 2	3 ans	Espèces ou actions ordinaires (au choix de Cenovus)
		Unités d'actions incessibles (25 % des ILT)	• Récompenser le rendement à long terme de la société • Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action	• Représentent 25 % des ILT	3 ans	Espèces ou actions ordinaires (au choix de Cenovus)
		Options d'achat d'actions (25 % des ILT)	• Récompenser le rendement à long terme de la société • Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec le rendement du cours de l'action	• Représentent 25 % des ILT	7 ans	Actions ordinaires
<b>Rémunération indirecte</b>						
FIXE	Autres éléments	Régimes de retraite	• Promouvoir le maintien en poste • Assurer la santé et le bien-être • Offrir une sécurité financière à long terme	• Régimes à prestations définies et à cotisations définies, assortis des mêmes modalités, pour l'essentiel, que celles offertes à tous les autres employés • Régimes de retraite complémentaires	Assurances et avantages sociaux en santé et en bien être et avantages sociaux post-retraite, assortis des mêmes modalités, pour l'essentiel, que celles offertes à tous les autres employés Généralement limités au stationnement, aux frais d'adhésion, aux services de planification financière et de retraite, à une provision annuelle pour frais divers, aux services de santé et de mieux-être et à la contribution par la société de montants équivalents aux cotisations personnelles dans un régime d'investissement, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base	
		Avantages sociaux				
		Avantages accessoires				

Des renseignements supplémentaires sur chacun des éléments sont présentés dans les pages qui suivent. De plus amples renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions figurent à la page 85.

### *Salaire de base*

Nous déterminons le salaire de base de nos membres de la haute direction chaque année. Nous tenons compte de l'expérience, de l'étendue des responsabilités, du rendement personnel et du leadership stratégique au cours de l'année. Nous prenons également en considération le caractère concurrentiel de la rémunération de chaque membre de la haute direction comparativement à des données récentes sur le marché.

### Attribution des incitatifs de rendement annuels (« prime »)

L'attribution d'incitatifs de rendement annuels, autrement dit la prime, récompense le rendement obtenu au cours de l'année. Elle se compose de deux éléments : rendement de la société et rendement personnel. La prime possible cible se situe au 50<sup>e</sup> centile de notre groupe de référence.

#### Prime annuelle possible cible des MHDV

Chaque MHDV a la possibilité de recevoir une prime annuelle fondée sur un pourcentage cible de son salaire de base et sur des fourchettes et des pondérations d'attributions.

MHDV ET TITRE	PRIME CIBLE POSSIBLE (% DU SALAIRE)	FOURCHETTE (% DE LA PRIME CIBLE POSSIBLE)	PONDÉRATION (% DE LA PRIME CIBLE POSSIBLE)	
			SOCIÉTÉ	PERSONNEL
M. McKenzie, chef de la direction	115 %	0 à 200 %	80 %	20 %
M. Pourbaix, président du conseil membre de la direction	115 %			
Sandhar, VPD et chef des finances	70 %			
Hart, Services à l'entreprise et exploitation	70 %			
Chiasson, VPD et chef de l'exploitation	80 %			
Zieglansberger, VPD et chef des affaires commerciales	80 %			
Ramsay, VPD, Activités en amont – Projets thermiques, projets d'envergure et activités extracôticières	70 %			

#### Carte de pointage de rendement de la société

La composante « société » pour l'attribution de la prime annuelle est évaluée au moyen de notre carte de pointage. La carte de pointage mesure le rendement de l'entreprise dans quatre secteurs : la sécurité et l'environnement, l'exploitation, les finances et les initiatives stratégiques. Nos cibles visent le rendement d'éléments clés de notre entreprise et de notre stratégie, tout en respectant nos politiques en matière de risque. Les cibles sont fixées en fonction de fourchettes de rendement déterminées fondées sur le budget d'exploitation et d'immobilisations approuvé par le conseil pour l'exercice. Le RHR et le conseil évaluent le rendement de la société par rapport aux cibles pertinentes après la fin de chaque exercice.

**Calcul de la note de rendement de la société.** La note de rendement de chaque mesure est multipliée par sa pondération, puis toutes les notes pondérées sont additionnées. Le résultat est une note globale de rendement de la société variant entre zéro et 200 %.

**Pouvoir discrétionnaire du conseil et du comité.** La note finale est recommandée par le RHR au conseil aux fins d'approbation. Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire, sur recommandation du RHR, en ce qui a trait à la note de rendement finale de la société, s'il le juge approprié et compte tenu des circonstances, notamment pour s'assurer que la note reflète adéquatement notre rendement dans chaque secteur et à l'égard des résultats d'exploitation, financiers et en sécurité et en environnement obtenus au cours de l'exercice.

#### Rendement personnel

Chaque année, nos membres de la haute direction, comme tous les employés, se fixent des objectifs qui sont énoncés dans leurs ententes sur le rendement annuel personnel. Ces objectifs :

- Sont alignés sur notre plan d'affaires et notre stratégie, y compris sur nos initiatives ESG.
- Aident les employés à concentrer leurs efforts sur des cibles de rendement tout au long de l'année.

Le chef de la direction et le président du conseil membre de la direction fixent et approuvent leurs objectifs en collaboration avec le conseil. Le chef de la direction approuve les objectifs des autres MHDV.

Le RHR évalue le rendement du chef de la direction par rapport à ses buts et objectifs, en collaboration avec le président du conseil membre de la direction. Le RHR, avec l'aide de l'administrateur principal indépendant, évalue le rendement du président du conseil membre de la direction par rapport à ses buts et objectifs. Le chef de la direction évalue le rendement des autres MHDV. Ces évaluations sont utilisées pour déterminer la composante de rendement personnel de l'attribution de prime annuelle.

**Pouvoir discrétionnaire du conseil et du comité.** Le conseil a le pouvoir discrétionnaire de rajuster la composante de rendement personnel de la prime annuelle du chef de la direction et du président du conseil membre de la direction, s'il juge cela approprié. Le RHR a le pouvoir discrétionnaire de rajuster la composante de rendement personnel de l'attribution de prime de rendement annuelle des autres MHDV, lorsqu'il le juge approprié.

### Incitatifs à long terme

Notre programme d'ILT est conçu afin de faire coïncider les intérêts de nos membres de la haute direction et de nos employés avec ceux de nos actionnaires et d'aider nos membres de la haute direction à respecter les lignes directrices sur l'actionnariat de la haute direction.

En plus du risque inhérent lié au cours des actions que comportent les incitatifs fondés sur des actions, nous croyons qu'il est important d'inclure des mesures de rendement pour déterminer les montants qui seront acquis.

Les ILT sont attribués chaque année dans le cadre de notre cycle de rémunération annuel. Les recommandations d'attribution tiennent compte du rendement personnel, des attributions antérieures, du potentiel et du maintien en poste ainsi que des données des concurrents sur le marché.

**Pouvoir discrétionnaire du conseil.** Le conseil, sur recommandation du RHR, a un pouvoir discrétionnaire quant au nombre d'ILT attribués.

PRINCIPALES MODALITÉS	UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (UAP)	UNITÉS D' ACTIONS INCESSIBLES (UAI)	OPTIONS SUR ACTIONS (OPTIONS)
<b>Pondération</b>	50 % de l'attribution annuelle d'ILT	25 % de l'attribution annuelle d'ILT	25 % de l'attribution annuelle d'ILT
<b>Durée</b>	3 ans	3 ans	7 ans
<b>Description</b>	Unités d'actions entières liées à un critère de rendement	Unités d'actions entières assujetties à des conditions d'acquisition basées sur le temps	Options visant l'acquisition d'actions ordinaires
<b>Objectif principal</b>	Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires à moyen terme et récompenser l'atteinte d'objectifs	Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires à moyen terme	Faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires à long terme
<b>Mesures de rendement</b>	RTAR pour les attributions de 2021, 2022 et 2023	Valeur marchande de l'action ordinaire au fil du temps	La valeur s'apprécie lorsque le cours des actions ordinaires dépasse le prix d'exercice
<b>Acquisition</b>	Se reporter à la page 84 pour une description de l'acquisition des UAP.	Se reporter à la page 85 pour une description de l'acquisition des UAI.	Acquisition de 30 % aux premier et deuxième anniversaires de l'attribution et de 40 % au troisième anniversaire
<b>Versement</b>	Payées en : <ul style="list-style-type: none"> <li>espèces en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours à l'acquisition</li> <li>actions ordinaires</li> </ul>	Payées en : <ul style="list-style-type: none"> <li>espèces en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours à l'acquisition</li> <li>actions ordinaires</li> </ul>	Option d'acquérir des actions ordinaires au prix d'exercice ou de recevoir en espèces la valeur accumulée (valeur marchande moins le prix d'exercice)

## Unités d'actions liées à la performance

Les UAP que nous attribuons sont assorties de périodes de rendement de un an et de trois ans. Les UAP visées par une période de rendement peuvent être acquises à la fin de celle-ci.

Le paiement a lieu après l'acquisition des UAP. Les UAP sont acquises lorsque :

- toutes les périodes de rendement au cours desquelles une attribution d'UAP peut être acquise se sont écoulées;
- le comité RHR approuve le résultat obtenu pour le critère de rendement des UAP et les notes de rendement de chacune des périodes de rendement.

Les UAP pour une période de rendement peuvent être acquises même si le RHR approuve une note de rendement de zéro pour cette période.

### Périodes de rendement et mesures de rendement des UAP

ATTRIBUTION	MESURES	PÉRIODES	PONDÉRATION	PÉRIODE D'ACQUISITION
2021	RTAR 2021	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021	10 %	3 ans
	RTAR 2022	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022	10 %	
	RTAR 2023	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	10 %	
	RTAR sur trois ans	Au 31 décembre 2023	70 %	
2022	RTAR 2022	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022	10 %	
	RTAR 2023	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	10 %	
	RTAR 2024	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024	10 %	
	RTAR sur trois ans	Au 31 décembre 2024	70 %	
2023	RTAR 2023	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	10 %	
	RTAR 2024	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024	10 %	
	RTAR 2025	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025	10 %	
	RTAR sur trois ans	Au 31 décembre 2025	70 %	

Des équivalents de dividendes sont crédités, sous forme d'UAP supplémentaires, lorsque nous déclarons des dividendes sur nos actions ordinaires. Les UAP qui ne sont pas acquises à la fin de la période de rendement de trois ans ne sont pas payées et sont annulées.

**Critère de rendement des UAP.** Le rendement total pour l'actionnaire relatif (« RTAR ») est calculé en fonction du centile du rendement total pour l'actionnaire (« RTA ») de Cenovus par rapport à notre groupe de référence pour les UAP (le « groupe de référence pour les UAP ») pour une même période.

Le centile permet de déterminer la note de rendement des UAP pour la période visée.

LE RTA est calculé au moyen de la formule suivante :

$$\text{RTA} = \left( \frac{\text{Cours moyen pondéré en fonction du volume pour les 30 derniers jours de bourse de la période de rendement pertinente}}{\text{Cours moyen pondéré en fonction du volume pour les 30 derniers jours de bourse avant le début de la période de rendement pertinente}} + \frac{\text{Équivalents de dividendes versés pendant la période de rendement pertinente}}{\text{Cours moyen pondéré en fonction du volume pour les 30 derniers jours de bourse avant le début de la période de rendement pertinente}} \right)$$

**Cours moyen pondéré en fonction du volume pour les 30 derniers jours de bourse avant le début de la période de rendement pertinente**

**Groupes de référence pour les UAP.** Le groupe de référence de Cenovus pour les UAP en fonction duquel notre critère de RTAR est mesuré est conçu pour démontrer le rendement de notre société par rapport à celui de sociétés comparables dans une situation similaire.

Après la conclusion de l'opération avec Husky Energy le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le groupe de référence pour les UAP de Cenovus a été révisé.

GROUPE DE RÉFÉRENCE DE CENOVUS POUR LES UAP	
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Producteurs d'énergie en amont et/ou d'énergie intégrés</li> <li>• Exposition au prix des marchandises</li> <li>• Valeur de l'entreprise supérieure à 10 milliards de dollars</li> <li>• Activités en Amérique du Nord/mondiales</li> <li>• Concurrence pour les mêmes sommes investies</li> </ul>
<b>Sociétés</b>	Apache Corporation BP Plc. Canadian Natural Resources Limited Chevron Corporation ConocoPhillips Devon Energy Corporation Hess Corporation Compagnie Pétrolière Impériale Limitée Ovintiv Inc. Suncor Énergie Inc.
<b>Années d'application</b>	Attribution d'UAP pour 2021 Attribution d'UAP pour 2022 Attribution d'UAP pour 2023

**Notes de rendement établies en fonction du RTAR par niveau**

NIVEAU DE RENDEMENT	CRITÈRE DE RENDEMENT DU RTAR	NOTE DE RENDEMENT
<b>Minimum</b>	Inférieur au 25 <sup>e</sup> centile	0,00
<b>Seuil</b>	25 <sup>e</sup> centile	0,25
<b>Cible</b>	50 <sup>e</sup> centile	1,00
<b>Maximum</b>	90 <sup>e</sup> centile ou plus	2,00

Les versements réels sont fondés sur l'interpolation entre le 25<sup>e</sup> et le 90<sup>e</sup> centile.

Le RHR établit le critère de rendement pour les UAP, les notes de rendement et les versements connexes. Les UAP acquises sont payées en fonction des décisions du RHR.

## Unités d'actions inaccessibles

À compter de 2022, les UAI ont été ajoutées dans les ILT attribués aux membres de la haute direction. Avant 2022, les attributions annuelles d'UAI se limitaient aux employés salariés nord-américains non-membres de la haute direction.

Le calendrier d'acquisition de nos UAI en cours figure ci-après.

ATTRIBUTION	GROUPE D'EMPLOYÉS VISÉS	DATE D'ACQUISITION	PONDÉRATION
2021	Employés non membres de la direction	Premier anniversaire de la date d'attribution	33 %
		Deuxième anniversaire de la date d'attribution	33 %
		Troisième anniversaire de la date d'attribution	34 %
2022	Employés non membres de la direction	Premier anniversaire de la date d'attribution	20 %
		Deuxième anniversaire de la date d'attribution	20 %
		Troisième anniversaire de la date d'attribution	60 %
	Employés membres de la direction	Troisième anniversaire de la date d'attribution	100 %
2023	Tous les employés	Troisième anniversaire de la date d'attribution	100 %

Le versement a lieu lorsque les UAI admissibles sont acquises en conformité avec les modalités de la convention d'attribution et sont payées de l'une des façons suivantes ou selon une combinaison de celles-ci :

- Espèces calculées en fonction de la valeur marchande sur 5 jours au moment de l'acquisition.
- Actions ordinaires.

Des équivalents de dividendes sont crédités, sous forme d'UAI supplémentaires, lorsque nous déclarons des dividendes sur nos actions ordinaires. Les UAI qui ne sont pas acquises à la fin de la période d'acquisition pertinente ne sont pas payées et sont annulées.

## Options d'achat d'actions

Notre régime d'options d'achat d'actions est le seul programme de rémunération actif aux termes duquel l'émission de titres de capitaux propres a été autorisée.

À compter de 2022, la pondération des options émises aux membres de la haute direction est passée de 50 % à 25 % de leur attribution totale d'ILT.

Les options ne sont pas assorties de critères d'acquisition liée au rendement, mais elles ont de la valeur uniquement si le cours au moment de l'exercice est supérieur au prix d'attribution.

Veuillez vous reporter à la page A-1 pour obtenir des renseignements sur notre régime d'options d'achat d'actions.

## Options de Husky Energy et options de remplacement

Avant qu'elle ne soit acquise par Cenovus, Husky Energy attribuait des options d'achat d'actions (les « options de Husky ») à ses dirigeants et employés aux termes du régime d'options d'achat d'actions daté du 16 novembre 2018 (le « régime d'options d'achat d'actions de Husky »).

En conséquence de l'opération avec Husky Energy, toutes les options de Husky en cours immédiatement avant l'acquisition le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont été échangées contre des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de Cenovus (les « options de remplacement ») et les options de Husky ont été annulées sur-le-champ.

Le calcul du nombre d'options de remplacement émises en échange de chaque action de Husky Energy pouvant être émise à l'exercice immédiatement avant l'échange a été multiplié par 0,7845 et arrondi à la baisse au nombre entier d'actions le plus proche.

De même, le prix d'exercice de chaque option de remplacement a été divisé par 0,7845 et arrondi à la hausse au cent près.

Les options de remplacement sont régies conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions de Husky. Elles seront acquises et peuvent être exercées conformément aux modalités de ce plan.

Aucune nouvelle option, y compris les options de remplacement, ne sera émise aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky. Lorsque toutes les options de remplacement auront été exercées ou annulées ou qu'elles auront expiré aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky, il sera mis fin à ce régime.

Veillez vous reporter à la page A-3 pour obtenir plus de renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions de Husky.

#### **Octrois d'options d'achat d'actions et taux d'épuisement en 2023, 2022 et 2021.**

	OPTIONS ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (NBRE)	TAUX D'ÉPUISEMENT (%)
2021	6 344 629	0,315
2022	2 031 379	0,104
2023	1 571 389	0,083

**Actions autorisées et réservées aux fins d'émission au 31 décembre 2023.** Le nombre d'actions ordinaires autorisées et réservées aux fins d'émission aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions a été approuvé par les actionnaires le 30 novembre 2009. Le nombre total d'actions ordinaires autorisées et réservées aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions ne dépassera pas 64 000 000 d'actions ordinaires, soit environ 3,42 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation. Le nombre d'actions ordinaires autorisées et réservées aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky a été approuvé par les actionnaires le 16 novembre 2018. Le tableau qui suit fournit des détails sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres de Cenovus approuvés par les porteurs de titres au 31 décembre 2023 :

	NOMBRE D' ACTIONS AUTORISÉES AUX FINS D'ÉMISSION À L'EXERCICE DES OPTIONS EN COURS	COURS MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS EN COURS	NOMBRE RESTANT D' ACTIONS DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION FUTURE
<b>Régime d'options d'achat d'actions</b>	11 894 783 (0,64 % des actions en circulation)	13,66 \$	30 234 137 (1,62 % des actions en circulation)
<b>Régime d'options d'achat d'actions de Husky</b>	788 227 (0,04 % des actions en circulation)	6,49 \$	0 (0 % des actions en circulation)
<b>Total</b>	12 683 010 (0,68 % des actions en circulation)	13,22 \$	30 234 137 (1,62 % des actions en circulation)

#### **Autre rémunération**

Nous offrons des avantages sociaux supplémentaires à nos MHDV qui sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché afin d'aider au recrutement et de favoriser le maintien en poste.

## **Prestations de retraite**

Nous croyons qu'il est important de prévoir des solutions pour la retraite future de nos employés grâce à des prestations de retraite. Nos programmes sont conçus pour offrir une sécurité financière à long terme et favoriser le maintien en poste de nos employés.

Le régime de retraite canadien de Cenovus, qui comprend à la fois une option de prestations définies (le « régime PD de Cenovus ») et une option de cotisations définies (le « régime CD de Cenovus ») est un régime de retraite agréé. Nos employés, y compris nos MHDV, participent soit au régime PD de Cenovus, soit au régime CD de Cenovus. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le régime PD de Cenovus a cessé d'être offert à tous les nouveaux employés.

Pour le régime de retraite canadien de Cenovus, les gains ouvrant droit à pension des MHDV comprennent le salaire de base, majoré de la prime annuelle plafonnée à 40 % du salaire. Pour les participants au régime de retraite canadien de Cenovus qui ne sont pas membres de la direction, la prime annuelle n'est pas incluse dans les gains ouvrant droit à pension.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les anciens régimes de retraite canadiens de Cenovus et de Husky Energy ont été harmonisés. À cette date, les anciens employés de Husky Energy qui participaient au régime CD de Husky Energy se sont joints au régime CD de Cenovus. En outre, en 2022, les actifs du régime CD de Husky Energy détenus par des particuliers ont été transférés dans un compte correspondant du régime CD de Cenovus.

## **Régime PD de Cenovus**

Suivant le régime PD de Cenovus, les prestations de retraite sont établies à 2 % des gains ouvrant droit à pension moyens finaux, multipliés par le nombre d'années de participation au régime PD de Cenovus. L'âge normal de la retraite est de 70 ans. Les employés peuvent prendre leur retraite dès 60 ans avec des prestations réduites de 3 % par année avant l'âge de 65 ans. Les prestations ne sont pas réduites si la retraite est prise entre 65 et 69 ans.

## **Régime CD de Cenovus**

Suivant le régime CD de Cenovus, les cotisations de l'employeur sont déposées dans un compte pour chaque employé selon un montant correspondant à 8 % des gains ouvrant droit à pension, sauf en ce qui a trait aux anciens employés de Husky Energy qui reçoivent 9 % des gains ouvrant droit à pension s'ils avaient atteint ce niveau avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022. En outre, le régime CD de Cenovus a un élément de cotisations égales par l'employeur évalué à 2 % des gains ouvrant droit à pension, ce qui équivaut à 50 % des cotisations de l'employé.

Pour le régime CD de Cenovus, chaque employé gère personnellement le placement des sommes dans son compte en choisissant les options de placement mises à sa disposition par Cenovus. L'intérêt gagné sur le solde de leur compte CD provient du rendement des options de placement qu'ils ont choisies individuellement.

## **Régimes de retraite complémentaires**

Nous payons les prestations de retraite aux termes de notre régime PD de Cenovus et de notre régime CD de Cenovus jusqu'à concurrence des niveaux permis pour les régimes de retraite agréés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Des prestations de retraite supplémentaires supérieures à ces niveaux, mais qui respectent tout de même les plafonds applicables au régime de retraite canadien de Cenovus, sont payables à l'égard des régimes de retraite PD et CD complémentaires de Cenovus.

## **Avantages accessoires**

Nous offrons une allocation annuelle, un stationnement, des services de planification financière et de retraite, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base ainsi que des services de santé et de bien-être.

## Rémunération de la haute direction en 2023

### Rémunération de la haute direction en 2023

Les décisions que nous avons prises concernant la rémunération pour l'exercice 2023 de notre chef de la direction, de notre président du conseil membre de la direction et des autres MHDV sont fondées sur notre démarche en matière de rémunération qui consiste à faire ce qui suit :

- Fixer la rémunération en fonction du rendement.
- Faire concorder les intérêts des MHDV et ceux de nos actionnaires.
- Créer un équilibre entre les objectifs en matière de compétitivité sur le marché et ceux de maintien en poste.

Nous maintenons notre démarche prudente en matière de rémunération des membres de la haute direction en réponse à la volatilité du marché et au rendement du cours de l'action. La rémunération directe totale demeure ciblée au 50<sup>e</sup> centile de notre groupe de référence.

Nos membres de la haute direction visés (« MHDV ») pour 2023 sont les suivants :

- Jonathan M. McKenzie – Président et chef de la direction.
- Alexander J. Pourbaix – Président du conseil membre de la direction et ancien chef de la direction.
- Karamjit (Kam) S. Sandhar – Vice-président directeur et chef des finances.
- Jeffrey R. Hart – Vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation et ancien chef des finances.
- Keith A. Chiasson – Vice-président directeur et chef de l'exploitation.
- J. Drew Zieglansberger – Vice-président directeur et chef des affaires commerciales.
- Norrie C. Ramsay – Vice-président directeur, Activités en amont – Projets thermiques, projets d'envergure et activités extracôtières.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- M. McKenzie a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation.
- M. Pourbaix était président et chef de la direction.
- M. Sandhar était vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise.
- M. Hart s'est joint à Cenovus et a été nommé vice-président directeur et chef des finances.
- M. Chiasson était vice-président directeur, Activités en aval.
- M. Zieglansberger a été nommé vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration.
- M. M. Ramsay a été nommé vice-président directeur, Activités en amont – Projets thermiques, projets d'envergure et activités extracôtières.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, M. Zieglansberger a été nommé vice-président directeur, Services techniques et gaz naturel.

Le 26 avril 2023 :

- M. McKenzie a été nommé président et chef de la direction.
- M. Pourbaix est devenu président du conseil membre de la direction.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- M. Sandhar a été nommé vice-président directeur et chef des finances.
- M. Hart a été nommé vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation.
- M. Chiasson a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation.
- M. Zieglansberger a été nommé vice-président directeur et chef des affaires commerciales.

### Salaires de base en 2023

Le salaire de base de M. McKenzie était de 760 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a augmenté à 1 100 000 \$ lorsque M. McKenzie est entré en fonction à titre de chef de la direction le 26 avril 2023. Ce salaire est légèrement inférieur au 25<sup>e</sup> centile du groupe de référence pour la rémunération de la haute direction.

Le salaire de base de M. Pourbaix était de 1 300 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a été ramené à 660 000 \$ le 26 avril 2023 lors de son entrée en fonction à titre de président du conseil membre de la direction.

Le salaire de base de M. Hart était de 560 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a augmenté à 595 000 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le salaire de base de M. Sandhar était de 500 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a augmenté à 525 000 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2023. Lors de l'entrée en fonction de M. Sandhar à titre de vice-président directeur et chef des finances le 1<sup>er</sup> septembre 2023, ce salaire a été porté à 595 000 \$.

Le salaire de base de M. Chiasson était de 575 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a augmenté à 610 000 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2023. Lors de l'entrée en fonction de M. Chiasson à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation le 1<sup>er</sup> septembre 2023, ce salaire a été porté à 650 000 \$.

Le salaire de base de M. Zieglgansberger était de 610 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et lors de l'entrée en fonction de M. Zieglgansberger à titre de vice-président directeur et chef des affaires commerciales le 1<sup>er</sup> septembre 2023, ce salaire a augmenté à 650 000 \$.

M. Le salaire de base de M. Ramsay était de 570 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a augmenté à 610 000 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2023.

### Attributions d'incitatifs de rendement annuels (« primes ») en 2023

La prime annuelle récompense le rendement personnel et le rendement de la société obtenus au cours de l'année. La prime possible cible se situe légèrement en deçà du 50<sup>e</sup> centile de notre groupe de référence, ce qui reflète notre démarche en matière de rémunération qui vise à fixer la rémunération en fonction du rendement et à faire coïncider les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires. Le rendement de la société est évalué par le RHR et le conseil au moyen de la carte de pointage de rendement de la société.

#### Attribution de la prime annuelle des MHDV en 2023

Nous avons déterminé le montant du versement de l'attribution de prime annuelle de chaque MHDV en 2023 de la façon indiquée dans le tableau ci-dessous. Des renseignements sur le calcul de leurs primes de 2023 et de la composante de rendement de la société sont présentés ci-après et des renseignements sur le rendement des MHDV aux termes de la composante de rendement personnel sont présentés dans leurs profils respectifs à la page 95.

MHDV	SALAIRE DE BASE (\$)	SALAIRE ADMISSIBLE À LA PRIME (\$)	PRIME CIBLE POSSIBLE (% DU SALAIRE)	RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET PERSONNEL (ATTRIBUTION x PONDÉRATION)			PRIME RÉELLE EN 2023	
				SOCIÉTÉ	+	PERSONNEL	(DU SALAIRE ADMISSIBLE À LA PRIME)	(\$)
<b>McKenzie</b>	1 100 000	989 450	115 %	(73 % x 80 %)		(90 % x 20 %)	87,86 %	869 330
<b>Pourbaix</b>	660 000	868 095	115 %	(73 % x 80 %)		(90 % x 20 %)	87,86 %	762 709
<b>Sandhar</b>	595 000	544 167	70 %	(73 % x 70 %)		(90 % x 30 %)	54,67 %	297 496
<b>Hart</b>	595 000	595 000	70 %	(73 % x 70 %)		(90 % x 30 %)	54,67 %	325 287
<b>Chiasson</b>	650 000	617 500	80 %	(73 % x 70 %)		(75 % x 30 %)	58,88 %	363 584
<b>Zieglgansberger</b>	650 000	623 333	80 %	(73 % x 70 %)		(75 % x 30 %)	58,88 %	367 019
<b>Ramsay</b>	610 000	610 000	70 %	(73 % x 70 %)		(70 % x 30 %)	50,47 %	307 867

Le *salaire admissible à la prime* reflète le salaire utilisé aux fins du calcul de la prime et tient compte des changements de poste en milieu d'année, tels qu'ils sont déterminés par le conseil.

## Carte de pointage de rendement de la société

Les cibles de rendement de la société ont été fixées en décembre 2022, en fonction de la stratégie et du plan d'affaires pour 2023 de Cenovus, et ont été rajustées par le conseil de façon à ce qu'elles prennent en considération les activités d'acquisition et de désinvestissement au cours de l'année et les résultats de fin d'exercice de 2022 pour les paramètres qui sont calculés sur une base cumulative.

La carte de pointage de rendement de la société pour 2023 (la « carte de pointage pour 2023 ») met l'accent sur la sécurité et l'environnement, les mesures opérationnelles et financières, ainsi que les initiatives stratégiques. Les autres objectifs de la carte de pointage de 2023 étaient les suivants :

- Être facile à comprendre tant pour les actionnaires que pour les employés.
- Pousser les efforts organisationnels vers la production de valeur pour les actionnaires.

À compter de 2023, notre carte de pointage tient compte des changements suivants :

- *Mesure environnementale* : Le nouvel indice de rendement en matière de durabilité a remplacé les émissions absolues de GES et sa pondération a doublé, s'établissant à 10 %, dont 5 % de la carte de pointage globale attribués au rendement en matière d'émissions absolues (en éq. CO<sub>2</sub>). Il reflète mieux ainsi notre démarche globale en matière de durabilité et chacun de nos cinq secteurs d'intérêt ESG, ainsi que les cibles connexes : le climat et les émissions de GES, la gérance de l'eau, la biodiversité, la réconciliation avec les Autochtones et l'inclusion et la diversité. Cela nous permet de suivre nos progrès en matière de durabilité de façon plus générale plutôt que de mesurer uniquement notre rendement en ce qui concerne nos émissions absolues de GES. Pour en savoir plus sur notre leadership en matière de durabilité ou nos secteurs d'intérêt ESG, veuillez consulter la page 25.
- *Initiatives stratégiques* : Cette nouvelle catégorie reflète des initiatives importantes qui devraient avoir une incidence importante sur la société et qui pourraient ne pas être prises en compte ailleurs dans la carte de pointage. L'évaluation à cet égard est qualitative, et le conseil se servira plutôt de son pouvoir discrétionnaire pour déterminer comment nous avons exécuté des initiatives clés comme l'exécution de nos projets d'immobilisations, l'atténuation du risque lié au carbone, les projets de croissance rentable et les opérations importantes. Ce paramètre a une pondération de 10 %.
- *Disponibilité opérationnelle en aval* : Nous avons remplacé la disponibilité mécanique en aval par une méthode légèrement plus compréhensive de mesure des temps d'arrêt des raffineries. Elle permet de suivre le pourcentage de temps pendant lequel les unités de nos raffineries en exploitation sont exemptes de pannes d'équipement et de temps d'arrêt lié à la réglementation et aux processus. Les révisions prévues ne sont pas prises en compte.
- *Frais administratifs contrôlables* : Nous avons remplacé les frais d'administration présentés pour exclure certains éléments qui ne sont pas directement sous le contrôle de la direction (p. ex., la rémunération à base d'actions et les incidences comptables hors trésorerie) afin de mieux refléter le rendement réel en matière de coûts contrôlables. La pondération de ce paramètre a été ramenée de 10 % à 5 %.
- *Dépenses en immobilisations* : La pondération a été ramenée de 15 % à 10 %.
- *Flux de trésorerie ajustés* : Nous avons remplacé les flux de trésorerie disponibles pour exclure les dépenses en immobilisation, étant donné que ces dernières sont déjà prises en compte dans le cadre d'une autre mesure. La pondération de ce paramètre a été ramenée de 15 % à 10 %.

## Rendement de la carte de pointage pour 2023

L'évaluation par le conseil du rendement de Cenovus par rapport aux cibles de la carte de pointage pour 2023 est présentée ci-après.

MESURE DE RENDEMENT	PONDÉRATION	CIBLE RAJUSTÉE	RÉSULTATS RÉELS	RAJUSTEMENTS DE LA NOTE DÉTERMINÉS PAR LE CONSEIL	NOTE PONDÉRÉE
<b>Sécurité et environnement</b>	<b>20 %</b>				
Fréquence des blessures totales à comptabiliser	5 %	0,25	0,32	–	0 %
Rendement sur le plan de la sécurité des processus (événements)	5 %	27	25	–	10 %
Indice de rendement en matière de durabilité	10 %	<i>Note calculée</i>	14 %	–	14 %
<b>Exploitation</b>	<b>45 %</b>				
Production en amont (Mbep/j)	15 %	806	779	–	0 %
Disponibilité opérationnelle en aval (%)	15 %	97,0	95,5	–	9,4 %
Coûts opérationnels en amont non liés au carburant (\$/bep)	15 %	9,86	10,11	–	10,2 %
<b>Finances</b>	<b>25 %</b>				
Frais d'administration contrôlables (en millions de dollars)	5 %	598	604	–	4,5 %
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)	10 %	4 281	4 298	–	9,8 %
Flux de trésorerie ajustés (en millions de dollars)	10 %	11 991	8 803	–	0 %
<b>Stratégie</b>	<b>10 %</b>				
Initiatives stratégiques	10 %	Atteinte	Dépassement	–	15 %
<b>Note calculée de rendement de la société de 2023</b>					<b>73 %</b>
Pouvoir discrétionnaire du conseil					–
<b>Note finale de rendement de la société de 2023</b>					<b>73 %</b>

### Cible rajustée

Les mesures et les fourchettes de rendement relatives aux émissions absolues des raffineries exploitées, aux dépenses en immobilisations et aux flux de trésorerie ajustés ont été ajustées de telle sorte qu'elles tiennent compte du moment de l'acquisition de la raffinerie de Toledo. Les mesures et les fourchettes des dépenses auprès des entreprises autochtones et des femmes dans des postes de leadership ont été ajustées de telle sorte qu'elles tiennent compte des résultats de fin d'exercice 2022.

## **Sécurité et environnement**

La *fréquence des blessures totales à comptabiliser* est liée à notre objectif de nous positionner de façon soutenue dans le quartile supérieur relativement au rendement en matière de sécurité des processus et de sécurité au travail, en fonction des points de référence du secteur. La déclaration est un élément essentiel de nos programmes de gestion de la sécurité et les employés de Cenovus doivent déclarer toute blessure liée au travail et tout incident lié à la sécurité; par conséquent, toute déclaration n'aura aucune incidence défavorable pour l'employé.

Le *rendement sur le plan de la sécurité des processus (événements)* concerne la libération non intentionnelle de matériaux dangereux de leur enceinte de confinement primaire dans une mesure qui excède des seuils définis aux niveaux 1 et 2. La sécurité des processus est le contrôle des dangers liés aux processus dans une installation qui, s'ils se concrétisent, peuvent avoir une incidence sur les gens, l'environnement, nos actifs et notre réputation.

Les notes de l'*indice de rendement en matière de durabilité* sont calculées de façon indépendante, la note en pourcentage au recto de la carte de pointage étant la somme des paramètres individuels au sein de l'indice.

## **Exploitation**

La *disponibilité opérationnelle en aval* s'applique aux actifs de raffinerie en exploitation uniquement. Elle est déterminée à l'aide de la mesure de Solomon qui indique le pourcentage de temps pendant lequel les unités ont été exemptes de pannes d'équipement, de temps d'arrêt lié à la réglementation et aux processus. Les révisions prévues ne sont pas prises en compte. Solomon Associates fournit des perspectives fondées sur les données dans l'ensemble du secteur et puise son information dans une vaste base de données historique et exclusive concernant le rendement opérationnel des raffineries.

## **Finances**

Les *frais d'administration contrôlables* comprennent les coûts d'intégration comme les salaires, les avantages sociaux et les autres frais d'administration, mais excluent les coûts qui ne sont pas directement sous le contrôle de la direction, comme les incitatifs à long terme (ILT), la rémunération à base d'actions et les incidences comptables hors trésorerie.

Les *flux de trésorerie ajustés* sont une mesure hors PCGR. Pour en savoir plus, consultez la page D-1.

## **Stratégie**

Les *initiatives stratégiques* englobent des initiatives importantes pour la société qui pourraient ne pas être reflétées directement ailleurs dans la carte de pointage. Cette catégorie se veut essentiellement qualitative, en fonction du rendement au cours de l'exercice des initiatives stratégiques importantes qui devraient avoir une incidence importante sur la société. Les initiatives spécifiques prises en compte pour déterminer la note pour 2023 comprenaient les suivantes : le remise en service sans incident de la raffinerie de Toledo, une réaction efficace à une saison de feux de forêt sans précédent en Alberta, la réponse sécuritaire et efficace au délogement accidentel d'un cordon ombilical en eau profonde par le navire d'un tiers dans nos activités extracôtières en Asie-Pacifique, la conclusion réussie du rachat de 45 millions de bons de souscription pour 711 millions de dollars, ce qui a contribué à un rendement significatif pour les actionnaires, et la formation de Duvernay Energy Corporation avec Athabasca Oil Corporation pour extraire la valeur des terres de Duvernay de la société, qui a été clôturée en 2024.

La *note calculée de rendement de la société de 2023* pourrait sembler inexacte en raison de l'arrondissement.

**Pouvoir discrétionnaire du conseil et du comité.** Le conseil a le pouvoir discrétionnaire de rajuster les notes en fonction des incidents importants concernant l'exploitation, l'environnement ou la sécurité qui sont indépendants de la volonté de la direction, sur recommandation du RHR.

**La note de rendement de la carte de pointage de 2023 s'est établie à 73 %.** Le comité RHR et le conseil ont estimé que le résultat reflétait adéquatement le rendement de Cenovus et n'ont pas exercé leur pouvoir discrétionnaire pour ajuster le résultat final. Le rendement annuel de Cenovus est passé en revue dans le communiqué portant sur les résultats du quatrième trimestre et de la fin d'exercice de 2023 disponible sur le site Web [cenovus.com](https://www.cenovus.com) (en anglais seulement).

## Incitatifs à long terme

Les décisions annuelles concernant les attributions d'ILT de 2023 ont été prises en février 2023, et des attributions ultérieures ont été effectuées dans le cadre de certains changements de rôles. À compter de 2022, la pondération de l'attribution d'ILT à nos membres de la haute direction a été révisée pour comprendre 50 % d'UAP, 25 % d'UAI et 25 % d'options. Les valeurs globales des attributions se situent aux alentours du 50<sup>e</sup> centile comparativement à notre groupe de référence.

MHDV	UAI (25 % DES ILT)		UAP (50 % DES LTI)		OPTIONS (25 % DES ILT)		TOTAL (\$)
	(NBRE)	(\$)	(NBRE)	(\$)	(NBRE)	(\$)	
McKenzie	66 014	1 527 364	132 030	3 054 774	249 983	1 527 393	6 109 531
Pourbaix	63 473	1 561 709	126 947	3 123 442	201 773	1 561 723	6 246 874
Sandhar	16 558	408 333	33 117	816 694	52 922	408 348	1 633 376
Hart	17 273	424 990	34 546	849 980	54 909	424 996	1 699 966
Chiasson	19 645	487 564	39 291	975 157	63 734	487 594	1 950 315
Zieglansberger	19 645	487 564	39 291	975 157	63 734	487 594	1 950 315
Ramsay	16 257	399 992	32 514	799 984	51 679	399 995	1 599 972

L'acquisition des UAP de 2021 est complète, avec un coefficient multiplicateur de rendement combiné de 1,65, et elles ont été payées en 2024. L'attribution était fondée sur le RTAR sur quatre périodes. Il est résumé dans le tableau qui suit.

PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	PONDÉRATION	RTA DE CENOVUS	RENDEMENT DU RTAR	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DU RENDEMENT
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021	10 %	115 %	83 <sup>e</sup> centile	1,84
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	10 %	70 %	74 <sup>e</sup> centile	1,60
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	10 %	-10 %	36 <sup>e</sup> centile	0,58
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023	70 %	229 %	81 <sup>e</sup> centile	1,78

## Statut de l'actionariat de la haute direction au 6 mars 2024

MHDV	LIGNE DIRECTRICE SUR L'ACTIONNARIAT (MULTIPLE DU SALAIRE DE BASE)	DÉLAI POUR ATTEINDRE LE SEUIL	VALEUR DES AVOIRS EN ACTIONS DÉTENUES EN PROPRIÉTÉ VÉRITABLE	MULTIPLE DE L'ACTIONNARIAT	STATUT
McKenzie	6,0	26 avril 2025	20 035 941 \$	17,58	En conformité
Pourbaix	6,0	6 novembre 2019	34 625 401 \$	50,55	En conformité
Sandhar	3,0	1 <sup>er</sup> janvier 2026	4 341 762 \$	7,00	En conformité
Hart	3,0	1 <sup>er</sup> janvier 2026	2 179 033 \$	3,60	En conformité
Chiasson	3,0	1 <sup>er</sup> mars 2024	4 979 234 \$	7,38	En conformité
Zieglansberger	3,0	1 <sup>er</sup> juin 2021	4 998 793 \$	7,41	En conformité
Ramsay	3,0	1 <sup>er</sup> décembre 2024	3 144 008 \$	5,07	En conformité

La valeur des avoirs en actions détenues en propriété véritable ne comprend pas les actions ordinaires acquises après le 31 décembre 2023 à la suite du versement par Cenovus d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle dans un régime d'investissement. Cette valeur a été établie conformément aux lignes directrices en matière d'actionariat énoncées à la page 78 en fonction, selon le plus élevé des deux montants, du cours moyen pondéré ou de 24,16 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 6 mars 2024.

En date du 6 mars 2024, tous nos MHDV respectaient les lignes directrices. MM. McKenzie, Sandhar, Hart et Ramsay n'ont aucune obligation à remplir en lien avec les lignes directrices en matière d'actionariat avant le 26 avril 2025, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 1<sup>er</sup> décembre 2024, respectivement, conformément aux délais établis dans les lignes directrices en matière d'actionariat.

## Biographies des MHDV

### Jonathan M. McKenzie, président et chef de la direction



**Chef de la direction depuis :**  
Avril 2023

**Biographie :** Veuillez vous reporter à la biographie de M. McKenzie en tant que candidat au poste d'administrateur à la page 51.

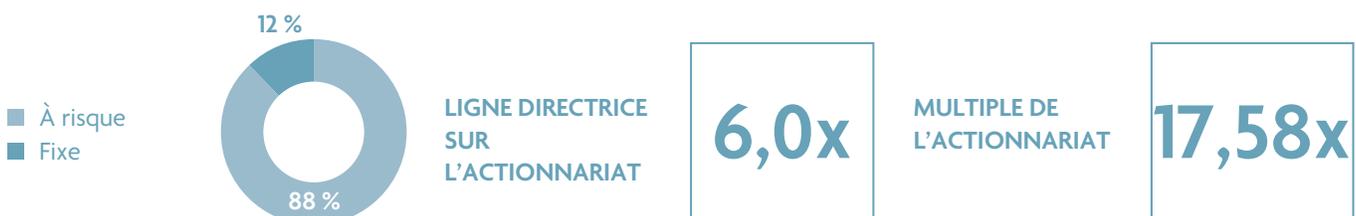
#### Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2023

##### RÉSULTATS CLÉS

- A favorisé le maintien d'un rendement solide en matière de sécurité et de fiabilité dans l'ensemble du portefeuille et l'amélioration continue de la sécurité des processus et de la sécurité au travail dans l'ensemble de l'entreprise tout au long de notre cheminement vers un rendement se situant dans le quartile supérieur, notamment en terminant l'année avec 25 événements de sécurité des processus de niveau 1 et de niveau 2, dépassant ainsi l'objectif de 27 événements pour l'année.
- A guidé le projet de reconstruction de la raffinerie de Superior et le démarrage des opérations, ainsi que la conclusion de l'acquisition de la raffinerie de Toledo et le démarrage des opérations. Les deux raffineries ont atteint leur pleine capacité de production au troisième trimestre de 2023.
- A guidé le redémarrage du projet West White Rose, y compris l'achèvement de la coulée de béton conique pour la structure gravitaire et a respecté les délais pour l'achèvement mécanique des modules de surface. A dirigé le démarrage du projet d'expansion de Narrows Lake à Christina Lake, de l'expansion de Foster Creek et de l'expansion de Sunrise. Tous les projets d'immobilisations respectent l'échéancier et le budget prévus et devraient accroître considérablement le rendement pour les actionnaires et la résilience de la société au cours des prochaines années.
- A optimisé les fonctions de l'entreprise afin de permettre la mise en œuvre de notre stratégie d'entreprise en lançant le projet d'optimisation de base, qui modernisera le système de planification des ressources de l'entreprise. Ce projet permettra d'améliorer la normalisation et la gestion des données dans l'ensemble de l'entreprise, de mettre à jour nos systèmes de négociation d'énergie et de risque, tout en fournissant une plateforme unique pour une croissance continue et l'expansion des marges.
- Engagement continu à l'égard d'une culture d'entreprise positive et prise de mesures concrètes pour répondre aux commentaires des employés dans le cadre de l'enquête sur la santé organisationnelle de 2022.

#### Rémunération en 2023

ÉLÉMENT	VALEUR (\$)
Salaire	989 450
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	4 582 138
Options	1 527 393
Attribution d'incitatifs annuels/prime	869 330
Régime de retraite	609 129
Toute autre rémunération	93 658
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>8 671 098</b>



## Alexander J. Pourbaix, président du conseil membre de la direction



**Président du conseil membre de la direction depuis :**  
Avril 2023

**Biographie :** Veuillez vous reporter à la biographie de M. Pourbaix en tant que candidat au poste d'administrateur à la page 53.

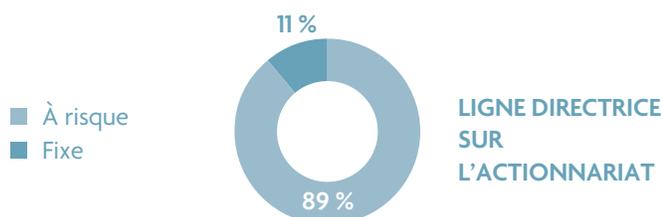
### Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2023

#### RÉSULTATS CLÉS

- A favorisé une culture en évolution en matière de sécurité et de fiabilité des opérations et a dirigé la société dans sa progression soutenue vers un rendement dans le premier quartile, certaines activités se hissant dans le premier quartile.
- A élaboré un plan visant à atteindre pleinement notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2035 au moyen d'une combinaison de projets de captage et de stockage du carbone, de projets de cogénération, de réduction des émissions de méthane, d'efficacité énergétique et de réductions de portée 2.
- A livré 2,8 milliards de dollars de rendement total aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires en 2023, soit un rendement total concurrentiel de 6,8% selon le cours de clôture des actions au 31 décembre 2023.
- A réagi de manière efficace à une saison des feux de forêt sans précédent en Alberta, qui a duré 23 semaines et qui a entraîné d'importants défis opérationnels à Rainbow Lake, Kaybob-Edson, Elmworth, Wapiti, Kakwa et Clearwater. L'ampleur et la vitesse des feux de forêt ont nécessité l'évacuation d'employés, de sous-traitants et de leurs familles. Grâce aux importants efforts d'intervention déployés par le personnel, les incendies n'ont causé aucun dommage important aux installations d'exploitation de Cenovus, n'ont eu qu'une incidence minimale sur les habitations et ont permis le rétablissement de la production en toute sécurité jusqu'à la fin de l'année.
- A dirigé d'importants efforts de défense des intérêts du secteur tout au long de 2023, notamment en participant directement à de nombreuses discussions avec les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada, en fournissant de l'information et des perspectives pour appuyer l'élaboration de politiques efficaces.

### Rémunération en 2023

ÉLÉMENT	VALEUR (\$)
Salaire	868 095
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	4 685 151
Options	1 561 723
Attribution d'incitatifs annuels/prime	762 709
Régime de retraite	138 809
Toute autre rémunération	93 436
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>8 109 923</b>



6,0x

MULTIPLE DE L'ACTIONNARIAT

50,55x

## Karamjit (Kam) S. Sandhar, vice-président directeur et chef des finances



**Vice-président directeur et chef des finances depuis :**  
Septembre 2023

**Biographie :** M. Sandhar a été vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise de Cenovus de janvier 2021 à septembre 2023; de janvier 2020 à janvier 2021, M. Sandhar a été vice-président principal, Secteur classique (et vice-président principal, Deep Basin de Cenovus avant que le secteur Deep Basin ne soit renommé « secteur classique » au premier trimestre de 2020); de décembre 2017 à décembre 2019, M. Sandhar était vice-président principal, Stratégie et expansion de l'entreprise; de juillet 2016 à décembre 2017, M. Sandhar était vice-président, Relations avec les investisseurs et développement d'entreprise; et de mai 2016 à juillet 2016, M. Sandhar était vice-président, Relations avec les investisseurs.

### Principaux résultats pris en considération pour le rendement personnel en 2023

#### RÉSULTATS CLÉS

- A géré notre le financier en adoptant une approche équilibrée à l'égard de la croissance des activités, du rendement continu pour les actionnaires et de la réduction de notre dette nette.
- A réduit la dette brute avec le rachat de 1,0 G\$ US de dette, réduisant les frais d'intérêts annuels de 82 millions de dollars, et a amélioré la note de crédit donnée par Fitch.
- A permis le rachat de plus de 1,0 G\$ d'actions et une augmentation du dividende de base de 33%.
- A poursuivi l'amélioration des relations de Cenovus avec la communauté financière grâce à la participation active à des conférences téléphoniques, à des réunions avec des investisseurs, des analystes et des parties prenantes clés.
- A conclu l'acquisition de la participation de 50 % dans la raffinerie de Toledo pour 300 M\$ US.
- A conclu l'acquisition de 45 millions de bons de souscription pour 711 M\$.

### Rémunération en 2023

ÉLÉMENT	VALEUR (\$)
Salaire	544 167
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 225 027
Options	408 348
Attribution d'incitatifs annuels/prime	297 496
Régime de retraite	233 110
Toute autre rémunération	76 028
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>2 784 176</b>



LIGNE DIRECTRICE  
SUR  
L'ACTIONNARIAT

3,0x

MULTIPLE DE  
L'ACTIONNARIAT

7,0x

## Jeffrey R. Hart, vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation



**Vice-président directeur,  
Services à l'entreprise et  
exploitation depuis :**  
Septembre 2023

**Biographie :** De janvier 2021 à septembre 2023, M. Hart a été vice-président directeur et chef des finances; de novembre 2018 à janvier 2021, il a été chef des finances de Husky Energy; d'avril 2018 à novembre 2018, il a été chef des finances par intérim de Husky Energy et, d'octobre 2015 à avril 2018, il a été vice-président contrôleur de Husky Oil Operations Limited.

### Principaux résultats pris en considération pour le rendement en 2023

#### RÉSULTATS CLÉS

- A poursuivi l'optimisation de la structure du capital en réduisant la dette brute et a obtenu des révisions à la hausse des notations de crédit.
- A assuré le respect de la stratégie d'assurance à long terme pour Cenovus.
- A amélioré le plan d'intervention d'urgence.
- A fait progresser la culture et le rendement en matière de sécurité en surpassant la cible en ce qui concerne les événements liés à la sécurité des processus et en suivant une formation au leadership en matière de sécurité pour les responsables des opérations.

### Rémunération en 2023

ÉLÉMENT	VALEUR (\$)
Salaire	589 167
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 274 970
Options	424 996
Attribution d'incitatifs annuels/prime	325 287
Régime de retraite	89 448
Toute autre rémunération	79 853
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>2 783 721</b>



## Keith A. Chiasson, vice-président directeur et chef de l'exploitation



**Vice-président directeur et chef de l'exploitation depuis :**  
Septembre 2023

**Biographie :** De mars 2019 à septembre 2023, M. Chiasson a été vice-président directeur, Activités en aval; de décembre 2017 à février 2019, il a été premier vice-président, Activités en aval, de Cenovus. De mai 2017 à décembre 2017, il a été vice-président des activités de production des sables bitumineux de Cenovus, et de juillet 2016 à mai 2017, il a été vice-président de l'exploitation de Cenovus. D'avril 2016 à juillet 2016, M. Chiasson a été directeur de l'exploitation pour le projet Kearn chez Imperial Oil Resources. Auparavant, il a occupé divers postes de direction au sein de ExxonMobil, dont ceux de directeur des activités aux États-Unis et de directeur de la planification et de l'analyse commerciale.

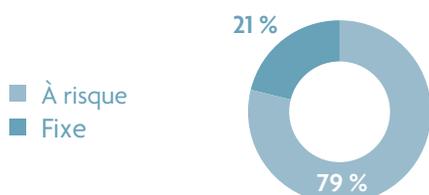
### Principaux résultats pris en considération pour le rendement personnel en 2023

#### RÉSULTATS CLÉS

- A dirigé d'importants livrables commerciaux de l'équipe de commercialisation, d'approvisionnement et de logistique.
- A supervisé la remise en service sans incident des raffineries de Toledo et de Superior.
- A poursuivi la mise en place de la structure organisationnelle du secteur Production en aval, en mettant l'accent sur la sécurité et la fiabilité.
- Alors qu'il était président du conseil de cette société, Husky Midstream General Partnership a dépassé les prévisions en matière de produits d'exploitation et de bénéfices.
- A mis l'accent sur la prévention des incidents, atteignant 200 % de l'objectif de l'entreprise en matière d'événements liés à la sécurité des processus.
- A mis en place une structure d'équipe de gestion de l'exploitation à la suite de la réorganisation de l'entreprise.
- A permis la réalisation de la première année d'une stratégie de croissance triennale visant à accroître la production en amont de 150 000 b/j au cours des cinq prochaines années.

### Rémunération en 2023

ÉLÉMENT	VALEUR (\$)
Salaire	617 500
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 462 721
Options	487 594
Attribution d'incitatifs annuels/prime	363 584
Régime de retraite	206 726
Toute autre rémunération	75 200
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>3 213 325</b>



LIGNE DIRECTRICE  
SUR  
L'ACTIONNARIAT

3,0x

MULTIPLE DE  
L'ACTIONNARIAT

7,38x

## J. Drew Zieglgansberger, vice-président directeur et chef des affaires commerciales



**Vice-président directeur et chef des affaires commerciales depuis :**  
Septembre 2023

**Biographie :** M. Zieglgansberger a occupé divers postes de haute direction au sein de Cenovus depuis 2009. Plus récemment, de mars 2022 à septembre 2023, il a été vice-président directeur, Gaz naturel et services techniques; de janvier 2021 à mars 2022, vice-président directeur, Activités en amont – Secteur classique et intégration; de janvier 2020 à janvier 2021, vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise; de janvier 2018 à décembre 2019, vice-président directeur, Activités en amont; d'avril 2017 à janvier 2018, vice-président directeur, Deep Basin; et de septembre 2015 à avril 2017, vice-président directeur, Production des sables bitumineux.

### Principaux résultats pris en considération pour le rendement personnel en 2023

#### RÉSULTATS CLÉS

- A dirigé la réponse efficace aux feux de forêt sans précédent qui touchaient les activités de notre secteur classique. À un moment donné, plus de 90 000 bep/j de puits et d'installations ont été fermés en toute sécurité et finalement redémarrés sans incident de processus ou de sécurité au travail. Tous les membres du personnel et leurs familles ont été pris en charge en toute sécurité.
- Supervision de la réponse sécuritaire et efficace au délogement accidentel d'un cordon ombilical en eau profonde par le navire d'un tiers dans nos activités extracôtières en Asie-Pacifique. Une interruption de moins de 60 jours en a résulté sans incident de sécurité ou environnemental, ce qui a permis d'atténuer les répercussions importantes sur l'ensemble des activités.
- A veillé à l'achèvement et à la mise en service en toute sécurité du projet MAC au large de l'Indonésie au cours du troisième trimestre. Le projet de 20 000 bep/j a été mis en service en toute sécurité et dans le respect du budget.
- A parrainé la mise en valeur stratégique et supervisé la création de Duvernay Energy, coentreprise avec Athabasca Oil Corporation. Cette stratégie permettra d'extraire la valeur de nos terrains de Duvernay par l'entremise de la nouvelle société.
- A fait progresser les objectifs ESG de la société, plus particulièrement en ce qui a trait à notre objectif de gérance de l'eau, en faisant progresser des plans détaillés de gestion de l'eau pour un certain nombre de nos actifs dans les zones ciblées initiales.
- A dirigé les efforts visant à articuler et à mettre en œuvre le changement apporté à notre modèle d'exploitation alors que nous mettions en place le nouveau poste de chef des affaires commerciales. A assuré l'harmonisation avec le comité d'entreprise, l'équipe de gestion de l'exploitation et l'équipe de gestion commerciale.

### Rémunération en 2023

ÉLÉMENT	VALEUR (\$)
Salaire	623 333
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 462 721
Options	487 594
Attribution d'incitatifs annuels/prime	367 019
Régime de retraite	183 612
Toute autre rémunération	79 987
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>3 204 266</b>



LIGNE DIRECTRICE  
SUR  
L'ACTIONNARIAT

3,0x

MULTIPLE DE  
L'ACTIONNARIAT

7,41x

## Norrie C. Ramsay, vice-président directeur, Activités en amont – Projets thermiques, projets d’envergure et activités extracôtières.



**Vice-président directeur, Activités en amont – Projets thermiques, projets d’envergure et activités extracôtières depuis :**  
Janvier 2021

**Biographie :** De janvier 2020 à janvier 2021, M. Ramsay a été vice-président directeur, Activités en amont de Cenovus; de décembre 2019 à janvier 2020, il a été vice-président directeur de Cenovus. De juin 2019 à novembre 2019, Dr Ramsay a été vice-président principal, Projets de TC Énergie; d’août 2014 à mai 2019, Dr Ramsay a été vice-président principal, Centre technique et projets de TC Énergie; et de mai 2010 à juillet 2014, Dr Ramsay a été vice-président mondial, Projets et ingénierie de Talisman Energy Inc.

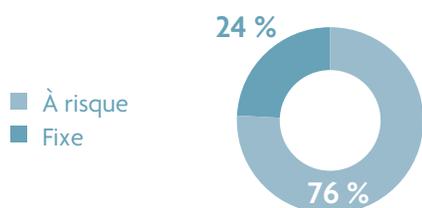
### Principaux résultats pris en considération pour le rendement personnel en 2023

#### RÉSULTATS CLÉS

- A porté la fréquence des blessures totales à comptabiliser en matière de sécurité dans le secteur des sables bitumineux à 0,16, ce qui est le meilleur résultat obtenu par la société.
- A permis au secteur des sables bitumineux de générer une marge d’exploitation supérieure à 8 G\$ et de respecter le budget des dépenses d’exploitation non liées au carburant dans un environnement fortement inflationniste, les dépenses d’exploitation non liées au carburant ayant été inférieures à l’objectif de la société, soit 8,94/bep.
- A permis, dans la région de l’Atlantique, la progression significative du projet West White Rose, dont la première production de pétrole devrait être livrée en 2026, et a achevé en toute sécurité la coulée principale à haut risque du puits de gravité conique.
- A continué à faire progresser les plans de développement afin d’atteindre les objectifs de la société en matière d’émissions de GES, en particulier le captage et le stockage du carbone au Christina Lake, ainsi qu’une stratégie plus large de récupération des hydrocarbures en liaison avec le captage et le stockage du carbone de Lloydminster.
- A dirigé les projets d’immobilisations selon l’échéancier, notamment la décision finale d’investissement dans le procédé de récupération du soufre de Foster Creek Claus, la mise en service du goulot d’étranglement de Foster Creek et l’optimisation dans les délais prévus, ainsi que le raccordement entre Christina Lake et Narrows Lake.

### Rémunération en 2023

ÉLÉMENT	VALEUR (\$)
Salaire	603 333
Attributions fondées sur des actions (UAP et UAI)	1 199 976
Options	399 995
Attribution d’incitatifs annuels/prime	307 867
Régime de retraite	83 133
Toute autre rémunération	82 526
<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>	<b>2 676 830</b>



LIGNE DIRECTRICE SUR L’ACTIONNARIAT

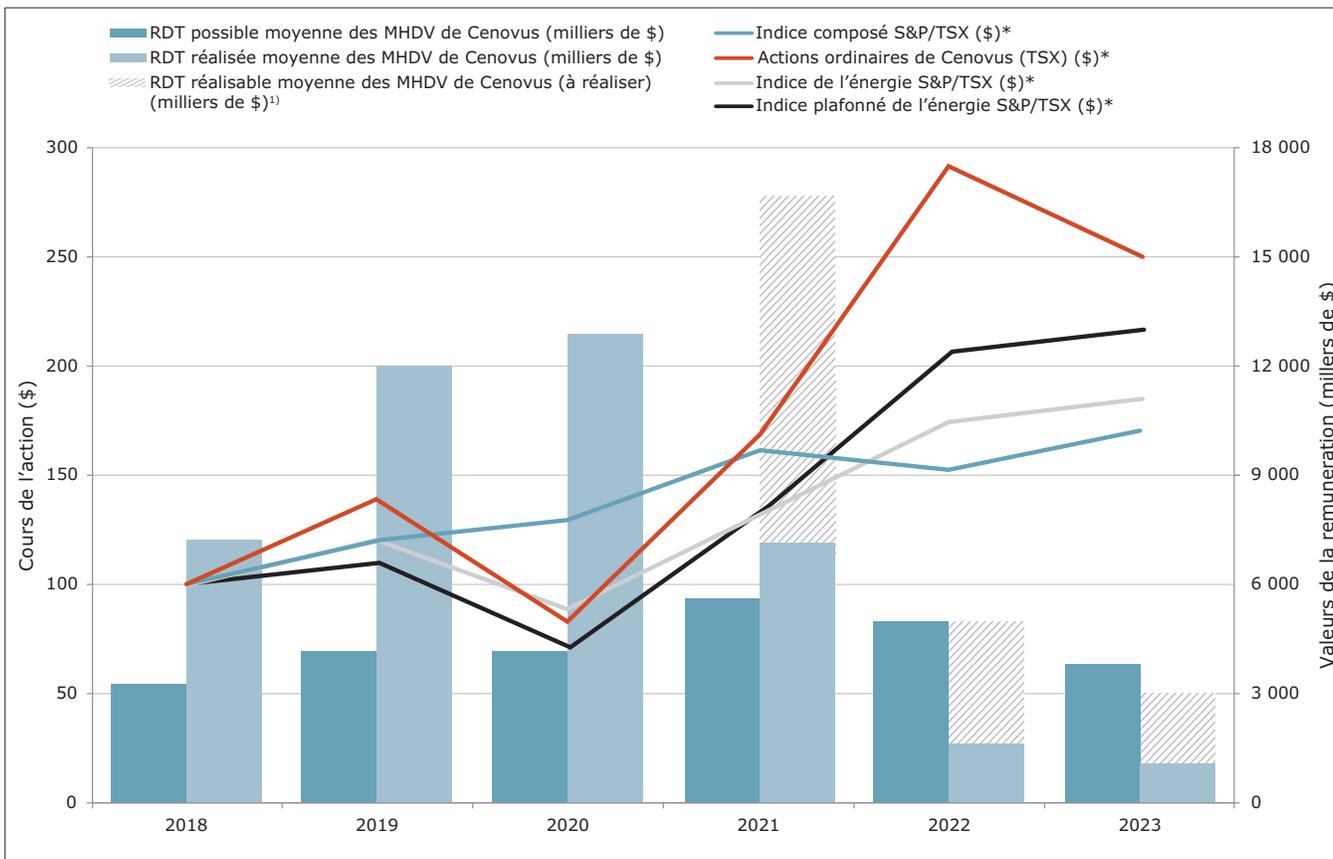
3,0x

MULTIPLE DE L’ACTIONNARIAT

5,07x

## Graphique de rendement

Le graphique linéaire et le tableau ci-dessous indiquent la valeur d'un placement de 100 \$ effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans des actions ordinaires de Cenovus et dans des indices de référence du marché des actions S&P/TSX à la fin de chacun des cinq derniers exercices (en supposant le réinvestissement des dividendes). Le graphique présente également l'alignement de la RDT possible et de la RDT réalisable (y compris la RDT réalisée) moyennes sur l'expérience pour les actionnaires sur cinq ans. Cet alignement est possible en raison de la tranche importante de la rémunération conditionnelle payée au moyen d'ILT, d'options et de la prime annuelle.



	2018	2019	2020	2021	2022	2022	TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE COMPOSÉ
Actions ordinaires de Cenovus (TSX)* (\$)	100	140	84	169	292	251	20,2 %
Indice composé S&P/TSX* (\$)	100	123	130	162	153	171	11,4 %
Indice de l'énergie S&P/TSX* (\$)	100	122	90	133	175	186	13,3 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX* (\$)	100	110	72	133	207	217	16,8 %
RDT possible moyenne des MHDV de Cenovus (milliers de \$)	3 291	4 202	4 097	5 594	5 033	3 798	s.o.
RDT réalisée et réalisable moyennes des MHDV de Cenovus (milliers de \$)	7 248	12 024	12 862	16 654	4 952	3 030	s.o.

\* Source : Bloomberg

En 2021, en 2022 et en 2023, nos MHDV ont réalisé une partie seulement de leur rémunération possible; plus précisément, le salaire de base versé, la prime versée, les options exercées et les options acquises dans le cours pour les attributions de 2021 et de 2022 uniquement. Les attributions fondées sur des actions et les options non acquises attribuées au cours des années indiquées sont à réaliser.

Le taux de croissance annuel composé couvre la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023.

Les moyennes des MHDV de Cenovus comprennent la moyenne du salaire, des attributions fondées sur des actions, des attributions fondées sur des options et des primes annuelles des MHDV déclarées par Cenovus dans les circulaires des exercices antérieurs. M. McKenzie a été nommé chef de la direction en avril 2023 et M. Sandhar a été nommé chef des finances en septembre 2023. Par conséquent, leur salaire annuel de 2023 indiquée a été annualisée pour tenir compte de ce qu'ils auraient gagné s'ils avaient occupé ces postes pendant toute l'année. La RDT de MM. Pourbaix et Hart n'est pas reflétée dans la moyenne de 2023.

Les données pour les RDT réalisée et réalisable moyennes des MHDV de Cenovus correspondent aux moyennes du salaire de base, des primes annuelles et des ILT, évaluées comme suit :

ÉLÉMENT ACCORDÉ AU COURS DE L'EXERCICE	CIRCONSTANCES	VALEUR	PRIX
Options	Exercées au plus tard le 31 décembre 2023	Cours réel moins le prix d'exercice	Variable
Options	Options dans le cours, mais non exercées au 31 décembre 2023	Cours de clôture à la TSX de nos actions ordinaires le 29 décembre 2023, moins le prix d'exercice	Variable
UAP	Non acquises au 31 décembre 2023	Cours de clôture à la TSX de nos actions ordinaires le 29 décembre 2023, dans l'hypothèse d'un rendement cible et d'une note de rendement de 1,0	22,08 \$
UAI	Non acquises au 31 décembre 2023	Cours de clôture à la TSX de nos actions ordinaires le 29 décembre 2023	22,08 \$

#### Survol des cinq dernières années – Rémunération possible par rapport à la rémunération réalisable du chef de la direction

L'alignement de la rémunération de notre chef de la direction sur l'expérience pour nos actionnaires est illustré dans le tableau qui suit. Il compare la date d'attribution de la RDT possible à celle de la RDT réalisable, qui fluctue en fonction du cours de l'action. La RDT réalisable n'a pas été entièrement réalisée.

Le tableau compare également la valeur réalisable de 100 \$ de rémunération du chef de la direction à la valeur cumulative de 100 \$ investis dans des actions ordinaires, avec les dividendes réinvestis, au cours de la même période. La valeur pour les actionnaires et la valeur de la RDT réalisable, y compris la valeur des options, des UAI et des UAP, ont été calculées en utilisant le cours de l'action au 29 décembre 2023 et, selon le cas, le prix à la date d'attribution. Il a été supposé que le rendement correspondait à la cible pour les UAP non acquises. Le tableau indique la RDT du chef de la direction à compter de 2019 et tient compte de la rémunération de M. Pourbaix à titre de chef de la direction du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022. M. McKenzie a été nommé président et chef de la direction en avril 2023 et, par conséquent, son salaire de base de 2023 indiquée a été annualisée afin de refléter ce qu'il aurait gagné s'il avait occupé ce poste pendant toute l'année.

PÉRIODE	RDT POSSIBLE DU CHEF DE LA DIRECTION	RDT RÉALISABLE DU CHEF DE LA DIRECTION	PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT	VALEUR DE 100 \$	
				CHEF DE LA DIRECTION	ACTIONNAIRE
2023	8 078 861	6 490 959	Du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023	80	86
2022	12 565 887	12 348 625	Du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023	98	148
2021	13 749 985	42 023 484	Du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2023	306	299
2020	9 302 203	29 900 766	Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2023	321	179
2019	8 839 992	27 244 344	Du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023	308	251

## Tableaux de la rémunération

Tableau sommaire de la rémunération

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (\$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (\$)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF	VALEUR DU RÉGIME (\$)	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$)
					PLANS INCITATIFS ANNUELS (\$)			
<b>McKenzie</b> Président et chef de la direction	2023	989 450	4 582 138	1 527 393	869 330	609 129	93 658	8 671 098
	2022	750 000	2 437 472	812 496	682 176	368 903	81 825	5 132 872
	2021	700 000	1 968 790	1 499 999	1 008 840	381 456	80 600	5 639 685
<b>Pourbaix</b> Président du conseil membre de la direction	2023	868 095	4 685 151	1 561 723	762 709	138 809	93 436	8 109 923
	2022	1 291 667	7 068 722	2 356 248	1 849 250	156 333	114 181	12 836 401
	2021	1 225 000	5 499 987	4 124 998	2 900 000	133 200	110 710	13 993 895
<b>Sandhar</b> VPD et chef des finances	2023	544 167	1 225 027	408 348	297 496	233 110	76 028	2 784 176
	2022	494 167	1 049 983	349 999	398 775	243 074	73 529	2 609 527
	2021	465 000	624 994	624 998	535 436	544 819	72 070	2 867 317
<b>Hart</b> VPD, Services à l'entreprise et exploitation	2023	589 167	1 274 970	424 996	325 287	89 448	79 853	2 783 721
	2022	553 333	1 199 983	399 998	457 464	60 867	53 767	2 725 412
	2021	520 000	1 036 294	649 999	622 986	57 200	55 096	2 941 575
<b>Chiasson</b> VPD et chef de l'exploitation	2023	617 500	1 462 721	487 594	363 584	206 726	75 200	3 213 325
	2022	563 767	1 199 983	399 998	451 605	251 215	72 514	2 939 082
	2021	537 600	799 992	799 999	655 361	279 486	567 412	3 639 850
<b>Zieglgansberger</b> VPD et chef des affaires commerciales	2023	623 333	1 462 721	487 594	367 019	183 612	79 987	3 204 266
	2022	610 000	1 199 983	399 998	479 094	178 247	79 320	2 946 642
	2021	610 000	1 226 991	799 999	782 051	278 575	691 020	4 388 636
<b>Ramsay</b> VPD, Activités en amont – Projets thermiques, projets d'envergure et activités extracôticières	2023	603 333	1 199 976	399 995	307 867	83 133	82 526	2 676 830
	2022	557 633	1 199 983	399 998	451 269	66 976	78 756	2 754 615
	2021	520 800	700 000	699 999	667 692	56 544	73 710	2 718 745

Veillez vous reporter à la rubrique *Décisions prises concernant la rémunération de la haute direction pour 2023* à la page 88 pour obtenir de l'information sur les changements apportés au poste des MHDV depuis 2021 et sur les changements apportés au salaire de base en 2023.

Les *attributions fondées sur des actions* correspondent à la juste valeur des UAP et des UAI, calculée en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution. Les *attributions fondées sur des actions* comprennent les attributions d'UAI à M. Pourbaix, à M. Hart, à M. McKenzie et à M. Zieglgansberger en 2021 correspondant à 1,0 fois leur prime annuelle cible en lien avec leurs apports dans le cadre l'opération avec Husky Energy.

Les attributions fondées sur des options utilisent le modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton pour les options à la date d'attribution. Il s'agit de la même méthode que celle que nous utilisons à des fins de comptabilité. Les hypothèses et la juste valeur pour les options à leurs dates d'attribution respectives sont les suivantes :

DATE D'ATTRIBUTION	22 FÉVRIER 2021	17 FÉVRIER 2022	27 FÉVRIER 2023	4 MAI 2023	11 SEPTEMBRE 2023
Cours des actions ordinaires	8,69 \$	19,88 \$	24,60 \$	21,67 \$	27,71 \$
Volatilité	40,55 %	24,62 %	32,00 %	32,00 %	26,46 %
Durée prévue	5,76 ans	5,76 ans	5,45 ans	5,45 ans	5,42 ans
Taux sans risque	0,64 %	1,80 %	3,50 %	2,83 %	3,88 %
Juste valeur à la date d'attribution	3,33 \$	5,09 \$	7,74 \$	4,93 \$	6,72 \$

La rémunération aux termes d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres reflète l'attribution de prime annuelle obtenue par le MHDV au cours de l'année indiquée. Les MHDV peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur attribution de prime annuelle respective sous forme d'UAD.

La valeur du régime de retraite représente la variation attribuable à des éléments rémunérateurs indiquée dans le tableau du régime à prestations définies (page 107) ou le tableau du régime à cotisations définies (page 107). Les montants indiqués de la valeur du régime de retraite ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV pendant l'année. En ce qui a trait au régime de retraite PD de Cenovus :

- La valeur du régime de retraite comprend la rente prévisionnelle gagnée au cours de l'année (après déduction des cotisations de l'employé, rajustée pour tenir compte des gains ou des pertes sur l'obligation totale au titre des prestations définies du MHDV lorsque les gains réels diffèrent de ceux qui ont été estimés).
- La valeur du régime de retraite déclarée chaque année varie en raison des variations du taux d'actualisation sous-jacent et d'autres hypothèses.

La catégorie *Autre rémunération* comprend une allocation annuelle de 39 600 \$ versés à tous les MHDV pour le stationnement, sauf M. Hart, qui reçoit un montant calculé au pro rata après l'harmonisation du programme d'allocations annuelles le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ainsi que d'autres éléments présentés à la page 88.

Le chiffre de 2021 pour M. Chiasson dans la colonne *Autre rémunération* comprend un paiement en espèces de 480 000 \$ pour une prime de maintien en poste dont le paiement était conditionnel à la clôture de l'opération avec Husky Energy.

Le chiffre de 2021 pour M. Zieglansberger dans la colonne *Autre rémunération* comprend un paiement en espèces de 610 000 \$ pour une prime de maintien en poste dont le paiement était conditionnel à la clôture de l'opération avec Husky Energy.

## Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant présente certains renseignements sur les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours pour les MHDV au 31 décembre 2023 et évaluées en fonction du cours de clôture de 22,08 \$ des actions ordinaires à la TSX le 29 décembre 2023.

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS					ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS		
	NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (ACQUISES OU NON) (NBRE)	DATE D'ATTRIBUTION INITIALE	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (EN \$)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES (EN \$)	NOMBRE D' ACTIONS OU D'UNITÉS NON ACQUISES (NBRE)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS NON ACQUISES (\$)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ACQUISES NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES (EN \$)
McKenzie	145 009	4 mai 2023	21,67	4 mai 2030	59 700	511 195	11 287 193	2 125 168
	104 974	27 févr. 2023	24,60	27 févr. 2030	0			
	159 626	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	351 896			
	180 180	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	2 412 935			
Pourbaix	201 773	27 févr. 2023	24,60	27 févr. 2030	0	1 064 008	23 493 301	1 730 479
	462 917	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	1 020 501			
	1 238 738	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	16 588 932			
	1 050 660	25 févr. 2020	11,73	25 févr. 2027	10 874 331			
Sandhar	1 243	11 sept. 2023	27,71	11 sept. 2030	0	181 397	4 005 244	1 097 316
	51 679	27 févr. 2023	24,60	27 févr. 2030	0			
	68 762	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	151 586			
	75 075	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	1 005 389			
Hart	54 909	27 févr. 2023	24,60	27 févr. 2030	0	194 490	4 294 339	462 825
	78 585	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	173 241			
	78 079	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	1 045 618			
	43 697	23 mars 2020	3,54	22 mars 2025	810 142			
Chiasson	5 595	11 sept. 2023	27,71	11 sept. 2030	0	219 848	4 854 235	1 349 638
	58 139	27 févr. 2023	24,60	27 févr. 2030	0			
	78 585	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	173 241			
	240 240	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	3 217 246			
	290 748	25 févr. 2020	11,73	25 févr. 2027	3 009 242			
Zieglansberger	5 595	11 sept. 2023	27,71	11 sept. 2030	0	219 848	4 854 235	1 542 952
	58 139	27 févr. 2023	24,60	27 févr. 2030	0			
	78 585	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	173 241			
	145 240	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	1 945 025			
	389 647	25 févr. 2020	11,73	25 févr. 2027	4 032 846			
	118 037	25 févr. 2019	11,53	25 févr. 2026	1 245 290			
Ramsay	51 679	27 févr. 2023	24,60	27 févr. 2030	0	197 414	4 358 912	1 285 209
	78 585	17 févr. 2022	19,88	17 févr. 2029	173 241			
	84 084	22 févr. 2021	8,69	22 févr. 2028	1 126 036			

Le nombre de titres sous-jacents aux options non exercées comprend à la fois les options acquises et les options non acquises.

La *date d'attribution initiale* reflète la date d'attribution initiale des attributions d'options de Cenovus et des options de Husky, qui ont été transférées à Cenovus en échange des options de remplacement le 1<sup>er</sup> janvier 2021. M. Hart a été nommé VPD et chef des finances de Cenovus avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, M. Hart était chef des finances de Husky Energy. Aux fins du présent tableau, les options d'achat d'actions de M. Hart pour 2019 et 2020 sont des options de remplacement attribuées par Cenovus le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le cadre de l'opération avec Husky Energy en échange des options de Husky de M. Hart.

La *valeur des options dans le cours non exercées* est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 29 décembre 2023, qui était de 22,08 \$.

Le *nombre d'actions ou d'unités non acquises* comprend les UAP attribuées aux MHDV en 2021, en 2022 et en 2023 ainsi que le nombre d'équivalents de dividendes crédités, arrondis à la prochaine unité entière. Les UAP et les équivalents de dividendes connexes ne sont acquis que si le RTAR est atteint (toutes les attributions). Si les UAP ne sont pas acquises, elles sont annulées. Les UAI et les équivalents de dividendes connexes sont acquis après trois ans conformément aux dispositions des conventions d'attribution.

La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non acquises* prend pour hypothèse que le rendement cible a été atteint et elle est calculée en fonction du nombre réel d'unités (sans qu'il ne soit arrondi).

La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions acquises non payées ou distribuées* représente les UAD attribuées à M. Zieglansberger à sa promotion et à M. Pourbaix lorsqu'il s'est joint à Cenovus, et les UAD attribuées si un MHDV choisit de recevoir la totalité ou une partie de son attribution de prime annuelle sous forme d'UAD.

### Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur acquise ou gagnée en 2023

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – VALEUR ACQUISE AU COURS DE L'EXERCICE (\$)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – VALEUR ACQUISE AU COURS DE L'EXERCICE (\$)	RÉMUNÉRATION AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – VALEUR ACQUISE AU COURS DE L'EXERCICE (\$)
McKenzie	5 200 673	3 409 500	869 330
Pourbaix	14 524 869	9 601 143	762 709
Sandhar	1 660 265	815 867	297 496
Hart	1 809 406	0	325 287
Chiasson	2 749 264	1 800 179	363 584
Zieglansberger	3 265 509	2 412 543	367 019
Ramsay	2 695 212	1 902 489	307 867

La *valeur acquise au cours de l'exercice des attributions fondées sur des options* est calculée en supposant que le MHDV a exercé les options à la date de leur acquisition. Dans le cas de M. Hart, la valeur acquise au cours de l'exercice comprend la valeur des options de remplacement acquises en 2023.

La *valeur acquise au cours de l'exercice des attributions fondées sur des actions* correspond au résultat de la multiplication du nombre d'UAP et d'UAI acquises par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 25 février 2023, soit 24,26 \$.

La *valeur gagnée au cours de l'année de la rémunération aux termes d'un plan d'incitatifs non fondé sur des titres de capitaux propres* comprend le montant des attributions de primes gagnées par les MHDV en 2023 et payées en 2024. Les MHDV peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur attribution de prime annuelle respective sous forme d'UAD.

## Régime de retraite à prestations définies au 31 décembre 2023

NOM	NOMBRE D'ANNÉES DÉCOMPTÉES	PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES (\$)		VALEUR ACTUELLE D'OUVERTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (\$)	CHANGEMENT AUX ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES (\$)	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES (\$)	VALEUR ACTUELLE DE CLÔTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (\$)
		À LA FIN DE L'EXERCICE	À 65 ANS				
McKenzie	4,50	88 197	251 524	818 427	609 129	198 306	1 625 862
Pourbaix	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Sandhar	7,67	83 370	276 390	761 084	233 110	220 864	1 215 058
Hart	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Chiasson	4,50	61 547	229 092	539 301	206 726	149 638	895 665
Zieglgansberger	14,08	236 541	515 071	1 914 209	183 612	453 419	2 551 240
Ramsay	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Les montants dans ce tableau ne tiennent pas compte des paiements versés au MHDV au cours de l'année.

MM. McKenzie et Chiasson ont tous deux commencé à participer au régime PD de Cenovus le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

M. Zieglgansberger a choisi de participer au régime PD de Cenovus, lorsqu'il est devenu admissible, le nombre d'années décomptées aux fins du régime commençant le 1<sup>er</sup> décembre 2009. M. Sandhar a commencé à participer au régime PD de Cenovus lorsqu'il est y devenu admissible, soit le 1<sup>er</sup> mai 2016. M. Pourbaix, M. Hart et M. Ramsay participent au régime CD de Cenovus. La valeur de leurs régimes de retraite est indiquée dans le tableau suivant.

*Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies.* Nos obligations aux termes du régime PD sont déterminées au moyen des mêmes méthodes et hypothèses que celles indiquées dans nos états financiers consolidés 2023.

La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* présente la rente gagnée prévisionnelle pour les années décomptées durant l'année (coût du service) après déduction des cotisations de l'employé, rajustée pour tenir compte des gains ou des pertes à l'égard de la totalité de l'obligation au titre du régime PD de Cenovus du MHDV lorsque les gains réels et estimés sont différents.

La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* comprend l'intérêt sur l'obligation au titre du régime PD et les cotisations des employés pour la période. Elle comprend également les variations du taux d'actualisation, du taux d'inflation et des autres résultats nets au 31 décembre 2023.

## Régime de retraite à cotisations définies au 31 décembre 2023

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$)	ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES CHANGEMENT (\$)	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE (\$)
McKenzie	83 080	s.o.	91 185
Pourbaix	649 783	138 809	920 763
Sandhar	88 673	s.o.	99 528
Hart	561 456	89 448	761 909
Chiasson	126 044	s.o.	142 206
Zieglgansberger	308 299	s.o.	399 954
Ramsay	168 221	83 133	307 088

M. Pourbaix a commencé à participer au régime CD de Cenovus le 1<sup>er</sup> décembre 2017. M. Hart a commencé à participer au régime CD de Husky Energy le 1<sup>er</sup> octobre 2010. M. M. Ramsay a commencé à participer au régime CD de Cenovus le 1<sup>er</sup> décembre 2019. MM. Pourbaix et Ramsay reçoivent 8 % et M. Hart reçoit 9 % des gains ouvrant droit à pension. En outre,

le régime CD de Cenovus a un élément de cotisations égales par l'employeur évalué à 2 % des gains ouvrant droit à pension, ce qui équivaut à 50 % des cotisations de l'employé. M. McKenzie, M. Chiasson M. Zieglansberger, M. Sandhar et M. Ramsay accumulent des prestations de retraite aux termes du régime PD. Ils ne reçoivent plus de cotisations au régime CD de Cenovus. La valeur de leurs régimes de retraite est indiquée dans le tableau relatif au régime PD.

Les *éléments rémunératoires* correspondent à la valeur des cotisations de l'employeur au cours de l'exercice.

La *valeur accumulée à la fin de l'exercice* comprend les gains sur placement au cours de l'exercice.

### **Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle**

Nous avons conclu des ententes en cas de changement de contrôle avec tous nos MHDV, sauf M. Hart. Le contrat de travail pour membre de la haute direction que M. Hart avait initialement signé avec Husky Energy demeure en vigueur et comprend des paiements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.

Nous n'avons pas conclu avec nos MHDV d'autres ententes prévoyant des paiements ou des formules de paiement en cas de cessation d'emploi. Les paiements en cas de congédiement sans motif valable seront établis à la cessation d'emploi conformément aux principes établis en common law.

### **Versements en cas de changement de contrôle**

**Ententes en cas de changement de contrôle.** Les ententes en cas de changement de contrôle qui ont été conclues avec M. McKenzie, M. Pourbaix, M. Sandhar, M. Chiasson, M. Zieglansberger et Dr Ramsay prévoient que deux événements déclencheurs distincts doivent se produire pour que des indemnités de cessation d'emploi soient versées. Tout d'abord, il doit survenir un changement de contrôle (au sens de l'entente). Ensuite, leur emploi doit prendre fin autrement que pour un motif valable, une invalidité, un départ à la retraite ou un décès. Cela comprend ce qui suit :

- Une réduction importante des responsabilités ou du salaire, de la prime annuelle, des plans d'incitatifs et des avantages sociaux.
- Un défaut de payer toute tranche de la rémunération courante (sans leur consentement).
- Une relocalisation forcée.
- Le défaut d'obtenir le consentement d'une société remplaçante de prendre en charge et de mettre en application l'entente en cas de changement de contrôle.
- L'aliénation de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de Cenovus.

Les deux événements déclencheurs de M. Hart sont légèrement différents, de même que ses versements en cas de changement de contrôle. Le deuxième événement déclencheur de M. Hart est que son emploi doit prendre fin par suite d'un congédiement par Cenovus sans motif valable ou de la cessation d'emploi par M. Hart dans les six mois d'un changement de contrôle.

En supposant que les deux événements soient déclenchés, les ententes prévoient les versements suivants :

ÉLÉMENT DE RÉMUNÉRATION	TOUS LES MHDV SAUF M. HART	M. HART
<b>Salaire</b>	Indemnité de cessation d'emploi forfaitaire représentant 24 mois de salaire (en fonction du salaire moyen des trois dernières années)	Allocation de retraite forfaitaire représentant deux fois le salaire de base
<b>Prime</b>	Indemnité de cessation d'emploi forfaitaire représentant 24 mois de prime (en fonction de la prime moyenne des trois dernières années)	
<b>Autre rémunération</b>	La provision annuelle, le versement par la société d'une cotisation équivalente à la cotisation personnelle à un plan d'investissement, les services de planification financière et de retraite et les services de santé et de bien-être continuent pendant 24 mois	Toutes les journées de vacances accumulées et non payées Avantages collectifs pour une période de 24 mois ou une somme forfaitaire égale à 15 % de l'allocation de retraite Services de planification financière et de retraite
<b>Options</b>	Acquises immédiatement et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou jusqu'à leur expiration (selon la première éventualité à survenir)	Acquises immédiatement et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou jusqu'à leur expiration (selon la première éventualité à survenir) Sauf si le conseil en décide autrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>les options de remplacement acquises peuvent être exercées pendant une période de 90 jours suivant la cessation d'emploi</li> <li>les options de remplacement non acquises sont confisquées</li> </ul>
<b>UAP</b>	Acquises et payées immédiatement Le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement de 1,0, sauf si un autre coefficient multiplicateur a déjà été approuvé	Acquises et payées immédiatement Le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement de 1,0, sauf si un autre coefficient multiplicateur a déjà été approuvé
<b>UAI</b>	Acquises et payées immédiatement	Acquises et payées immédiatement
<b>UAD</b>	Payées immédiatement	Payées immédiatement
<b>Prestations de retraite</b>	Continuent de s'accumuler pendant 24 mois	

**Ententes sur les attributions d'incitatifs à long terme.** Pour les employés qui ne sont pas parties à une entente en cas de changement de contrôle ou à un contrat de travail pour membre de la haute direction, les modalités des conventions d'attribution applicables à chaque type d'ILT au moment d'un changement de contrôle s'appliqueront. À compter de 2021, toutes les attributions d'ILT sont assujetties à des dispositions de changement de contrôle à deux événements déclencheurs.

Les attributions d'ILT effectuées avant 2021 étaient assorties des dispositions suivantes en cas de changement de contrôle:

TYPE D'ATTRIBUTION	DISPOSITION EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE (POUR LES ATTRIBUTIONS EFFECTUÉES AVANT 2021)
<b>Options</b>	Acquises immédiatement et peuvent être exercées pendant une période de 24 mois ou jusqu'à leur expiration (selon la première éventualité à survenir).
<b>Options de remplacement acquises</b>	Peuvent être exercées pendant 90 jours après une cessation d'emploi sans motif valable ou une démission. Si l'emploi ne prend pas fin, les options de remplacement demeurent inchangées, sauf si le conseil en décide autrement.
<b>UAP</b>	Acquises et payées immédiatement en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours avant l'événement de changement de contrôle. Le nombre d'UAP acquises est calculé en fonction d'un coefficient multiplicateur de rendement de 1,0, sauf si un autre coefficient multiplicateur a déjà été approuvé.
<b>UAI</b>	Acquises et payées immédiatement en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours avant l'événement de changement de contrôle.

## Versements en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle si un événement déclencheur se produit le 29 décembre 2023

Le tableau suivant indique les paiements supplémentaires estimatifs, les sommes à payer et les avantages sociaux qui auraient été versés à chacun des MHDV par suite des événements déclencheurs décrits ci-dessous, dans chaque cas dans l'hypothèse où l'événement déclencheur s'est produit le 29 décembre 2023. Le tableau ne comprend pas les montants qui étaient déjà offerts aux MHDV au 29 décembre 2023 à l'égard des options, des options de remplacement, des UAP et des UAI déjà acquises à cette date.

MHDV	ÉVÉNEMENT DÉCLENCHEUR	PAIEMENT (\$)	INCITATIFS À LONG TERME (\$)	TOTAL (\$)
<b>McKenzie</b>	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	4 394 668	16 508 454	20 903 122
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
<b>Pourbaix</b>	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	5 715 555	37 952 862	43 668 417
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
<b>Sandhar</b>	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	2 439 480	6 180 499	8 619 979
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
<b>Hart</b>	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	1 368 500	6 568 940	7 937 440
	Congédiement sans motif valable	1 368 500	–	1 368 500
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
<b>Chiasson</b>	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	2 735 123	7 624 989	10 360 112
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
<b>Zieglansberger</b>	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	2 813 130	7 624 989	10 438 119
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–
<b>Ramsay</b>	Retraite ou démission	–	–	–
	Changement de contrôle	2 518 861	6 802 302	9 321 163
	Congédiement sans motif valable	–	–	–
	Congédiement pour motif valable	–	–	–

La *retraite ou démission* est un événement volontaire.

Le *changement de contrôle* comprend la valeur des ILT, y compris les options, les UAP et les UAI qui seraient acquises au moment du changement de contrôle. Aucune acquisition n'est devancée dans le cas des autres événements déclencheurs.

**Prestations de retraite supplémentaires pour MM. Pourbaix et Ramsay en cas de changement de contrôle.** MM. Pourbaix et Ramsay seraient rémunérés en fonction d'une période supplémentaire de 24 mois de service ouvrant droit à pension au titre du régime CD de Cenovus. La valeur supplémentaire de la prestation de retraite forfaitaire correspond à 10 % du salaire de base annuel majoré d'une prime (plafonnée à 40 % du salaire de base) au cours de la période de 24 mois de service supplémentaires.

**Prestations de retraite supplémentaires pour M. McKenzie, M. Sandhar, M. Chiasson et M. Zieglansberger en cas de changement de contrôle.** La valeur de la prestation de retraite forfaitaire supplémentaire au titre du régime PD correspond à la différence entre les valeurs actualisées actuarielles des prestations de retraite du MHDV, comme elles sont modifiées par les dispositions relatives au changement de contrôle, moins les prestations de retraite accumulées, non modifiées, en utilisant la valeur de rachat à l'égard du régime PD de Cenovus au 31 décembre 2023. Les taux d'actualisation utilisés sont de 4,5 % pendant 10 ans et de 4,5 % par la suite. Les gains ouvrant droit à pension au cours de la période de 24 mois supplémentaire sont fondés sur le salaire de base annuel, majoré de la moyenne de la prime annuelle (plafonnée à 40 % du salaire) au cours de la période de trois ans précédant la cessation d'emploi. Le facteur de réduction en cas de retraite anticipée applicable aux termes de notre régime de retraite complémentaire canadien est calculé à l'âge que la personne aurait atteint le 31 décembre 2025.

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil.

/s/Gary F. Molnar

Gary F. Molnar  
Secrétaire général

Calgary (Alberta)  
Le 6 mars 2024

# ANNEXES

**DANS LA PRÉSENTE SECTION, VOUS TROUVEREZ :**

<b>Annexe A – Sommaire des régimes d'options d'achat d'actions</b>	Page A- 1
<b>Annexe B – Mandat du conseil</b>	Page B- 1
<b>Annexe C – Sommaire du régime de droits des actionnaires de cenovus de 2024</b>	Page C- 1
<b>Annexe D – Mise en garde</b>	Page D- 1

# ANNEXE A

## SOMMAIRE DES RÉGIMES D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

### SOMMAIRE DU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

**Admissibilité** Approuvé par les actionnaires en 2009, notre régime d'options d'achat d'actions a été créé pour fournir aux employés admissibles un encouragement à atteindre nos objectifs à long terme, pour reconnaître adéquatement les habiletés et le travail des personnes qui contribuent à notre succès et pour recruter et conserver des personnes ayant de l'expérience et des habiletés en leur donnant l'occasion d'acquérir une participation accrue dans le capital de Cenovus. Les administrateurs non-salariés de Cenovus ne peuvent pas participer au régime d'options d'achat d'actions.

**Initiés** Le nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission en tout temps destinées à nos initiés ou à leur avantage (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX), aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres, ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires alors en circulation, calculé avant dilution, et le nombre total de nos actions ordinaires émises à des initiés aux termes de l'ensemble de nos ententes de rémunération fondée sur des titres au cours d'une année ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation, calculé avant dilution.

**Administration** Le comité RHR est l'administrateur du régime d'options d'achat d'actions et a le pouvoir d'interpréter ses modalités et toute entente d'options aux termes de ce RÉGIME et peut à son appréciation rattacher des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») jumelés ou des droits de règlement net (« DRN ») aux options. Sous réserve des exigences de la réglementation, les modalités et les restrictions des options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions seront établies par le comité RHR et figureront dans une convention d'options.

**Prix d'exercice** Le prix des actions ordinaires qui peuvent être achetées lors de l'exercice des options est fixé par le comité RHR pour chaque option, mais il ne peut être inférieur à la « valeur marchande » des actions ordinaires. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le conseil a approuvé une modification de la définition de « valeur marchande » pour que celle-ci soit fondée sur un cours moyen pondéré en fonction du volume à une bourse pour les cinq jours de bourse précédents (à condition qu'au moins un lot régulier d'actions ordinaires ait été négocié) plutôt que sur le cours de clôture le jour de l'exercice. Si aucun lot régulier n'a été négocié, la moyenne des cours acheteur et vendeur du jour en question sera utilisée. Cette modification est conforme aux pratiques de gouvernance exemplaires généralement reconnues, y compris les recommandations de la TSX, car elle est considérée comme moins sensible aux irrégularités sur les opérations que l'utilisation du cours de clôture d'un jour de bourse. L'approbation des actionnaires n'a pas été demandée pour cette modification, puisqu'elle a été approuvée par le conseil, conformément à la disposition portant sur les modifications spécifiques du régime d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice des options attribuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 doit représenter au moins le cours des actions ordinaires à la date d'attribution, lequel correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date à laquelle la convention d'options attribuant l'option est conclue ou, si aucune action ordinaire n'a été négociée le jour en question, le jour précédent au cours duquel des actions ordinaires ont été négociées.

**Acquisition** Le comité RHR a le droit d'établir au moment d'une attribution si une option particulière pourra être exercée en totalité ou en partie à différentes dates ou pour des raisons autres que l'écoulement du temps. Les options sont généralement acquises à hauteur de 30 % au premier anniversaire, de 30 % au deuxième anniversaire et de 40 % au troisième anniversaire de l'attribution.

**Expiration** Chaque option (à moins qu'elle ne prenne fin de façon anticipée conformément aux modalités et aux restrictions de la convention d'options) peut être exercée au cours d'une période ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution de l'option que le comité RHR peut fixer.

**DPVA jumelés** Les options peuvent être associées à des DPVA jumelés qui permettent au titulaire d'une option de renoncer au droit d'exercer ses options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et recevoir une somme en espèces ou des actions ordinaires (à notre appréciation) d'un montant correspondant à l'excédent du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date d'exercice du DPVA jumelé sur le prix d'exercice des options, multiplié par le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux options remises, moins les retenues applicables. Si des DPVA jumelés sont exercés, les droits aux actions ordinaires sous-jacentes sont abandonnés et ce nombre d'actions ordinaires est ajouté aux actions ordinaires mises de côté et peut faire l'objet de nouvelles attributions d'options.

**Droits de règlement net** Les DRN permettent au titulaire d'options, à sa seule appréciation, de renoncer au droit d'exercer les options pour acheter un nombre déterminé d'actions ordinaires et de recevoir en échange des actions ordinaires. Le titulaire de l'option recevra le nombre d'actions ordinaires dont la valeur correspond au cours de clôture d'une action ordinaire à la TSX le dernier jour de bourse précédant la date de la remise des options et exercera simultanément les DRN connexes, après déduction du prix d'attribution de l'option, multiplié ensuite par le nombre d'options remises, moins les retenues applicables.

**Exercice sans espèces** Les titulaires d'options ont le droit d'effectuer un exercice sans espèces de leurs options acquises et pouvant être exercées. En choisissant un exercice sans espèces, le titulaire d'options exerce ses options en échange de l'émission du nombre d'actions ordinaires visées par l'exercice, lesquelles actions ordinaires seront immédiatement vendues par un courtier indépendant à la bourse (la vente sera réglée deux jours après l'exécution). Le produit de la vente sera transmis à Cenovus aux fins du règlement du prix d'exercice des options, et le solde (déduction faite des retenues d'impôt et des frais) sera payé comme il est indiqué par ailleurs par le titulaire d'options.

**Rajustements** Des rajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

**Cessation des droits** Lors de la cessation d'un emploi, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises à la fin de la période d'exercice en cas de cessation d'emploi seront confisquées. Si un participant prend sa retraite avant d'avoir atteint 60 ans, les options acquises et les options non acquises qui ne sont pas exercées ou remises d'ici la fin de la période d'exercice en cas d'un départ à la retraite seront confisquées. Si un participant décède, les options acquises qui ne sont pas exercées dans les 12 mois de la date de décès seront confisquées.

**Incessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire** Une option peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès ou d'invalidité. Aucune disposition du régime d'options d'achat d'actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du régime d'options d'achat d'actions ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

**Période d'interdiction des opérations** Si la période d'exercice d'une option prend fin au cours d'une période pendant laquelle l'exercice des options est interdit par Cenovus ou dans les 10 jours ouvrables qui suivent une telle période (la « période d'interdiction des opérations »), la période d'exercice de cette option sera alors prolongée jusqu'à une date qui tombe 10 jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations (la « période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations »), après quoi, l'option viendra à expiration et prendra fin.

**Modifications – approbation du conseil** Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le régime d'options d'achat d'actions ou y mettre fin en totalité ou en partie; toutefois, la modification, la suspension, l'abandon ou la fin de ce RÉGIME ne peuvent, sans le consentement des titulaires d'options, modifier de façon défavorable les droits aux termes d'une option déjà attribuée ni y porter atteinte. Toute modification du régime d'options d'achat d'actions doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le régime d'options d'achat d'actions ou une option particulière sans autre approbation des actionnaires de Cenovus, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- i) le report ou, dans le cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité, le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options;
- ii) la modification des modalités d'acquisition applicables à une option ou à un groupe d'options;
- iii) la modification des dispositions d'extinction du régime d'options d'achat d'actions ou d'une option, à la condition que la modification ne prévoit pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- iv) le devancement de la date d'expiration d'une option;
- v) l'établissement des dispositions de rajustement aux termes du régime d'options d'achat d'actions (veuillez vous reporter à la rubrique *Rajustements* ci-dessus);

- vi) la modification des définitions figurant dans le régime d'options d'achat d'actions et d'autres modifications de nature administrative;
- vii) la modification des modalités d'exercice d'une option ou d'un DPVA jumelé.

**Modifications – approbation des actionnaires** L'approbation des actionnaires de Cenovus sera requise dans le cas des modifications qui concernent les aspects suivants :

- i) le devancement de la date d'acquisition applicable à une option ou à un groupe d'options, sauf en cas d'un changement de contrôle, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité;
- ii) toute augmentation du nombre d'actions ordinaires mises de côté en vue de leur émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions;
- iii) toute réduction du prix d'attribution ou annulation et réémission d'options;
- iv) toute prolongation de la durée d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf s'il est permis de le faire aux termes de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- v) toute augmentation de la durée de la période de prolongation par suite de l'interdiction des opérations;
- vi) l'inclusion discrétionnaire d'administrateurs non-salariés à titre de participants admissibles;
- vii) toute provision en ce qui concerne la capacité de transfert ou de cession d'options autrement qu'aux fins de règlement d'une succession;
- viii) les modifications de la disposition portant sur les modifications spécifiques du régime d'options d'achat d'actions;
- ix) les modifications conditionnelles à l'approbation des actionnaires en vertu du droit applicable (dont, notamment, les règles, règlements et politiques de la TSX).

## SOMMAIRE DU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS DE HUSKY

En conséquence de l'opération avec Husky Energy, les options en cours visées par le régime d'options d'achat d'actions de Husky ont été transférées à Cenovus et cette dernière a attribué des options de remplacement aux anciens titulaires de ces options transférées. Même si les options de remplacement peuvent être exercées en vue d'obtenir des actions ordinaires, elles demeurent régies par les modalités du régime d'options d'achat d'actions de Husky. Les options sont régies par les modalités du régime d'options d'achat d'actions.

**Admissibilité** Aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky, les options de Husky étaient attribuées à l'occasion aux membres de la haute direction et à d'autres employés admissibles de Husky Energy (chacun, une « personne admissible »). Les administrateurs non-salariés de Husky Energy n'étaient pas admissibles à participer au régime d'options d'achat d'actions de Husky. Le conseil ne fera aucune nouvelle attribution d'options de remplacement ni d'aucune autre option aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky (veuillez vous reporter à la rubrique *Éléments constituant la rémunération – Incitatifs à long terme*).

**Initiés** Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être mises de côté en vue de leur émission à l'égard des options attribuées à des initiés aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky et à l'égard de toutes les autres ententes de rémunération fondée sur des titres proposées ou établies antérieurement ne peut être supérieur, au total, à 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation, calculé avant dilution.

**Administration** Sauf indication contraire du conseil, le comité RHR administrera le régime d'options d'achat d'actions de Husky. En plus d'administrer le régime d'options d'achat d'actions de Husky, le comité RHR est responsable de l'interprétation du régime d'options d'achat d'actions de Husky et du règlement de toutes les questions découlant du régime d'options d'achat d'actions de Husky et de toute option de remplacement attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky et de l'opération avec Husky Energy.

**Prix d'exercice** Le prix d'exercice des actions ordinaires visées par une option de remplacement est égal au prix d'exercice par action d'une option de Husky immédiatement avant la prise d'effet de l'opération avec Husky Energy, divisé par 0,7845 et arrondi à la hausse au cent le plus près. Les options de Husky en cours immédiatement avant la prise d'effet de l'opération avec Husky Energy ont été attribuées avec un prix d'exercice correspondant au cours moyen pondéré par action ordinaire de Husky Energy à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

**Acquisition** Les options de remplacement sont acquises par tranches d'un tiers, pendant trois ans, chaque date d'anniversaire de la date d'attribution de l'option de Husky en échange de laquelle une option de remplacement a été attribuée.

**Expiration** Chaque option de remplacement a une durée de cinq ans à compter de l'attribution de l'option de Husky en échange de laquelle l'option de remplacement a été attribuée.

**Remise au lieu de l'exercice** Les personnes admissibles peuvent remettre leurs options de remplacement en échange d'un montant en espèces correspondant à la différence entre la juste valeur marchande globale des actions ordinaires pouvant être achetées aux termes de la tranche acquise et pouvant être exercée des options de remplacement à la date de la remise et le prix d'exercice global de ces actions ordinaires aux termes des options de remplacement ainsi remises. La juste valeur marchande des actions ordinaires est calculée en fonction du cours de clôture à la TSX des actions ordinaires à la date à laquelle des lots réguliers d'actions ordinaires ont été négociés à la TSX tout juste avant la date à laquelle un titulaire des options de remplacement avise Cenovus qu'il souhaite remettre ses options de remplacement au lieu de les exercer.

**Rajustements** Des rajustements seront apportés au prix d'exercice d'une option de remplacement, au nombre d'actions ordinaires remises à un titulaire d'options au moment de l'exercice d'une option de remplacement et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent en tout temps être mises de côté en vue de leur émission suivant des options de remplacement attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky dans certaines circonstances, comme au moment d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'action, d'une recapitalisation, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ordinaires ou d'un autre changement semblable touchant la société.

**Cessation des droits** Les options de remplacement sont annulées dès le congédiement motivé d'une personne admissible par Cenovus ou dès qu'une telle personne démissionne à la demande de Cenovus ou sont annulées 90 jours après la démission de la personne admissible de ses fonctions ou de son emploi (autrement qu'à la demande de Cenovus) ou après son congédiement non motivé.

**Incessibilité et absence de droits à titre d'actionnaire** Une option de remplacement peut être exercée uniquement par le titulaire de l'option et ne peut être cédée sauf en cas de décès. Aucune disposition du régime d'options d'achat d'actions de Husky ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit à titre d'actionnaire, à moins qu'il n'acquière ce droit par l'exercice de l'option de remplacement ou par ailleurs par la détention d'actions ordinaires. Aucune disposition du régime d'options d'achat d'actions de Husky ou d'une convention d'options ne confère ni ne conférera à un titulaire d'options un droit de rester en poste à titre de dirigeant ou d'employé de Cenovus ou de l'une ou l'autre de nos filiales.

**Période d'interdiction des opérations** Si la période d'exercice d'une option de remplacement prend fin au cours d'une période d'interdiction des opérations, la période d'exercice de cette option de remplacement sera alors prolongée jusqu'à une date qui tombe cinq jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations, après quoi, l'option de remplacement viendra à expiration et prendra fin.

**Modifications – approbation du conseil** Le conseil peut, en tout temps et de temps à autre, modifier, suspendre ou abandonner le régime d'options d'achat d'actions de Husky ou y mettre fin en totalité ou en partie. Toute modification du régime d'options d'achat d'actions de Husky doit être approuvée au préalable par la TSX. Le conseil a un certain pouvoir en ce qui a trait à l'approbation de modifications concernant le régime d'options d'achat d'actions de Husky ou une option de remplacement particulière sans autre approbation des actionnaires, et notamment, à titre d'exemple, dans les cas suivants :

- (i) corriger toute ambiguïté, erreur ou omission dans le régime d'options d'achat d'actions de Husky ou corriger ou compléter toute disposition du régime d'options d'achat d'actions de Husky qui n'est pas conforme à toute autre disposition du régime d'options d'achat d'actions de Husky;
- (ii) apporter les modifications nécessaires pour respecter la loi applicable ou les exigences de toute bourse à la cote de laquelle les actions ordinaires sont inscrites;
- (iii) apporter des modifications à l'égard de l'administration et de l'admissibilité au régime d'options d'achat d'actions de Husky;
- (iv) modifier, prolonger ou devancer les modalités d'acquisition applicables à toute option de remplacement;
- (v) devancer la date d'expiration d'une option de remplacement;
- (vi) établir les rajustements aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky;
- (vii) modifier les définitions figurant dans le régime d'options d'achat d'actions de Husky;

- (viii) modifier les mécanismes d'exercice des options de remplacement;
- (ix) modifier les dispositions d'extinction d'une option de remplacement ou du régime d'options d'achat d'actions de Husky, à la condition que la modification ne prévoit pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale de cette option;
- (x) apporter des modifications de nature administrative au régime d'options d'achat d'actions de Husky.

**Modifications – approbation des actionnaires** L'approbation des actionnaires de Cenovus sera requise dans le cas des modifications du régime d'options d'achat d'actions de Husky qui concernent les aspects suivants :

- (i) la réduction du prix d'exercice ou le report de la date d'expiration des options de remplacement attribuées à des initiés;
- (ii) la modification du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Husky;
- (iii) l'ajout de toute forme d'aide financière de la part de Cenovus pour l'exercice de toute option de remplacement;
- (iv) l'élimination ou l'augmentation de toute limite de participation par les initiés;
- (v) la modification d'une disposition portant sur les modifications du régime d'options d'achat d'actions de Husky.

# ANNEXE B

## MANDAT DU CONSEIL

### Mandat du conseil d'administration

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration (le « conseil ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en agissant dans l'intérêt de la société, et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôle interne approprié, la bonne marche de l'entreprise d'une façon déontologique et dans le respect des lois.

#### *Responsabilité de l'équipe de haute direction*

- Nommer le président et chef de la direction et d'autres dirigeants, approuver la rémunération du président et chef de la direction, et superviser le rendement du président et chef de la direction en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise convenus d'un commun accord et conçus pour maximiser la valeur pour les actionnaires.
- De concert avec le président et chef de la direction, définir le mandat de ce dernier de façon claire, ce qui comprend une description des responsabilités de gestion.
- Veiller à instaurer un processus prévoyant la planification adéquate de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision des membres de la haute direction.
- Circonscrire les pouvoirs pouvant être délégués à la direction.

#### *Efficacité opérationnelle et communication de l'information financière*

- Procéder à l'examen annuel et à l'adoption d'une méthode de planification stratégique et approuver le plan stratégique de la société, lequel tient compte notamment des occasions d'affaires et des risques commerciaux.
- Veiller à mettre en place un système permettant de repérer les principaux risques associés aux activités de la société et à ce que les meilleures procédures existantes soient mises en place pour permettre de gérer et de minimiser les risques.
- Veiller à mettre en place des procédures permettant de s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires et administratives et relevant du domaine des valeurs mobilières et d'autres questions du domaine de la conformité.
- Veiller à mettre en place les procédures dont la société a besoin pour atténuer les effets sur l'environnement (y compris les changements climatiques), s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre de ses activités, tenir compte de la gestion du capital humain et exercer ses activités tout en respectant la bonne gouvernance et les normes reconnues.
- Veiller à ce qu'un système de contrôle interne adéquat soit en place.
- Veiller à mettre en place des procédures de contrôle diligent et des mesures de contrôle appropriées en rapport avec les critères d'attestation applicables concernant la communication de l'information financière de la société et de toute autre information au sujet de celle-ci.
- Réviser et approuver les états financiers de la société et surveiller le respect par cette dernière des exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de communication de l'information.
- Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations annuels.
- Réviser et examiner à des fins d'approbation toute modification ou dérogation suggérée par la direction à la stratégie établie, aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou à toute question qui s'écarte du cours normal des affaires.
- Réviser les résultats financiers et les résultats d'exploitation par rapport à la stratégie, aux budgets et aux objectifs établis.

### *Intégrité/Conduite de la société*

- Approuver une ou des politiques de communication de l'information assurant la mise en place d'un système de communication entre l'entreprise et toutes les parties prenantes, notamment une procédure de communication publique de l'information qui soit méthodique, transparente, continue et à point nommé et qui permet aux parties prenantes de faire part de leurs commentaires.
- Approuver un code de conduite et d'éthique commerciale pour les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et conseillers, en surveiller l'application et approuver toute dérogation à l'application de ce code de la part des dirigeants et des administrateurs.

### *Procédure et efficacité du conseil*

- Veiller à ce que les documents du conseil soient distribués aux administrateurs suffisamment tôt avant les réunions ordinaires pour que ces derniers puissent les examiner. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions.
- Participer au processus visant à définir les qualités requises d'un membre du conseil de concert avec le comité de gouvernance, et notamment veiller à ce que la majorité des administrateurs soient des administrateurs indépendants conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (tel qu'il est mis en œuvre par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et modifié de temps à autre).
- Approuver la nomination des administrateurs.
- Donner des orientations générales à chaque nouvel administrateur.
- Instaurer un système adéquat de gouvernance, et notamment les pratiques permettant au conseil de fonctionner indépendamment de la direction.
- Instaurer des pratiques appropriées permettant de procéder régulièrement à l'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de ses membres.
- Mettre sur pied des comités, approuver leur mandat respectif ainsi que les limites des pouvoirs pouvant être délégués à chaque comité.
- Réviser et réévaluer la pertinence du mandat du comité d'audit à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année.
- Réviser la pertinence et la forme de la rémunération des administrateurs afin de veiller à ce qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques associés aux fonctions d'un administrateur.
- On s'attend à ce que chaque membre du conseil saisisse la nature et les activités de l'entreprise de la société et qu'il se tienne au courant des tendances politiques, économiques et sociales existantes dans tous les pays ou toutes les régions où la société exerce des activités ou investit ou prévoit le faire.
- Les administrateurs indépendants doivent se réunir régulièrement, et au moins une fois par trimestre, sans les administrateurs non indépendants et les membres de la direction.
- Outre ce qui précède, on s'attend à ce que le conseil assume toutes les autres responsabilités qui sont dévolues au conseil, telles qu'elles sont définies dans les règlements de la société, les politiques et pratiques applicables, ainsi que les autres obligations de nature réglementaire ou juridique, comme celles qui ont trait à l'approbation des dividendes, à l'émission de titres, etc.

### *Surveillance des risques*

Le conseil surveille les risques liés à ce qui suit :

- l'examen et l'adoption d'un processus de planification stratégique et l'approbation du plan stratégique d'entreprise;
- la mise en place d'un système est en place pour cerner les principaux risques auxquels la société est exposée et l'adoption des meilleures procédures pratiques pour surveiller et atténuer ces risques;
- le système de gouvernance d'entreprise de la société;
- le rendement opérationnel et financier;

- la nomination du président et chef de la direction et l'approbation de la rémunération de ce dernier;
- le code de conduite et d'éthique commerciale ainsi que les politiques en matière de communication;
- le non-respect par les administrateurs des règlements, politiques et pratiques applicables et autres obligations légales et réglementaires;
- la communication de l'information de la société;
- les modifications apportées à la stratégie établie et aux budgets d'exploitation et d'immobilisations ou aux questions de politique, ou les écarts de ceux-ci par rapport au cours normal des activités;
- la nomination des administrateurs, l'approbation de leur rémunération et l'efficacité du conseil.

### *Surveillance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*

Il incombe au conseil de surveiller ce qui suit :

- l'approche en matière de durabilité de la société;
- les rapports et recommandations émanant de la direction relativement aux questions ESG;
- les procédés et procédures de la société visant à atténuer les effets sur l'environnement (notamment les changements climatiques), à s'occuper des questions de santé et de sécurité qui pourraient être soulevées dans le cadre des activités de la société, à tenir compte de la gestion du capital humain, à exercer les activités tout en respectant la bonne gouvernance et les normes reconnues.

# ANNEXE C

## SOMMAIRE DU RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES DE CENOVUS DE 2024

Le sommaire qui suit est donné entièrement sous réserve du texte intégral de la convention relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 qui, advenant son approbation à l'assemblée, figurera dans la convention relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus modifiée et mise à jour en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 intervenue entre la société et Services aux investisseurs Computershare Inc., en sa qualité d'agent d'émission des droits. Un actionnaire ou toute autre personne intéressée peut obtenir un exemplaire de la convention relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus modifiée et mise à jour en date du 12 mai 2021 intervenue entre la société et Services aux investisseurs Computershare Inc., en sa qualité d'agent d'émission des droits, et de la convention relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 si celle-ci est approuvée à l'assemblée. Vous les trouverez sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov) (en anglais seulement) ou sur notre site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement), ou en communiquant avec Colin Ritchie, secrétaire général de Cenovus, par téléphone au 403-766-2000 ou par télécopieur au 403-766-7600.

Le texte qui suit est un résumé des principales modalités du régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024. Si la résolution relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 n'est pas approuvée, le régime de droits des actionnaires de Cenovus existant daté du 12 mai 2021 prendra fin le 1<sup>er</sup> mai 2024.

**Durée** Si la résolution relative au régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 est approuvée à l'assemblée, le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 doit être reconfirmé par un vote majoritaire des actionnaires à chaque troisième assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus par la suite. Si cette reconfirmation n'est pas votée, le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 cessera alors d'avoir effet et tous les droits en cours (les « droits ») seront alors résiliés et annulés et n'auront plus aucun effet.

**Émission de droits** Avec prise d'effet à l'heure de clôture des registres, un droit a été émis et rattaché à chaque action ordinaire et sera émis et rattaché à chaque action ordinaire émise par la suite.

**Privilège d'exercice des droits** Les droits seront libérés des actions ordinaires et pourront être exercés, à moins que le conseil de Cenovus ne prolonge le délai, huit jours de bourse (le « moment de la libération ») après qu'une personne aura acquis, ou présenté une offre publique d'achat en vue d'acquérir, 20 pour cent ou plus des actions ordinaires autrement que par une acquisition aux termes d'une offre publique d'achat autorisée par le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 (une « offre autorisée »). L'acquisition par toute personne (un « acquéreur ») de 20 pour cent ou plus des actions ordinaires, autrement que par une offre autorisée, est appelée un « événement de prise de contrôle ». Les droits que détient un acquéreur deviennent nuls à la survenance d'un événement de prise de contrôle. Huit jours de bourse après la survenance d'un événement de prise de contrôle, chaque droit (sauf ceux que détient un acquéreur) permettra aux titulaires de droits (sauf un acquéreur) d'acquérir des actions ordinaires à un escompte de 50 pour cent par rapport à leur cours. L'émission de droits n'a au départ aucun effet de dilution. La survenance d'un événement de prise de contrôle et la libération des droits rattachés aux actions ordinaires peuvent influencer sur le bénéfice déclaré par action de Cenovus après dilution ou avant dilution. Les titulaires de droits qui n'exercent pas leurs droits à la survenance d'un événement de prise de contrôle peuvent subir une importante dilution.

**Conventions de dépôt** Un initiateur peut conclure des conventions de dépôt avec les actionnaires aux termes desquelles ces actionnaires conviennent de déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre publique d'achat (l'« offre visée ») sans que ne survienne un événement de prise de contrôle. Une telle convention doit être divulguée publiquement et permettre à l'actionnaire de révoquer le dépôt des actions ordinaires afin de les déposer en réponse à une autre offre publique d'achat ou afin de soutenir une autre opération dont la valeur excède celle de l'offre visée d'un montant égal ou supérieur à un montant déterminé, sans être supérieure à sept pour cent. La définition de « convention de dépôt » prévoit qu'aucune indemnité de « résiliation » ou autre pénalité, qui excède, au total, 2,5 pour cent du prix ou de la valeur de la contrepartie payable aux termes de l'offre visée ou, si le pourcentage suivant est supérieur, 50 pour cent de l'augmentation de la contrepartie découlant de l'autre opération d'offre publique d'achat, n'est payable par l'actionnaire si celui-ci omet de

déposer ses actions ordinaires en réponse à l'offre visée. **Certificats et cessibilité** Avant le moment de la libération, les droits sont attestés par une légende imprimée sur les certificats d'actions ordinaires ou par inscription en compte, et ne peuvent être cédés séparément des actions ordinaires. À compter du moment de la libération, les droits seront attestés, selon le choix de la société, par les certificats de droits ou par inscription en compte, et seront cessibles et négociés séparément des actions ordinaires.

**Exigences applicables aux offres autorisées** Parmi les exigences applicables à une offre autorisée, on compte les suivantes :

- l'offre publique d'achat doit être faite au moyen d'une note d'information;
- l'offre publique d'achat doit s'adresser à tous les porteurs d'actions ordinaires;
- l'offre publique d'achat doit être valide pendant une période minimale de 105 jours ou toute période plus courte prévue dans les lois sur les valeurs mobilières, et il ne peut être pris livraison des actions ordinaires déposées en réponse à cette offre avant l'expiration de la période de 105 jours et uniquement si, au moment en question, plus de 50 pour cent des actions ordinaires détenues par des actionnaires indépendants ont été déposées en réponse à l'offre publique d'achat et que leur dépôt n'a pas été révoqué;
- si plus de 50 pour cent des actions ordinaires que détiennent des actionnaires indépendants sont déposées en réponse à l'offre publique d'achat au cours de la période de 105 jours, l'initiateur doit faire une annonce publique de ce fait, et l'offre publique d'achat pourra être acceptée aux fins de dépôt des actions ordinaires pendant au moins 10 jours à compter de la date de cette annonce publique.

Le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 permet que soit présentée une offre autorisée concurrentielle (une « offre autorisée concurrentielle ») pendant qu'une offre autorisée est en cours. Une offre autorisée concurrentielle doit respecter toutes les exigences d'une offre autorisée, sauf qu'elle ne doit être valide que pendant la période de dépôt initiale minimale prévue par le Règlement 62-104.

**Renonciation** Le conseil, agissant de bonne foi, peut, avant la survenance d'un événement de prise de contrôle, renoncer à l'application du régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 à l'égard d'une acquisition d'actions i) dans le cadre d'un événement de prise de contrôle, lorsque l'offre publique d'achat est effectuée suivant une note d'information s'adressant à tous les porteurs d'actions ordinaires, ou ii) qui est survenue par inadvertance, pourvu que l'acquéreur qui a déclenché par inadvertance l'événement de prise de contrôle réduise par la suite sa propriété véritable en deçà de 20 % des actions ordinaires en circulation dans les 14 jours ou à toute autre date que le conseil d'administration peut fixer. Si le conseil se prévaut de son pouvoir de renonciation à l'égard d'une offre publique d'achat, la renonciation s'applique également à toute autre offre publique d'achat visant Cenovus faite au moyen d'une note d'information s'adressant à tous les porteurs d'actions ordinaires avant l'expiration de toute autre offre à l'égard de laquelle il a été renoncé à l'application du régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024.

**Acquisition dispensée** Une personne ne sera pas réputée être un acquéreur aux fins du régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 si elle obtient la propriété véritable (au sens du régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024) de 20 pour cent ou plus des actions ordinaires en circulation dans le cadre d'une « acquisition dispensée ». Une acquisition dispensée comprend une acquisition d'actions aux termes i) d'un regroupement, d'un arrangement, d'une fusion ou d'une autre opération semblable qui a été approuvée par le conseil d'administration et les porteurs d'actions ordinaires, comme l'exigent les lois applicables, et/ou de l'émission de titres de la société aux termes de ce regroupement, de cette fusion, de cet arrangement ou de cette autre opération semblable ainsi approuvée, ii) des bons de souscription de l'arrangement (étant entendu que cela inclut toute acquisition de bons de souscription de l'arrangement ou d'actions ordinaires lors de l'exercice des bons de souscription de l'arrangement), iii) d'une étape intermédiaire dans une série d'opérations connexes dans le cadre de l'acquisition par la société ou l'une de ses filiales d'une personne ou d'actifs, à la condition que l'acquéreur de ces actions ordinaires distribue ou soit réputé distribuer ces actions ordinaires à ses porteurs de titres dans les dix jours ouvrables suivant la réalisation de cette acquisition et que, après cette distribution, aucune personne n'est devenue propriétaire véritable de 20 pour cent ou plus des actions ordinaires de la société alors en circulation et iv) aux termes d'une distribution par la société d'actions ordinaires, ou de titres convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre des actions ordinaires, au moyen d'un placement privé par la société ou d'une note d'information relative à une offre publique d'échange ou à l'exercice par un employé individuel du droit d'acheter des actions ordinaires aux termes d'un régime de réinvestissement des dividendes ou d'un régime d'avantages sociaux, d'options d'achat d'actions ou d'un régime semblable, à la condition que toutes les approbations nécessaires des

bourses soient obtenues dans le cadre de cette distribution et que la personne qui acquiert ces titres ne devienne pas propriétaire véritable de plus de 25 % des actions ordinaires en circulation immédiatement avant la distribution et v) aux termes de l'exercice d'un droit préférentiel de souscription, y compris dans le cadre d'un placement subséquent, conformément aux modalités de toute convention relative aux droits préférentiels de souscription conclue par la société dans le cadre de l'arrangement.

**Rachat** Le conseil, avec l'approbation de la majorité des voix exprimées par les actionnaires indépendants (ou les titulaires des droits si le moment de la libération est survenu) votant en personne ou par procuration à une assemblée dûment convoquée à cette fin, peut racheter les droits moyennant une contrepartie de 0,000001 \$ l'action ordinaire. Les droits seront réputés avoir été rachetés par le conseil après la réalisation d'une offre autorisée, d'une offre autorisée concurrentielle ou d'une acquisition dispensée.

**Modifications** Le conseil, avec l'approbation de la majorité des voix exprimées par les actionnaires indépendants (ou les titulaires des droits si le moment de la libération est survenu) votant en personne ou par procuration à une assemblée dûment convoquée à cette fin, peut modifier le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024. Le conseil, sans une telle approbation, peut corriger les erreurs de transcription ou les erreurs typographiques et, sous réserve de l'approbation précisée précédemment, à la prochaine assemblée des actionnaires (ou des titulaires des droits, le cas échéant), peut apporter des modifications au régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 pour qu'il reste valide par suite de modifications de la législation applicable.

**Devoirs du conseil** Le régime de droits des actionnaires de Cenovus de 2024 ne nuira pas au devoir du conseil qui consiste à agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt fondamental de Cenovus ni ne l'allégera. Le conseil, lorsqu'une offre autorisée est présentée, continuera d'avoir le devoir et le pouvoir de prendre les mesures et de faire aux actionnaires les recommandations qu'il juge opportunes.

**Dispense applicable aux gestionnaires de placement** Le fait pour les gestionnaires de placement (pour les comptes de clients), les sociétés de fiducie (en qualité de fiduciaires et d'administrateurs) et les organismes constitués par une loi et s'occupant de la gestion de fonds ainsi que les administrateurs de régimes de retraite agréés d'acquérir plus de 20 pour cent des actions ordinaires ne déclenchera pas un événement de prise de contrôle, à la condition qu'ils ne fassent pas une offre publique d'achat ni ne fassent partie d'un groupe faisant une offre publique d'achat.

# ANNEXE D

## MISE EN GARDE

### MISE EN GARDE

#### *Information prospective*

La présente circulaire contient des énoncés prospectifs et d'autres indications (collectivement, l'« information prospective ») à propos des attentes, des estimations et des projections actuelles de Cenovus qui sont le reflet de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Cette information prospective se reconnaît à des expressions comme « viser », « défendre », « aligner », « ambition », « prévoir », « approche », « atteindre », « devenir », « croire », « capacité », « s'engager », « engagement », « poursuivre », « continuer », « créer », « consacrer », « concevoir », « stimuler », « améliorer », « assurer », « s'attendre à », « évoluer », « mettre l'accent », « miser », « futur », « objectif », « but », « croître », « initiative », « entraîner », « occasion », « optimiser », « en cours », « philosophie », « courant », « mener vers », « planifier », « position », « possibilité », « potentiel », « principes », « réduire », « résultat », « retourner », « soutenir », « stratégie », « cibler », « orienter vers » ou des expressions analogues, l'utilisation du futur ou du conditionnel et comprend des suggestions de résultats futurs. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à l'information prospective, car les résultats réels de Cenovus pourraient différer sensiblement de ceux qui sont indiqués expressément ou implicitement.

L'élaboration de l'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et la prise en compte de certains risques et de certaines incertitudes qui, dans certains cas, sont propres à Cenovus et, dans d'autres, touchent l'industrie en général. Les facteurs ou les hypothèses sur lesquels est fondée l'information prospective comprennent notamment les hypothèses mentionnées dans les prévisions actuelles de la société, disponibles sur le site Web [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement), et d'autres risques et incertitudes qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Cenovus, dont les facteurs de risque et les incertitudes indiqués dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les facteurs de risque décrits dans d'autres documents que Cenovus dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, pouvant être consultés sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, sur EDGAR à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement). Ces documents peuvent également être consultés sur le site Web de la société à l'adresse [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

L'information qui se trouve sur le site Web de Cenovus à l'adresse [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement) ou qui s'y rapporte ne constitue pas une partie de la présente circulaire.

#### *Mesures hors PCGR*

La présente circulaire renvoie à des mesures hors PCGR qui figurent notamment dans la carte de pointage de 2023, comme les flux de trésorerie ajustés, les flux de trésorerie disponibles et la dette nette. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et, par conséquent, elles sont considérées comme des mesures financières déterminées. Il est peu probable que ces mesures financières déterminées soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les flux de trésorerie ajustés sont utilisés dans notre carte de pointage de 2023 afin de procurer aux actionnaires et aux investisseurs éventuels, ainsi qu'à notre conseil et à notre direction, d'autres mesures pour l'analyse de notre capacité à générer des fonds pour financer nos activités, et afin de fournir de l'information sur nos liquidités. Ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en substitut des mesures préparées selon les IFRS. Pour obtenir des renseignements sur la composition de ces mesures, ainsi qu'une explication de l'utilisation que fait Cenovus de ces mesures, veuillez vous reporter à la mise en garde sur les mesures financières déterminées figurant dans le rapport de gestion de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et daté du 15 février 2024, que vous pouvez obtenir sur notre page de profil SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), sur EDGAR à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement) et sur notre site Web à l'adresse [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement), et qui est intégré par renvoi dans la présente circulaire.



## VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote de Cenovus, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, Morrow Sodali, au :

**M O R R O W  
S O D A L I**

**Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1.888.777.1538**

**Numéro à l'intention des banquiers et des courtiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord  
et des appels à frais virés : 1.289.695.3075**

**Courriel : [assistance@morrrowsodali.com](mailto:assistance@morrrowsodali.com)**

**Télécopieur sans frais en Amérique du Nord : 1.877.218.5372**

**CENOVUS ENERGY INC.**

4100, 225 - 6 Avenue SW | Calgary, AB T2P 1N2

Tél. : 403-766-2000

Télec. : (403) 766-7600

Courriel : [investor.relations@cenovus.com](mailto:investor.relations@cenovus.com)

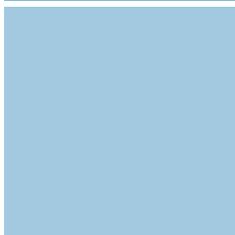
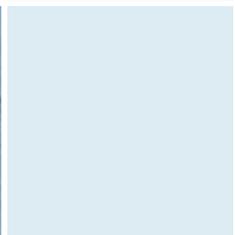
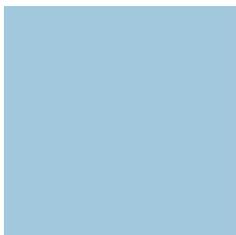
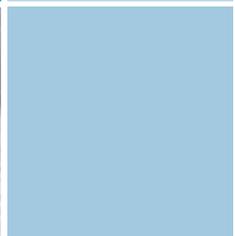
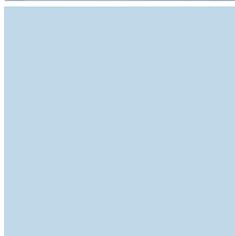
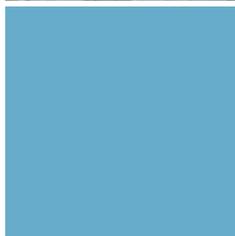
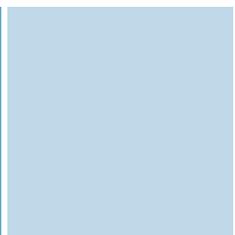
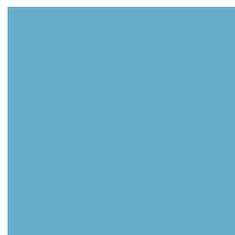
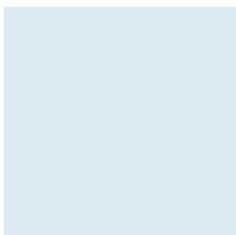
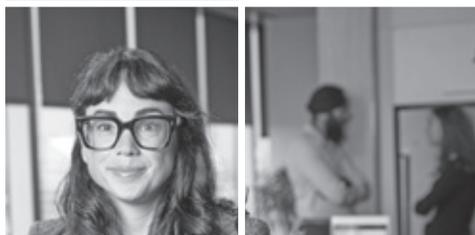
Téléchargez les dernières nouvelles concernant Cenovus Energy Inc. au : [www.cenovus.com](http://www.cenovus.com)

Cenovus Energy Inc. est inscrite à la TSX et au NYSE sous le symbole CVE.

## CENOVUS ENERGY INC.

Cenovus Energy Inc. est une société d'énergie intégrée ayant des activités de production de pétrole et de gaz naturel au Canada et dans la région Asie-Pacifique, ainsi que des activités de valorisation, de raffinage et de commercialisation au Canada et aux États-Unis. La société se consacre à la gestion de ses actifs dans une optique de sécurité, d'innovation et de rentabilité, et s'applique à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans ses plans d'affaires. Les actions ordinaires et les bons de souscription de Cenovus sont inscrits à la Bourse de Toronto et au New York Stock Exchange, et les actions privilégiées de la société, à la Bourse de Toronto.

Pour plus d'information, visitez le [cenovus.com](https://cenovus.com).



1 877 766-2066  
(Sans frais au Canada et aux États-Unis)

225 6 Ave SW PO Box 766  
Calgary (Alberta) Canada T2P 0M5



Notre rapport annuel est  
disponible sur notre site Web au  
[cenovus.com](https://cenovus.com)